

Délibération n°09

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
8 janvier 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
22 janvier 2020

Objet :
Rapport d'Orientation
Budgétaire 2020

L'AN deux mille vingt le mardi 14 janvier, le conseil communautaire, convoqué le 8 janvier 2020 s'est réuni à la salle Epigée à LUSSAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Sylvie MOIGNOUX, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Annick DAVAYAT, *a donné pouvoir* à M Philippe COULON,
- M Jackie DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à Mme Nicole PICHARD

Absents :

- M François CHEVILLE
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Christian ARVEUF

Rapport n°09 – Rapport d’Orientation Budgétaire 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2312-1 et L.5211-36,
Vu l’arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et
Volcans (RLV) en communauté d’agglomération,

Considérant le Rapport d’Orientation Budgétaire présenté par le Vice-Président délégué aux finances,
Considérant le débat en conseil communautaire à l’issue de cette présentation,

Après débat, le conseil communautaire :

- **prend acte du Rapport d’Orientation Budgétaire 2020,**
- **prend acte de l’impact du transfert obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, des compétences «eau et assainissement»,**
- **prend acte des dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 «relative à l’engagement dans la vie locale et la proximité de l’action publique», dont l’article 14 prévoit notamment le maintien des syndicats compétents en matière d’eau et d’assainissement inclus en totalité dans le périmètre de la communauté d’agglomération, pendant 6 mois au moins,**
- **confirme la volonté de RLV d’assurer une représentation équilibrée de ses communes membres, lors de la désignation de ses délégués dans les syndicats intercommunaux.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 15 janvier 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200114-
DELIB2020011409-DE
Date de télétransmission : 21/01/2020
Date de réception préfecture : 21/01/2020

RLV
**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE POUR 2020

Séance du conseil communautaire du 14 janvier 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. Contexte économique, financier et législatif : bilan 2019 et perspective 2020	2
A. L'environnement macro-économique.....	2
1) Une croissance disparate selon les zones dans le monde	2
2) Les matières premières	3
3) Une inflation modérée.....	5
4) Les finances et politiques monétaires	7
5) Perspectives de croissance pour 2020	12
6) Le contexte économique au niveau national.....	15
7) Contexte économique et financier des collectivités locales	25
II. La loi de finances pour 2020	40
A. La suppression de la taxe d'habitation – schéma de remplacement.....	40
B. La réforme des valeurs locatives.....	44
C. L'exonération fiscale pour les petites activités commerciales.....	44
D. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités en hausse.....	44
III. La situation de RLV en 2019	45
A. Focus sur la situation économique et démographique locale :	45
B. Politiques locales face aux enjeux climatiques	48
C. L'analyse Financière de RLV sur l'exercice 2019	49
D. Section d'investissement.....	52
1) Le Coefficient d'Intégration fiscale.....	53
2) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales ...	53
3) Les reversements de fiscalité aux communes	54
4) La dette.....	57
IV. Les ressources humaines	63
A. Effectif.....	63
B. Rémunération	66
C. Absentéisme	66
V. La mutualisation	67
VI. La prospective financière 2020-2022	68
A. Le pacte financier et fiscal	70
B. Le contrôle de gestion interne.....	71
VII. Transfert de la compétence « eau et assainissement »	72
A. Cadrage réglementaire	72
B. La situation actuelle.....	72
C. La situation au 1er janvier 2020	73
1) La tarification des services.....	74
2) Les enjeux de demain	74
D. Les orientations budgétaires pour 2020	76
VIII. Les orientations budgétaires pour 2020	77
A. Les principales orientations pour 2020 par compétence	77
1) Compétences obligatoires.....	77
2) Compétences optionnelles	82
3) Compétences facultatives	85
4) Compétences transversales.....	85
B. Le prévisionnel 2020.....	87
IX. Conclusion	88

INTRODUCTION

L'article L.5211-36 du CGCT ayant trait à l'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoit :

« Le président de l'EPCI ou son représentant doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire et à une délibération transmise au représentant de l'Etat.

Ce rapport est également obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le débat autour de la préparation du budget constitue pour les élus l'occasion d'arrêter les grandes orientations qui présideront, non seulement à l'élaboration du prochain budget primitif, mais également aux budgets des années futures.

C'est ainsi l'occasion de confirmer, à la veille de la fin du mandat en cours, les orientations générales prises pour la gestion et le développement de la communauté d'agglomération.

Préalablement à l'examen des orientations budgétaires pour 2020 (VIII) ainsi que des moyens qui seront mis en œuvre pour garantir une bonne gestion de la collectivité, il s'agira d'analyser les contraintes qui pèsent sur la stratégie financière de Riom Limagne et Volcans (RLV), qu'elles soient mondiales ou nationales (I). Il s'agira également d'examiner le contexte général dans lequel les collectivités évolueront en 2020 (II).

L'examen de la situation budgétaire prévisionnelle de RLV à fin 2019 (III), de l'état de la dette, à la fois détenue par l'EPCI, mais également garantie et l'état du personnel (IV), de la mutualisation (V) permettront enfin d'envisager les perspectives pour l'année 2020 et les années suivantes (VI).

2020 sera également pour RLV, la première année d'exercice de la compétence « eau et assainissement », transférée au 1^{er} janvier en vertu des dispositions de la loi NOTRe.

I. Contexte économique, financier et législatif : bilan 2019 et perspective 2020

A. L'environnement macro-économique

1) Une croissance disparate selon les zones dans le monde

Selon des perspectives établies par le Fonds Monétaire International (FMI) en octobre 2019, la croissance mondiale reste modérée. Depuis le début de l'année 2019, les perspectives de l'économie mondiale ont été impactées par plusieurs événements. Les Etats-Unis ont relevé leurs droits de douane sur certaines importations chinoises en imposant des surtaxes douanières de 10% à 25% sur 200 milliards de dollars de biens chinois exportés chaque année vers les Etats-Unis. Pour sa part, la Chine a riposté en augmentant les siens sur une série de produits américains.

Les chaînes mondiales d'approvisionnement en technologies sont les plus menacées par cette escalade dans les sanctions économiques. Pour les autres secteurs, les services ont tenu bon, mais le ralentissement de l'activité manufacturière mondiale, entamé début 2018, a persisté du fait de la faiblesse des dépenses des entreprises (machines et matériel) et des achats de biens durables par les ménages.

Au second trimestre 2019, la Chine a enregistré une croissance de 6,2% sur un an, soit la plus faible hausse depuis la publication des chiffres en 1992. Le pays souffre de la guerre commerciale imposée par les Etats-Unis. La croissance reste néanmoins dans la fourchette visée par Pékin pour 2019, soit entre 6% et 6,5%.

Dans d'autres pays émergents, l'activité est encore dynamique en Inde, mais la Turquie ou l'Argentine subissent toujours les suites des crises qui ont débuté en 2018. L'Argentine doit ainsi faire face à une inflation galopante (+55% sur les 12 derniers mois) et à un ralentissement de son industrie. Le Brésil, la Russie et les pays d'Europe de l'est voient pour leur part leur activité ralentir.

Au Japon, après une croissance de +0,6% au premier trimestre 2019 portée par les échanges extérieurs, l'activité devrait ralentir dans le courant du 2^{ème} semestre. En effet, il est prévu une hausse de deux points de la taxe à la consommation. Par expérience, la précédente hausse de cette taxe en 2014 avait conduit à un net ralentissement de la consommation des ménages avec un impact sur le Produit Intérieur Brut (PIB).

En zone Euro, le PIB devrait croître cette année et l'année prochaine dans tous les états membres de l'UE, mais cette croissance sera nettement plus forte dans certaines régions (Europe centrale et orientale, Malte et Irlande) que dans d'autres comme l'Italie qui subit encore une instabilité politique ou l'Allemagne où la croissance est atone.

2) Les matières premières

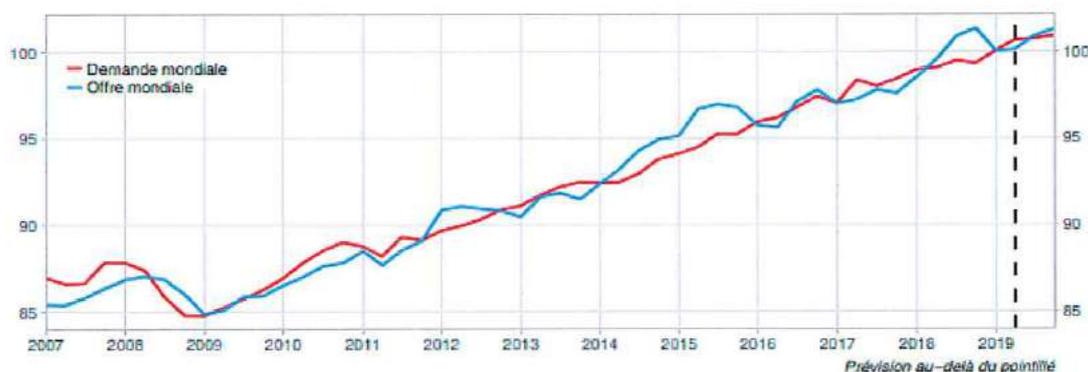
a) Le pétrole

Selon un rapport de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), les Etats-Unis ont conservé leurs réserves stratégiques de pétrole pour tenter de devenir la variable d'ajustement de la production mondiale, en remplacement de l'Arabie Saoudite.

Selon le rapport, la croissance de la production pétrolière des Etats-Unis, du Brésil, du Canada et de la Norvège peut maintenir l'offre mondiale à un niveau élevé, mais ne suffira pas à répondre à la croissance de la demande mondiale de pétrole d'ici à 2021.

En effet, d'après les prévisions, la croissance économique en Asie et la reprise d'activité de l'industrie pétrochimique aux Etats-Unis devraient faire grimper la demande de 6,9 Mb/jour à 104,7 Mb/jour d'ici à 2023 d'après l'AIE.

Marché mondial du pétrole (en millions de barils par jour)



Source : AIE, Insee

La quasi-totalité de la croissance de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) provient du Moyen-Orient. Au Venezuela, la production pétrolière a chuté de plus de la moitié au cours des 20 dernières années et les baisses devraient encore s'accélérer.

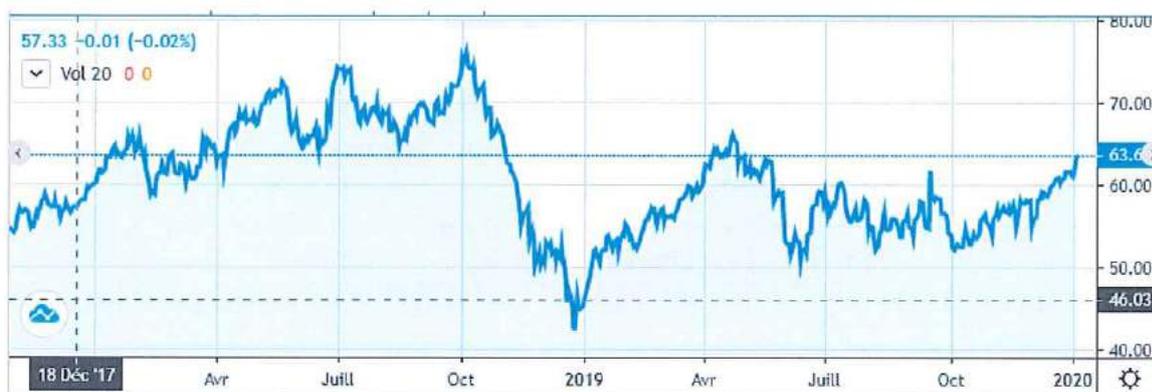
Cette diminution devrait compenser les gains en Irak, mais la croissance de la capacité de production de pétrole brut de l'OPEP ne serait que de 750 000 barils par jour d'ici à 2023.

Sur le plan des cours du pétrole, on estime pour 2019, le cours moyen du brut léger américain (West Texas Intermediate – WTI) à 59,50 dollars le baril contre 55,50 dollars en 2018.

Pour sa part, le Brent de la mer du nord devrait se traiter aux alentours de 65 dollars le baril en 2019 et redescendre à 60 dollars en 2020.

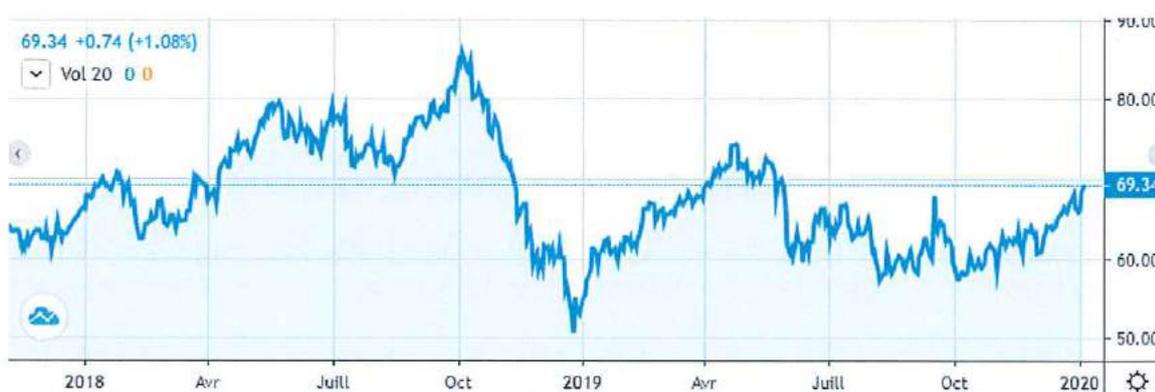
Au 6 janvier 2020, le cours du baril de pétrole WTI était de 63,92 \$ après avoir atteint son plus haut niveau en octobre 2018 (77,05 \$). A la même date, le Brent affichait 69,57 \$ le baril, ayant également atteint son plus haut en octobre 2018 (87,05 \$).

Evolution du cours du pétrole WTI sur 18 mois



Source : prixdubaril.com

Evolution du cours du pétrole BRENT sur 18 mois

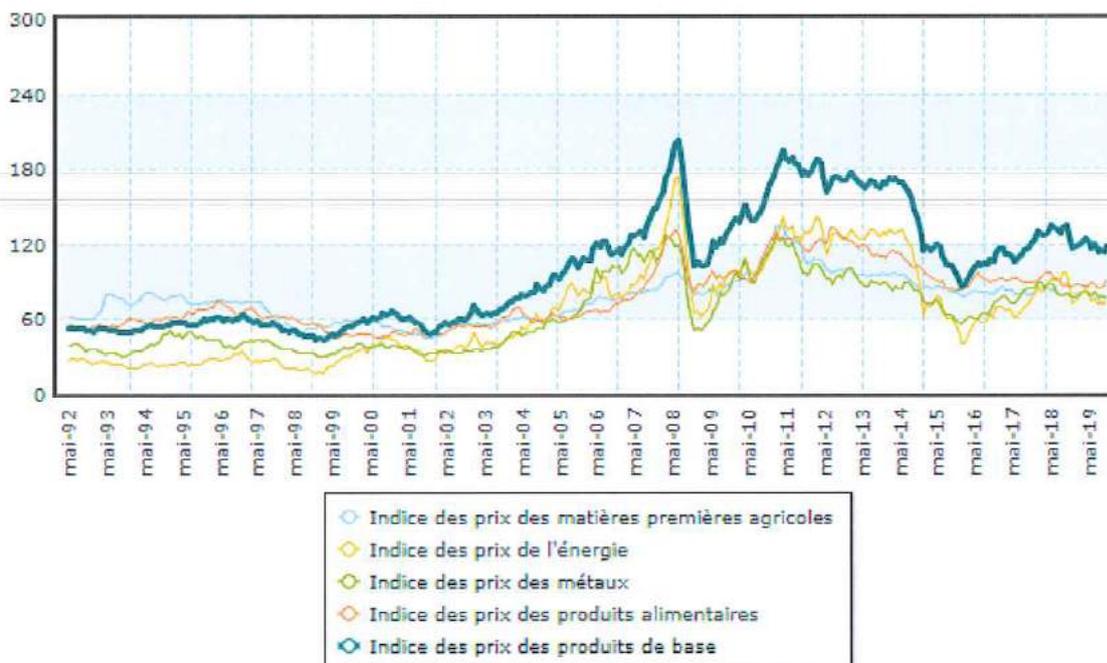


Source : prixdubaril.com

Dans un contexte de baisse globale de la production mondiale, les perspectives 2020 envisagent un prix du baril aux alentours de 100 dollars. Toutefois, cette prévision de l'AIE ne tient pas compte des exigences environnementales initiées par certains pays consommateurs qui pourraient faire fluctuer la demande et par conséquent les cours.

S'agissant des autres matières premières, les variations ont été plus fluctuantes. Ainsi, en novembre 2019, l'indice des prix des matières agricoles a-t-il reculé de 0,21% sur 12 mois. Pour sa part, sur la même période, l'indice des métaux a reculé que de 1,66% et l'indice des prix des produits alimentaires est en hausse de 5,97%.

Indice des prix des matières premières en novembre 2019 (en €uro)



b) L'or valeur refuge ou spéculative ?

Le cours de l'or pour 2020 devrait atteindre un cours à 1600 dollars.

Depuis mi-2005, les cours de l'or s'envolent, faisant penser à une ruée vers l'or des temps modernes ! Traditionnellement, les facteurs conduisant à une hausse de l'or sont une dérive de l'inflation, une faiblesse du dollar, voire une pénurie de matière première.

Ces 30 dernières années, on a également constaté que les crises politiques internationales n'entraînent plus une hausse systématique des cours de l'or.

Force est de constater que la hausse actuelle n'est pas soutenue par ces facteurs habituels.

Cette hausse correspond par contre assez bien à la création de nombreux produits financiers ou trackers indexés sur l'or.

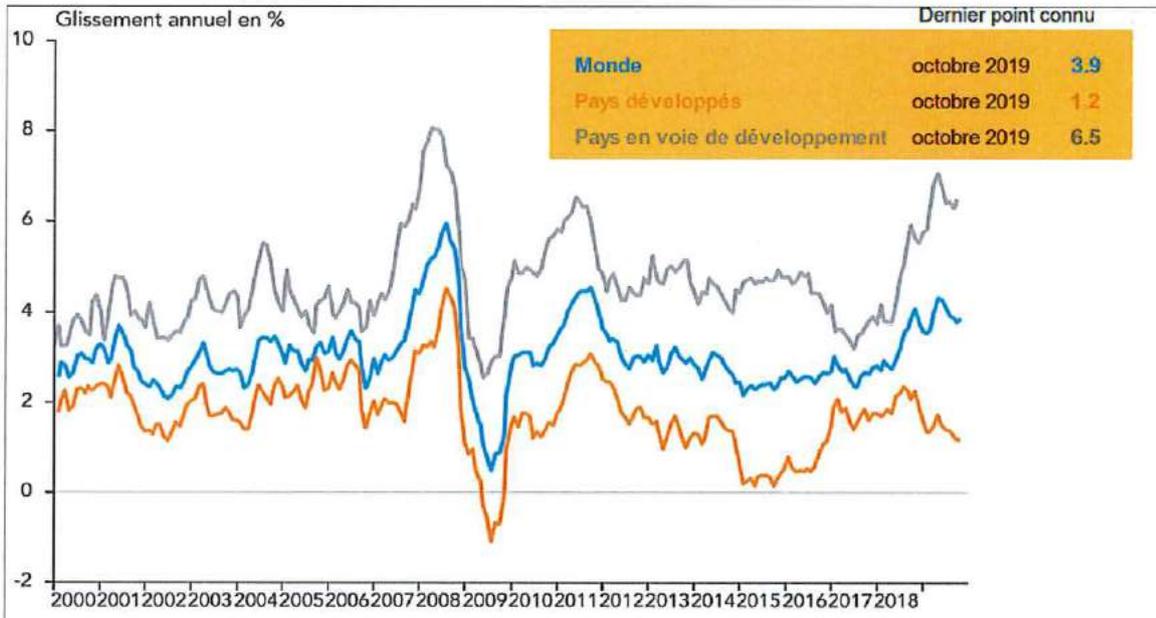
Ces produits sont mis en portefeuille comme valeur refuge face aux fortes volatilités actuelles des marchés financiers. Vu l'envolée des cours de l'or, on peut cependant se demander si une part n'est pas due à de la spéculation.

3) Une inflation modérée

Suivant la courbe de la faible croissance de la demande, l'inflation hors alimentation et énergie dans l'ensemble des pays avancés a fléchi pour s'établir en deçà des objectifs fixés (Etats-Unis), voire est restée nettement en dessous (Japon). L'inflation hors alimentation et énergie est également tombée en dessous des moyennes historiques dans bon nombre de pays émergents ou en développement, à l'exception de quelques pays tels l'Argentine, la Turquie ou le Vénézuéla.

L'activité mondiale est généralement restée faible. En effet, bien que des facteurs influents sur l'offre aient continué de dominer l'évolution des prix des produits de base, notamment dans le cas du pétrole (troubles civils au Venezuela ou en Libye et sanctions américaines contre l'Iran), la pression des coûts est restée modérée, en raison notamment des niveaux encore timides des salaires dans de nombreux pays.

Evolution de l'inflation mondiale



Source : REXECODE décembre 2019

Les prévisions d'inflation globale dans la zone Euro et dans l'UE ont été abaissées de 0,1 point de pourcentage pour 2019 et 2020, principalement en raison de la baisse des prix du pétrole et de la légère dégradation des perspectives économiques.

L'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé) prévue dans la zone Euro est désormais de 1,3% en moyenne, tant pour 2019 que pour 2020.



4) Les finances et politiques monétaires

a) Marchés boursiers : une année 2019 en forte hausse mais sous le signe de la volatilité

Les marchés financiers, en 2019, auront évolué au rythme des avancées et reculs de la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la Chine. Le feuilleton ubuesque du Brexit dont on n'est toujours pas sorti, a lui aussi particulièrement pesé sur les marchés. La volatilité a donc fait son grand retour.

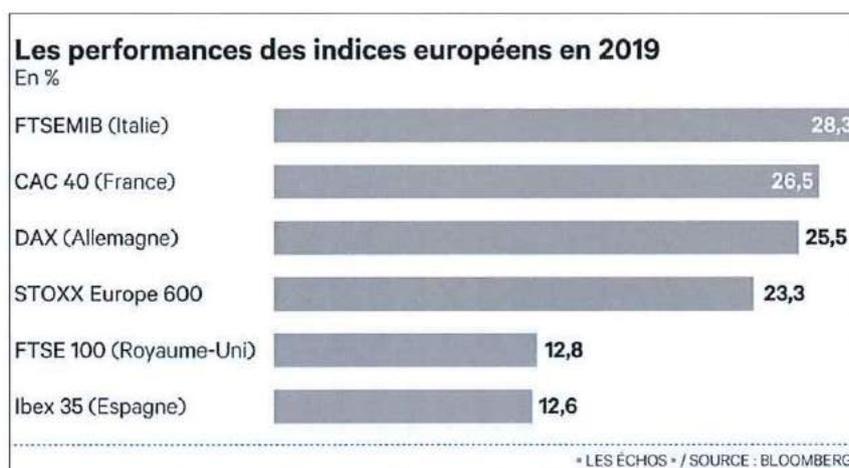
Evolution du taux de volatilité du marché financier américain (VIX)



Source : abcbourse

Mais la levée d'un certain nombre d'incertitudes en fin d'année, a permis aux indices boursiers de terminer 2019 proches de leurs records. L'indice CAC 40, le baromètre de la place de Paris, a bondi de près de 26 % depuis le 1er janvier 2019.

Ainsi, l'Euro Stoxx 50 a crû de plus de 23 %, tout comme l'indice DAX de la Bourse de Francfort. Seul le Footsie de Londres est « à la traîne » (+ 13% environ).



Aux États-Unis, cette évolution est encore plus spectaculaire : Le Dow Jones et le S&P 500 atteignent aussi des niveaux inédits. Le premier a augmenté de près de 23 % sur un an, et s'établit à 28 645,26 points, quand le second s'élève à 3 240,02 points.

Et il faut aussi rappeler que ces marchés haussiers se sont accompagnés d'un net ralentissement de la croissance en 2019. Et les prévisions pour 2020 indiquent la poursuite de la baisse en zone euro.

La formidable hausse des marchés des actions n'a été soutenue ni par la croissance économique - elle a ralenti -, ni par les profits des entreprises - révisés en baisse tout au long de l'année pour certains secteurs d'activité - ni par l'optimisme des investisseurs.

Si les marchés montent, c'est dû principalement aux politiques particulièrement accommodantes des banques centrales qui sont à l'origine du formidable rallye boursier.

b) Politiques monétaires accommodantes des banques centrales

L'inflation aux Etats-Unis apparaissant relativement stabilisée, la Réserve fédérale (FED) avait décidé de maintenir son taux directeur à 2,5%. Toutefois, en réaction aux tensions commerciales dans le monde, la FED a décidé le 18 septembre 2019 de réduire son principal taux directeur d'un quart de point pour le ramener entre 1,75% et 2%. La FED a de nouveau baissé ce taux le 30 octobre 2019 en fixant le seuil entre 1,5% et 1,75%.

Cette baisse du taux américain génère des flux entrants de capitaux vers certains pays émergents, même si certains pays (Brésil) en profitent plus que d'autres (Argentine, Turquie).

Parallèlement, la FED poursuit la réduction de son bilan à un rythme d'environ 1% par mois. Toutefois, cette démarche qui avait débuté en octobre 2017 au rythme de 50 Mds de dollars par mois, devait, selon son Président, s'achever à la fin de l'année 2019.

Pour sa part, lors de la réunion du 6 juin 2019, la Banque Centrale Européenne (BCE) a repoussé l'échéance de la prochaine hausse de ses taux monétaires directeurs, vraisemblablement au milieu de l'année 2020.

L'arrêt en janvier 2019 du programme d'achat d'actifs contribue à la stabilité du bilan de la BCE. Néanmoins, celui-ci devrait s'accroître à partir du second semestre 2019 sous l'effet du programme Targeted Long Term Refinancing Opérations (TLTRO).

Les opérations de refinancement à plus long terme ciblées constituent l'un des instruments non conventionnels de politique monétaire de la BCE. Les TLTRO permettent d'octroyer des prêts à long terme aux banques et de les inciter, ainsi, à accroître leur activité de prêt au profit des entreprises et des consommateurs de la zone Euro.

De fait, elles contribuent à contrôler l'inflation pour la maintenir proche de 2% à moyen terme.

Les banques participant aux TLTRO III peuvent emprunter jusqu'à 30 % maximum de leur encours de prêts aux entreprises et aux consommateurs. Les banques prêtant davantage à l'économie réelle pourront donc emprunter plus, et à un taux d'intérêt plus faible que celui que la BCE propose habituellement.

Les TLTRO sont donc appelés à favoriser l'activité de prêt aux entreprises et aux consommateurs afin de stimuler l'activité économique.

De plus, tandis que le taux d'intérêt moyen des crédits aux entreprises se stabilisait en mars 2019 en Allemagne à 1,3%, en France et en Italie entre 1,4% et 1,5%, celui de l'Espagne dépasse 1,8%.

Les banques européennes anticipent ainsi un léger durcissement des conditions d'offre de crédits ainsi qu'un ralentissement de la demande de crédit en zone Euro.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux taux directeurs des 5 principales banques centrales avec leurs devises respectives (Euros, dollars américains, Livre sterling, Franc suisse, Yen) ainsi que leurs évolutions.

Banque centrale	Devise	Taux d'intérêt		Dernière évolution
		Actuel	Précédent	
 BCE	Euro	0,00%	0,05%	10/03/2016
 FED	Dollar américain	1,50%	1,75%	14/06/2017
 BOE	Livre sterling	0,75%	0,50%	02/11/2017
 BNS	Franc suisse	-0,75%	-0,50%	15/01/2015
 BOJ	Yen	-0,10%	0,00%	01/02/2016

Les taux d'intérêts sont historiquement bas dans de nombreux pays développés. C'est en Suisse (-0,75%) et au Danemark (-0,65%) qu'ils sont au plus bas. Au Japon, les taux sont à -0,10% depuis le mois de février 2016. Aux Etats-Unis, la FED qui avait commencé à relever ses taux depuis 2015, les a abaissés à plusieurs reprises en 2019.

En revanche, les taux restent élevés dans les économies émergentes (4,25% en Chine, 6% au Brésil, 19% en Turquie) où la croissance et l'inflation sont plus fortes.

Les banques centrales font le choix de baisser les taux dans le but de dopper la croissance économique en rendant les conditions d'accès au crédit favorables et ainsi inciter les ménages et les entreprises à consommer ou investir.

Ainsi, la BCE a choisi d'avoir des taux d'intérêts nuls (0% pour le taux de refinancement) ou négatifs (-50 points de base pour le taux des dépôts des banques à la banque centrale). Pour rappel, ce taux est celui auquel la BCE « rémunère » les dépôts des banques ; un taux négatif signifie donc que la BCE taxe ces dépôts au lieu de les rémunérer. Toutefois, afin de limiter le coût induit pour les banques, notamment les banques allemandes qui disposent des réserves de liquidités les plus importantes, la BCE met en place une exonération partielle des excédents de liquidités déposés auprès d'elle.

Lors de la réunion du 12 septembre 2019, la BCE a également choisi la mise en œuvre d'une politique monétaire encore plus expansionniste et de réactiver ses achats nets d'actifs (Quantitative Easing). Mais si elle peut avoir des effets positifs, cette politique peut également conduire à des effets négatifs à moyen terme.

La BCE acquerra 20 Mds d'euros d'obligations chaque mois dans le but d'injecter toujours plus de liquidités dans l'économie, faire baisser les taux et pousser les banques à prêter davantage notamment aux PME. Parallèlement, en provoquant mécaniquement une dévaluation de l'euro, le plan vise à dynamiser les exportations européennes

Certains experts pointent du doigt le risque de bulle sur les marchés d'actions et surtout sur les marchés obligataires. En outre, une sortie brutale de ce type de mécanisme pourrait déstabiliser le marché et entraîner une remontée brutale des taux d'intérêts, ce qui pourrait affecter négativement le financement de l'économie réelle.

La BCE peut mener cette politique monétaire ultra expansionniste parce que l'inflation de la zone Euro reste faible et que le taux de chômage est proche de son niveau incompressible (structurel).

Mais en plus de vouloir redresser l'inflation, la BCE souhaite également maintenir la solvabilité des états qui ont une politique budgétaire expansionniste (France, Italie). Après la crise de 2008-2009, la BCE entend également éviter les récessions et le risque de crise financière.

Dans la colonne des effets positifs, il y a évidemment le fait que, avec des taux d'intérêt nuls ou négatifs et le recul associé des paiements d'intérêts sur les dettes, tous les agents économiques (Etats, entreprises, ménages), même très endettés, sont solvables. Or une récession, une crise financière, vient toujours de la perte de la solvabilité par un groupe d'agents économiques qui doit ensuite réduire ses dépenses (les entreprises en 2000, les ménages en 2008, les pays périphériques de la zone Euro en 2010). Ainsi, si grâce

aux taux d'intérêt nuls et négatifs, tout le monde est solvable, il peut y avoir ralentissement cyclique mais pas récession.

Mais les effets négatifs sont cependant nombreux. Les taux d'intérêt négatifs :

- Affaiblissent les banques en faisant chuter les taux des crédits. Les taux d'intérêt négatifs affaiblissent également les banques sur leurs réserves (le rendement des fonds propres des banques de la zone Euro n'est que de 5% en 2019, contre 15% en 2007),
- Menacent l'assurance-vie avec le recul continu du rendement du fonds en Euros,
- Constituent une « spoliation » des épargnants, et vont appauvrir les futurs retraités,
- Maintiennent en vie artificiellement des entreprises inefficaces (entreprises « zombies »)
- Poussent l'épargne vers les actifs monétaires qui rapportent 0% (dépôts à vie)
- Favorisent l'apparition de bulles, ce qui est déjà le cas sur les prix de l'immobilier.

Nommée le 1^{er} novembre 2019 à la tête de la BCE, Madame Christine LAGARDE a prévu de revoir les objectifs de la banque en s'inspirant de la politique monétaire de la FED pour ramener la croissance et le plein emploi en Europe.

La Présidente souhaite des entreprises compétitives qui exportent lorsque la croissance domestique faiblit et une économie intérieure forte lorsque l'économie mondiale ralentit. La zone Euro doit se concentrer sur sa croissance comme le font les Etats-Unis.

Sur le plan des taux de change, sur 6 mois, l'Euro a enregistré une baisse face au dollar dans un marché concentré sur les nombreuses incertitudes politiques, notamment en Italie et au Royaume-Uni. La monnaie européenne est ainsi passée de 1,1228 Euro pour 1 dollar à 1,1172 le 3 janvier 2020.

Néanmoins, les experts s'attendent à une baisse du dollar. En effet, sur front de tensions commerciales, ils anticipent une réappréciation de l'Euro face au dollar.

De son côté, l'Euro connaît également des soubresauts liés à la crise politique qui a secoué l'Italie durant la période estivale (remise en cause de la coalition de gouvernement, démission du Premier Ministre Giuseppe Conte, appel à l'organisation d'élections législatives anticipées de la part du Ministre de l'intérieur Matteo Salvini). Cependant, la perspective de nouvelles élections, à un moment où le parti d'extrême droite dirigé par Matteo Salvini fait figure de grand favori, pèse sur la monnaie unique.

Le nouveau gouvernement a été installé en septembre 2019. Il réunit des personnalités issues d'horizons divers (sociaux-démocrates, mouvement cinq étoiles) ce qui fait dire aux experts que les difficultés ne sont pas effacées.

Dans un contexte de Brexit initialement annoncé pour le 31 octobre 2019 et finalement reporté au 31 janvier 2020, la livre sterling s'est un peu redressée face à l'Euro et au dollar après avoir atteint son niveau le plus bas depuis 2016 (1,3153 livres pour 1 dollar ; 0,8519 livre pour 1 Euro) le 6 janvier 2020.

Le yen profite encore de son statut de valeur refuge pour se renforcer face au dollar comme face à l'Euro

Le tableau ci-dessous détaille les taux de change en vigueur le 6 janvier 2020 pour un Euro.

Dollar US	Livre Sterling	Dollar canadien	Franc suisse	Dollar australien	Roupie indienne
1,1202	0,8519	1,4536	1,10858	1,6121	80,6036

Evolution de la parité Euro/Dollar sur un an

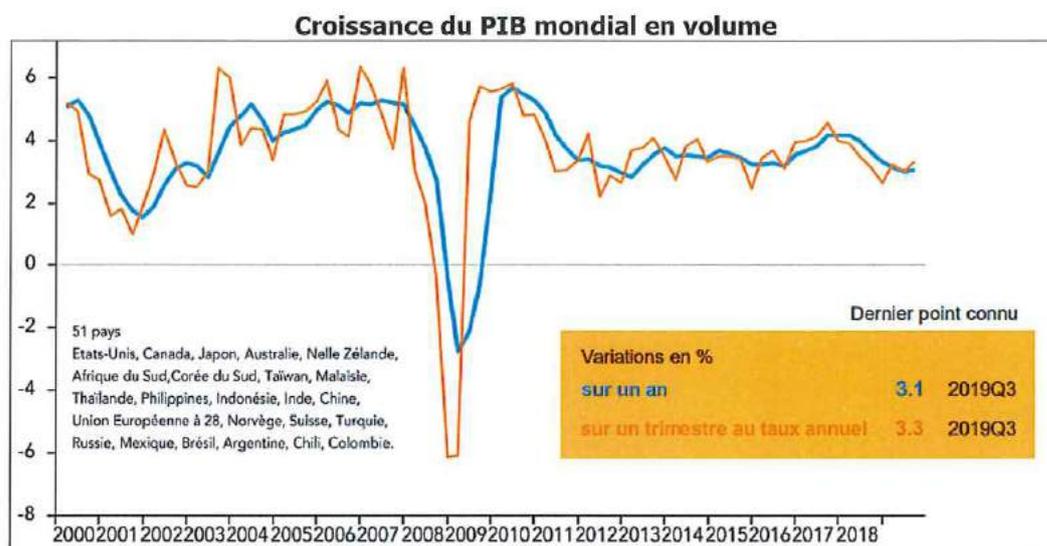


Le US dollar s'apprécie face à l'Euro principalement en raison d'un écart de conjoncture entre les deux continents et surtout, le lancement d'un Quantitative Easing 2. Une création monétaire qui agit aussi mécaniquement à la baisse pour le taux de change de l'Euro.

c) L'attrait des cryptomonnaies

Le Bitcoin, leader de loin en termes de capitalisation boursière, gagnait 240% sur 2019 au plus fort de sa performance établie au mois de juin dernier, lorsque le marché a rejoint les 13.900\$. A l'heure du bilan annuel, les 87% de performance sont très honorables en comparaison des 26% du CAC 40 ou encore des 17% de l'once d'Or. Au contraire, le marché est revenu sur un prix attractif avec une année 2019 qui a confirmé l'attrait croissant des **institutionnels** pour les cryptos. Les fonds sous gestion et les contrats futurs se multiplient sur cette classe d'actif et le volume d'échange augmente de manière continue. Enfin de grandes entreprises de la « TECH » veulent lancer leur propre cryptomonnaie et les états commencent aussi - à défaut d'en créer - à vouloir en réglementer l'utilisation.

5) Perspectives de croissance pour 2020



source : Rexecode décembre 2019

Selon le FMI, il est prévu que la croissance mondiale s'établira à 3,2% en 2019, puis accélérera à 3,5% en 2020. Ces prévisions tiennent compte du relèvement de 10 à 25% des droits de douane américains sur 200 milliards d'exportations chinoises (valeur à mai 2019) et des mesures de représailles adoptées par la Chine.

L'accélération de la croissance mondiale attendue en 2020 repose sur plusieurs facteurs :

- Un état d'esprit des marchés qui reste globalement positif,
- Les freins temporaires, notamment dans la zone Euro qui continuent de disparaître,
- Certains pays émergents tels la Turquie ou l'Argentine qui affichent des tendances à la stabilisation,
- Un effondrement violent des économies qui est pour l'instant évité dans certains pays tels le Venezuela ou l'Iran.

Néanmoins, la stabilisation ou le redressement attendu dans les pays en difficulté représentent 70% de la prévision de la hausse de la croissance mondiale en 2020. Autant dire que les incertitudes sont encore nombreuses.

Dans les pays avancés, la croissance devrait atteindre selon le FMI, 1,9% en 2019 et 1,7% en 2020.

Aux *États-Unis*, la croissance devrait s'établir à 2,6% en 2019, avant de ralentir à 1,9% en 2020 tandis que la relance budgétaire prendra fin.

Au *Japon*, la croissance devrait atteindre 0,9% en 2019, mais tomber selon le FMI à 0,4% en 2020. Ce mouvement est essentiellement dû au relèvement du taux de la taxe à la consommation prévu en octobre 2019.

Dans le groupe des *pays émergents et pays en développement*, la croissance devrait être de 4,1% en 2019, puis monter à 4,7% en 2020.

Les *pays asiatiques émergents ou en développement* devraient connaître une croissance de 6,2% en 2019–20, légèrement inférieure aux prévisions principalement du fait de l'impact des droits de douane sur le commerce et l'investissement. En *Chine*, les effets négatifs de l'escalade des droits de douane et de l'affaiblissement de la demande extérieure ont accentué la pression sur une économie déjà plongée dans un ralentissement structurel et souffrant du durcissement de la réglementation qui est nécessaire afin de freiner la forte dépendance à l'égard de la dette.

En *Amérique latine*, l'activité a ralenti notablement au début de l'année 2019 dans plusieurs pays, principalement en raison de facteurs extérieurs. Il est prévu que la région affiche une croissance de 0,6% en 2019, pour remonter à 2,3% en 2020.

L'accord de libre-échange conclu entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique le 10 décembre 2019, éloigne le spectre d'une guerre commerciale. Les concessions sur lesquelles les négociateurs se sont entendus devraient permettre aux trois pays de retrouver de la stabilité dans leurs relations commerciales.

En *Argentine*, l'économie s'est contractée au premier trimestre de l'année 2019. La prévision de croissance pour 2019 a été révisée légèrement à la baisse et une reprise plus modeste est attendue en 2020.

L'investissement et la demande de biens de consommation durables (voitures par exemple) sont modérés à la fois dans les pays avancés, mais également dans les pays émergents. Les entreprises et les ménages continuent de freiner leurs dépenses à long terme. En conséquence, le niveau du commerce mondial reste précaire. Le manque de perspectives en matière de nouvelles commandes freine également les investissements.

Les effets des différentes mesures protectionnistes prise en 2018 ne sont pas encore toutes matérialisées. Leurs impacts et ceux des représailles éventuelles pourraient être d'autant plus marqués et longs à se manifester qu'ils s'accompagnent potentiellement de mesures unilatérales allant au-delà du simple relèvement des barrières douanières.

Les tensions au Moyen-Orient s'intensifient dangereusement ce qui provoque mécaniquement une hausse forte et rapide du pétrole. Sur le plan intérieur, le Brexit et son report au 31 janvier 2020 demeure une source d'incertitude.

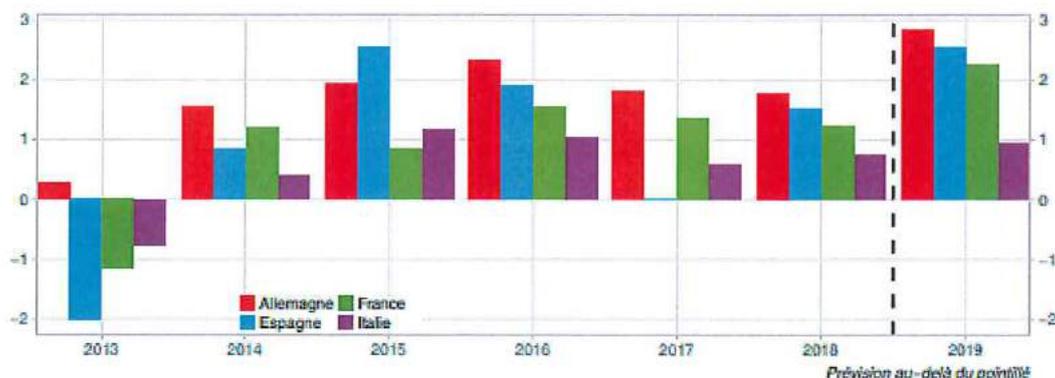
Compte tenu du processus de retrait du Royaume-Uni de l'UE, les projections pour 2019 et 2020 reposent de nouveau sur l'hypothèse purement technique d'un maintien du statu quo dans les relations commerciales entre l'Union à 27 et le Royaume-Uni. Il s'agit là d'une hypothèse servant uniquement à l'élaboration des prévisions et sans influence sur les négociations futures entre l'UE et le Royaume-Uni.

A tous ces constats, s'ajoute une dimension sociétale majeure. Le changement climatique demeure en effet une menace importante pour la santé et les moyens de subsistance dans de nombreux pays, ainsi que pour l'activité économique mondiale. Les stratégies nationales d'atténuation ne recueillent majoritairement pas l'assentiment des populations. En outre, la coopération internationale sur la question est déconsidérée par la non-participation de pays importants.

En zone Euro, depuis le début de l'année 2018, les climats des affaires se replient dans tous les grands pays. De nombreuses mesures ont été mises en place dès le début de 2019 pour redonner de l'élan au revenu des ménages (relèvement des salaires de la fonction publique et des allocations familiales, ainsi qu'allègement d'impôts et de cotisations sociales en Allemagne, revenu de citoyenneté et abaissement de l'âge de départ à la retraite en Italie, hausse de plus de 20% du salaire minimum en Espagne, mesures d'urgence économique et sociale en France). Elles conduiraient à une accélération des gains de pouvoir d'achat pour les ménages européens de +2,2% en 2019 après +1,8% en 2018 et +1,5% en 2017.

Les banques centrales resteront l'un des principaux moteurs du marché en 2020, bien que leurs efforts pour stimuler la croissance économique perdent de leur efficacité et que les taux d'intérêt ultra-bas réduisent leur marge de manœuvre. Les taux sont négatifs en Europe et au Japon depuis un certain temps, tandis que la Réserve fédérale américaine (Fed) a repris ses baisses de taux depuis un niveau déjà modeste. Cette approche, qui a soutenu les actions et autres actifs financiers, a surtout gonflé artificiellement leurs prix et contribué à l'inégalité des richesses, sans pour autant stimuler suffisamment la croissance. À court d'options, les banques centrales devraient maintenir leurs mesures de relance à l'effet limité. Les gouvernements devront peut-être assumer une partie du fardeau en augmentant les dépenses ou en réduisant les impôts, voire en conjuguant les deux approches.

Evolution du pouvoir d'achat des ménages des grands pays de la zone Euro



Source : Eurostat, prévisions Insee

En effet, dans la *zone Euro*, la croissance devrait atteindre 1,3% en 2019 et 1,6% en 2020. La prévision pour 2019 est révisée à la baisse légèrement pour l'*Allemagne* (en raison d'une demande extérieure plus faible que prévu, qui pèse aussi sur l'investissement), mais elle est inchangée pour la *France* (où les mesures budgétaires devraient soutenir la croissance et où les effets négatifs des manifestations s'estompent) et en *Italie* (où les perspectives budgétaires incertaines pèsent sur l'investissement et la demande intérieure).

Globalement, la croissance dans la zone Euro devrait s'accroître sur le reste de l'année et en 2020, car la demande extérieure devrait se redresser et des facteurs temporaires (notamment la baisse des immatriculations d'automobiles en Allemagne et les manifestations en France) continuent de s'estomper.

En *Espagne*, la croissance a été révisée à la hausse pour 2019, du fait de la vigueur de l'investissement et de la faiblesse des importations au début de l'année.

Au *Royaume-Uni*, la croissance devrait s'établir à 1,3% en 2019 et à 1,4% en 2020. Mais cette prévision suppose un Brexit ordonné, suivi d'une transition progressive vers le nouveau régime.

Mais les diagnostics sur la santé de l'économie britannique varient rapidement. Jusqu'à fin octobre 2019, de nombreux experts voyaient cette économie tomber rapidement en récession. En effet, après une contraction de 0,2% au cours du deuxième trimestre 2019, la croissance a connu un rebond en juillet (+0,3%).

La banque d'Angleterre a atténué son scénario du pire quand elle tablait sur une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au 31 octobre 2019. Néanmoins, elle anticipe encore une contraction de l'économie qui pourrait atteindre 5,5% et une envolée du taux de chômage à 7% de la population active alors qu'il n'était que de 3,8% fin juillet 2019, soit son niveau le plus bas depuis 45 ans.

Le 29 octobre 2019, au lendemain de l'accord des états membres de l'Union européenne pour reporter la date de sortie du Royaume-Uni au 31 janvier 2020 au plus tard, la Chambre des communes a voté en faveur de la tenue d'élections législatives anticipées. Fixées au 12 décembre 2019, ces élections ont donné une majorité au Premier Ministre pour faire approuver les conditions du Brexit négociées avec les états membres de l'Union européenne.

En conséquence, l'activité de la zone Euro croîtrait de l'ordre de +0,3% par trimestre d'ici à la fin de l'année 2019. Cette croissance serait relativement dynamique en Espagne (+0,6% par trimestre) et le serait moins en France (+0,3%), en Allemagne (+0,2%) et en Italie (+0,1%).

Malgré la menace de facteurs extérieurs, l'économie européenne devrait connaître en 2019 sa septième année consécutive de croissance, qui concernera tous les États membres. La croissance dans la zone Euro a été plus forte que prévu au premier trimestre de l'année en raison de plusieurs facteurs temporaires tels que la douceur des conditions météorologiques en hiver et un rebond des ventes de voitures. Elle a également

bénéficié de mesures de politique budgétaire, qui ont dopé le revenu disponible des ménages dans plusieurs États membres. Les perspectives à court terme pour l'économie européenne sont toutefois assombries par des facteurs extérieurs, notamment les tensions commerciales au niveau mondial et d'importantes incertitudes en matière de politiques.

Ces facteurs ont essentiellement pesé sur la confiance du secteur manufacturier, qui est le plus exposé au commerce international. Ainsi, le rythme de croissance a été réduit de moitié au deuxième trimestre, freiné notamment par une contraction de l'économie allemande et un ralentissement des exportations.

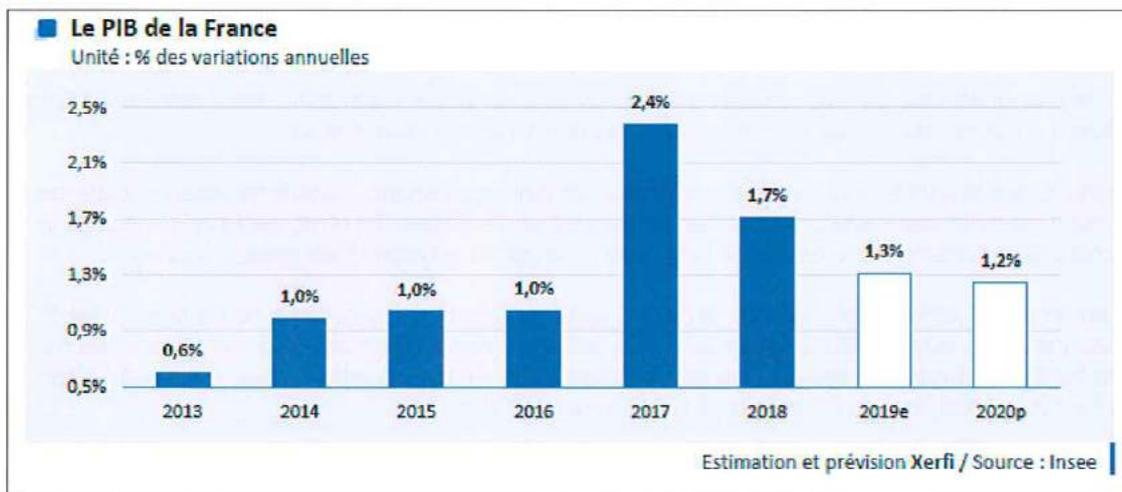
Le commerce dans son ensemble a ralenti au deuxième trimestre, aussi bien les importations que les exportations. Quand bien même l'Union européenne n'est pas directement impliquée dans la guerre commerciale que se livrent la Chine et les États-Unis, les entreprises européennes sont affectées, notamment celles qui produisent directement en Chine ou qui fournissent par exemple des machines aux usines locales.

En conséquence, les prévisions de croissance du PIB de la zone Euro en 2019 restent inchangées à 1,2%, tandis que les prévisions pour 2020 ont été revues légèrement à la baisse à 1,4%.

6) Le contexte économique au niveau national

Avec une hausse du PIB de 1,3% en 2019 et de 1,2% estimée pour 2020, l'économie française restera engluée à un niveau proche de son rythme de croisière. D'un côté, la mise en place de deux batteries de mesures en faveur du pouvoir d'achat (décembre 2018 puis avril 2019) va soutenir la consommation.

De l'autre, le fléchissement du commerce mondial et les incertitudes politiques, géopolitiques et économiques (guerre commerciale, ralentissement chinois, Brexit...) pèseront sur le niveau des exportations. En conséquence, la contribution nette du commerce extérieur à la croissance, ponctuellement positive en 2018, va redevenir légèrement négative en 2019-2020.





Source : Le Revenu

Après deux années consécutives où le déficit public est passé sous le seuil des 3%, il s'est de nouveau amplifié pour atteindre selon les prévisions -3.1% du PIB en 2019.



Source : Banque de France

La dette publique en France devrait atteindre 98.8% du PIB fin 2019 mais avec un pic à la fin du mois de septembre à 100,4 % du produit intérieur brut (PIB), soit 2 415 milliards d'euros, en hausse de 39,6 milliards par rapport au trimestre précédent.

La dette publique française avait déjà dépassé par deux fois le PIB en 2017, après intégration de la dette de la SNCF, pour atteindre 100,7 % au premier trimestre, et 100,9 % au deuxième trimestre. « Cette hausse de la dette au troisième trimestre était attendue, car elle provient de raisons techniques, et notamment du calendrier des émissions et des amortissements de titres de dette. » selon le cabinet du ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin.

C'est notamment la baisse du coût relatif de la dette qui a pu inciter l'Etat à s'endetter davantage.

2019 a été une année où le coût de l'endettement s'est en effet considérablement allégé : il connaît son plus bas historique depuis 1993. Pour les particuliers, cela s'est par exemple matérialisé par la baisse des taux des crédits immobiliers.

Pour l'Etat, c'est la charge de la dette qui a diminué, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses destinées au paiement des intérêts de la dette publique. Alors qu'il était prévu dans la loi de finances initiale que la France paierait 42,1 milliards d'euros de charge d'intérêts, celle-ci a finalement été révisée à la baisse pour atteindre 40,4 milliards d'euros.



Source Le Revenu

Le taux de prélèvements obligatoires s'affiche quand même en légère baisse. Après 45,2% en 2017, où il avait atteint le plus haut niveau en Europe devant le Danemark et la Suède, et 45% en 2018, ce taux devrait s'établir à 44,7% en 2019, puis à 44,3% en 2020.

Enfin, malgré les annonces d'un retour à l'équilibre pour la première fois depuis 2002, le budget de la Sécurité sociale sera à nouveau en déficit en 2019 et en 2020, à hauteur respectivement de 5,4 puis 5,1 milliards d'euros.

Comme pour le budget général, le mouvement des Gilets jaunes est passé par là, avec l'annulation de la hausse de la CSG pour les petites pensions et la suppression des cotisations salariales sur les heures supplémentaires avancée au 1er janvier 2019.

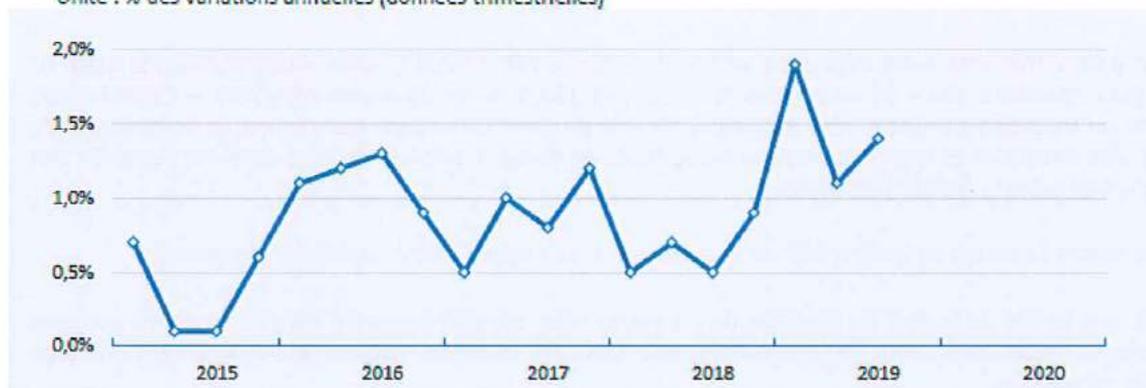
Le pouvoir d'achat des ménages progresse

Le chèque de 17 milliards d'euros environ restitués aux ménages en 2019 (mesures prises pour répondre au mouvement des gilets jaunes) a entraîné un gain instantané de 0,8% du pouvoir d'achat.

a) Les ménages

■ Pouvoir d'achat des ménages (par unité de consommation)

Unité : % des variations annuelles (données trimestrielles)



Actuellement, l'économie française est principalement portée par la demande intérieure. Les mesures d'urgence économiques et sociales décidées par le Président de la République en décembre 2018, quelques semaines après le début de la crise des "gilets jaunes" ont clairement boosté le pouvoir d'achat des Français. L'INSEE anticipe une hausse du pouvoir d'achat de 2,3% en 2019 qui s'explique en partie par la deuxième tranche de réduction de la taxe d'habitation qui a lieu en fin d'année.

Bénéficiant avec décalage de la hausse du pouvoir d'achat, la consommation des ménages va progressivement s'accélérer lançant 2020. Dans un contexte de montée des incertitudes (crise des gilets jaunes, contexte social tendu avec la réforme des retraites, fiscalité en perpétuelle évolution), les Français se sont constitués une abondante épargne de précaution comme le dévoile l'explosion de la collecte nette du livret A et du LDDS (+64% par rapport à la même période de 2018).

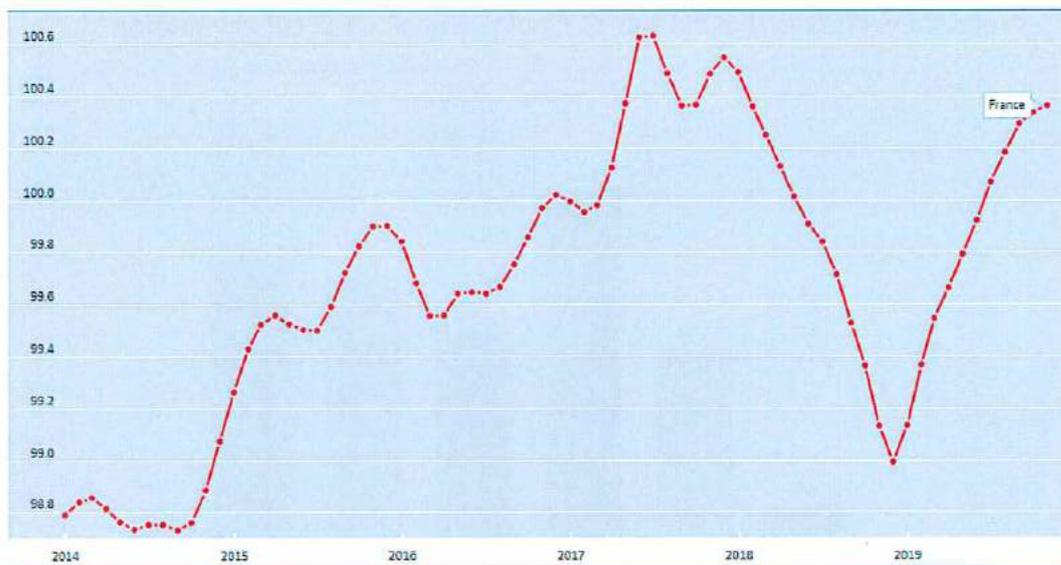
On peut s'attendre dans les prochains mois, à un retour à des comportements plus conformes à ceux observés sur le long terme, permettant de soutenir l'activité.



Néanmoins, bien que la confiance des ménages s'améliore légèrement, la consommation de ces derniers diminuait légèrement en juin et était stable sur l'ensemble du deuxième trimestre. En effet, une question interpelle les experts ; comment les gains de pouvoir d'achat vont-ils se transmettre à la consommation plutôt que vers l'épargne ?

En novembre 2019, la confiance des ménages s'accroît pour le 11^{ème} mois consécutif. D'après une étude de l'INSEE (enquête mensuelle de conjoncture), la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants, augmente pour le 11^{ème} mois consécutif. L'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne s'améliore également, mais la part des ménages estimant qu'il est opportun d'épargner plutôt que de consommer baisse légèrement.

Indice de confiance des ménages français (novembre 2019)



La prime exceptionnelle versée par les entreprises a stimulé la croissance du salaire moyen par salarié dans le secteur marchand (+1% au premier trimestre). Plus de deux milliards d'euros ont été versés par les entreprises entre fin décembre 2018 et mars 2019. Une partie cependant de ce montant a pu venir en substitution des primes soumises à impôts et cotisations sociales habituellement versées aux salariés durant cette période. La progression des revenus des ménages devrait s'accroître en 2019 à 3,4% contre 2,7% en 2018.

Outre les dispositifs d'urgence, la baisse de pression fiscale et des prélèvements sociaux pourraient accroître le revenu disponible des ménages. L'inflation, qui joue un rôle sur le porte-monnaie des Français devrait, accélérer à 1,4% en décembre 2019. Sur l'année et en moyenne annuelle, les prix devraient cependant marquer le pas passant de 1,2% contre 1,8% en 2018.

b) L'inflation en France modérée

En France l'inflation devrait se maintenir entre 1% et 1,5% jusqu'à la fin 2019.

En novembre 2019, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,1 % sur un mois, après une stabilité en octobre 2019. Cette légère hausse résulte de la forte croissance des prix du tabac (+6,0 % après 0,0 %) et de celle, plus modérée, des prix de l'énergie (+0,3 % après 0,0 %) et de l'alimentation (+0,1 % après 0,4 %).

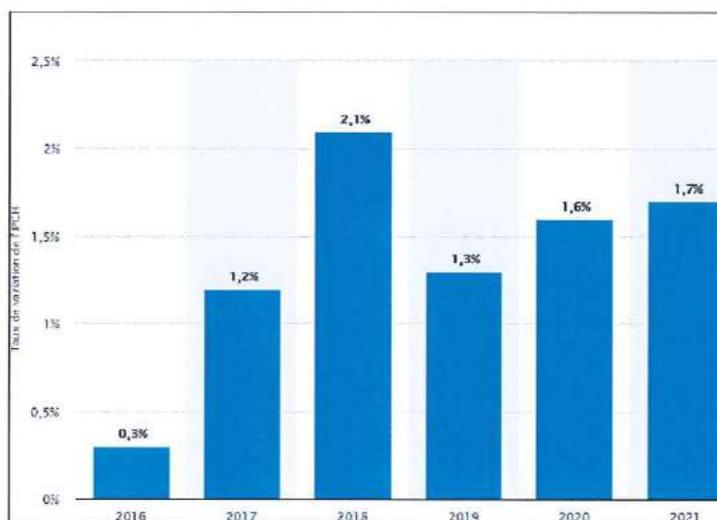
La baisse des prix des services s'accroît à peine (-0,2 % après -0,1 %) et les prix des produits manufacturés se replient légèrement (-0,1 % après +0,3 %).

Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation augmentent de 0,2 % en novembre, après une stabilité en octobre.

Sur un an, les prix à la consommation accélèrent après quatre mois consécutifs de ralentissement : +1,0 % en novembre après +0,8 %. Cette hausse de l'inflation résulte d'une forte accélération des prix du tabac, d'un dynamisme accru de ceux de l'alimentation et des services et d'une baisse moins marquée des prix de l'énergie. En revanche, les prix des produits manufacturés reculent un peu plus que le mois précédent.

En 2020 et 2021, selon la Banque de France, l'inflation hors énergie et alimentation serait plus durablement soutenue : elle atteindrait ainsi 1,2 % en 2020 et 1,5 % en 2021. Cette hausse refléterait un marché du travail plus dynamique, caractérisé par une baisse du taux de chômage et des hausses de salaires plus importantes, ainsi que des prix des produits importés progressant alors plus significativement. En fin d'horizon de prévision, l'inflation serait donc essentiellement portée par la dynamique des prix hors énergie et alimentation.

Projections du taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation



Source : Banque de France

c) Les entreprises :

Du côté des entreprises, les dépenses d'investissement se maintiennent même si l'Insee prévoit un ralentissement (3,3% en 2019 contre 3,9% en 2018). Les conditions financières pour les entreprises demeurent cependant très favorables en 2019 avec le cumul transitoire du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) portant sur les rémunérations versées en 2018 et de sa transformation en un dispositif d'exonération de cotisations patronales.

Le taux de marge devrait ainsi fortement augmenter pour atteindre 32,8% en 2019 contre 31,2% en 2018 et 31,8% en 2017. Chez les ménages, les chiffres sont moins favorables. L'Insee anticipe une poursuite du repli des mises en chantier qui pèse toujours sur l'industrie du bâtiment. Et dans les administrations publiques, la perspective des élections municipales devrait permettre d'observer un niveau vigoureux des investissements publics (avant mars 2020 pour les projets non engagés par les équipes en place et à compter de 2021 pour les nouvelles équipes).

L'indice de confiance des entreprises repose sur l'évaluation que font les entreprises de la production, des commandes et des stocks, ainsi que de la situation actuelle et de leurs attentes à court terme. On recueille les opinions par rapport à la normale ; l'écart entre les réponses positives et négatives fournit un indice qualitatif des conditions économiques.

Selon la dernière publication de l'Insee, le climat des affaires au mois de septembre a gagné un point à 106. L'indicateur qui le synthétise reste à un niveau supérieur à sa moyenne de long terme. Après plusieurs mois de chute, la confiance des chefs d'entreprise gagne du terrain. Les prévisionnistes restent cependant très prudents.



d) Le commerce extérieur

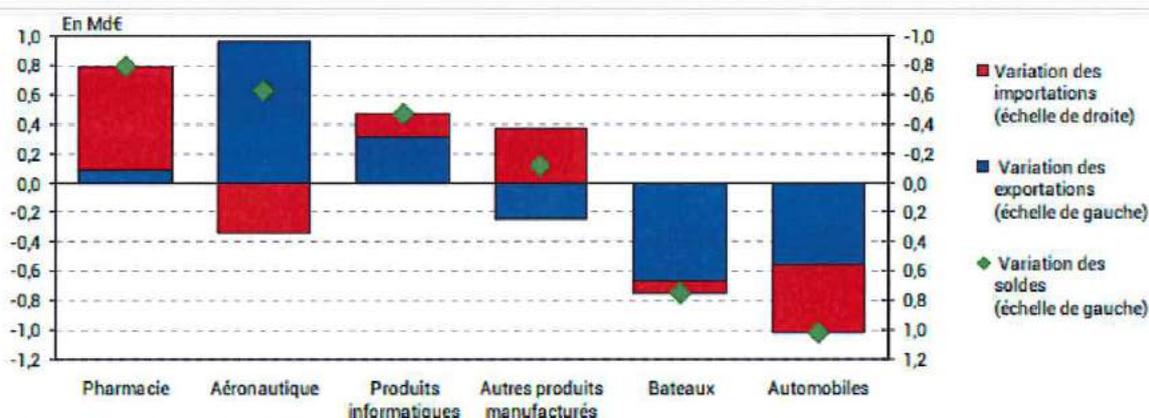
Le commerce extérieur pourrait à nouveau plomber la croissance hexagonale en 2019. Si 2018 a été une année très favorable pour l'appareil exportateur français avec une contribution de 0,7 point au PIB, cela reste une exception par rapport aux résultats des dernières années.

Pour 2019, les statisticiens envisagent une contribution légèrement négative à la valeur ajoutée (-0,1 point). Bien que l'appareil exportateur français soit moins exposé aux aléas du commerce international, le ralentissement de la demande mondiale peut avoir des répercussions sur les exportations françaises.

L'analyse trimestrielle des chiffres du commerce extérieur réalisée par le service des douanes et droits indirects, montre qu'au 2^{ème} trimestre 2019, le solde commercial FAB/FAB¹ s'améliore de 0,5 milliard à la faveur de ventes de matériel militaire. Hors ce segment, le trimestre est marqué par la contraction des exportations et des importations, due au Royaume-Uni en contrecoup de flux particulièrement intenses au trimestre précédent (anticipation d'un éventuel Brexit).

Les soldes agricole et énergétique connaissent une très légère dégradation. Celui sur les produits manufacturés est globalement stable : la reprise des exportations aéronautiques et le pic de ventes d'appareils de mesure et de navigation contrastent avec la baisse des ventes d'automobiles. Les importations de produits pharmaceutiques et les exportations de bateaux subissent une baisse consécutive à un premier trimestre particulièrement élevé.

Variation des flux et soldes par type de produit (2^{ème} trimestre 2019)



Source : Direction générale des douanes et impôts indirects

Dans ce contexte de contraction des flux, le solde commercial vis-à-vis de l'Union Européenne se détériore de 1,2Md€ au 2^{ème} trimestre 2019. La baisse des exportations (-3,7%) n'est pas compensée par la baisse des importations (-1,9%).

Le commerce bilatéral avec le Royaume Uni dans l'anticipation d'un éventuel Brexit, la nouvelle baisse des exportations vers l'Allemagne (-2,4%), ainsi que le recul des flux vers l'Espagne, pèsent sur le solde français intra Union européenne.

Le solde commercial avec les pays tiers s'inscrit en hausse (+1Md€), notamment avec l'Amérique (+1Md€), mais aussi avec l'Asie (+0,5Md€), malgré un recul avec la Chine (-0,9Md€).

En revanche, le solde se dégrade avec les pays d'Europe hors Union européenne (-0,6Md€).

e) L'Épargne en France :

Le bas de laine des Français avec le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire, est toujours autant appréciés. Ces produits d'épargne plébiscités pour leur fiscalité nulle et la liberté d'emploi qu'ils offrent, ont amassé sur les six premiers mois de l'année plus de 14 milliards d'euros (contre 10,8 milliards un an plus tôt). Les Français ne semblent pas vraiment rebutés par la très faible rémunération offerte. A 0,75%, elle ne met même pas leur épargne à l'abri de l'inflation.

Bien que les taux d'intérêts soient bas et qu'il existe d'autres produits plus ou moins risqués mais bien plus rémunérateurs, le niveau d'épargne en France dépasse les 1080 milliards d'Euro en 2019.

¹ En comptabilité nationale les exportations et les importations sont enregistrées sur la base des statistiques douanières. Ce sont en effet les douanes qui enregistrent la valeur des biens à l'entrée ou à la sortie du territoire. Ce mode de valorisation des exportations, mesuré à la frontière du pays exportateur, est dit « Franco à bord » (FAB).

f) L'immobilier :

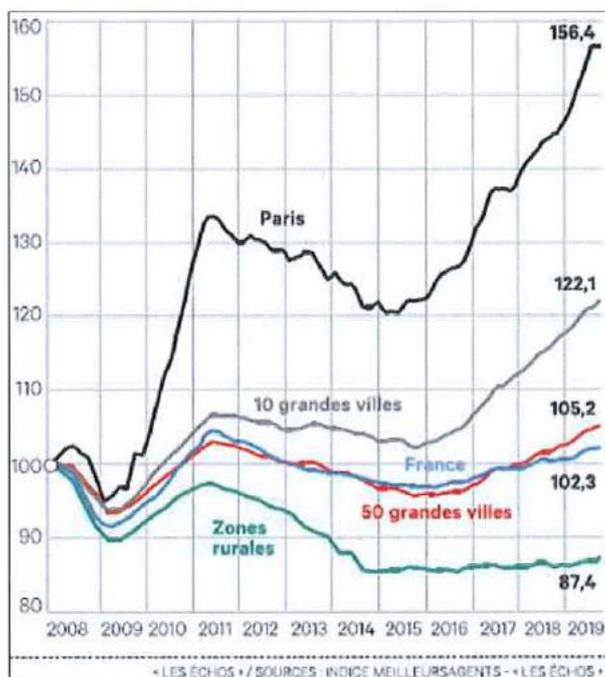
2019 a été une année très dynamique sur fond de baisse des taux L'année 2019 aura été une excellente année pour le marché immobilier : les taux d'emprunt en baisse non négligeable et qui battent record sur record ont permis de très nombreuses ventes.

D'après une étude de Century 21, un investissement sur quatre 4 serait pour de l'investissement locatif et non pour une résidence principale.

L'année 2019 devrait se solder par plus d'un million de ventes de logements anciens.



Des prix de l'immobilier qui peinent pourtant à suivre l'inflation dans de nombreux secteurs géographiques. Ces statistiques globales sur les prix de l'immobilier ancien en France cachent en effet de très nombreuses disparités. Depuis quelques années, le phénomène de concentration de la demande dans les grandes villes dynamiques s'est accentué. En parallèle, les secteurs les moins dynamiques et les zones rurales sont délaissés. Cela crée des distorsions au niveau des évolutions de prix.



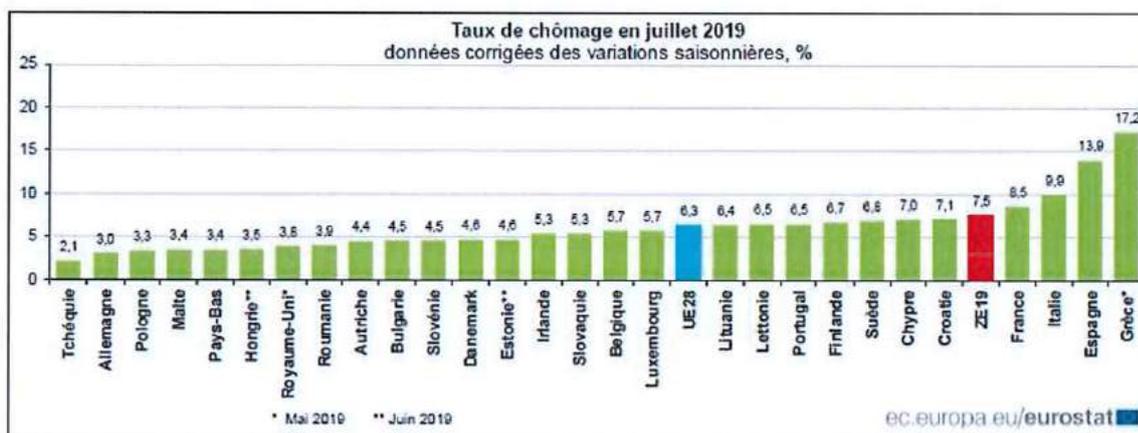
Quelle évolution pour les taux de crédit immobilier en 2020 ? Le scénario le plus probable est une stabilisation des taux de crédit immobilier à ce niveau (pas plus de 20 points de base de variation à la hausse ou à la baisse en 2020)

Néanmoins, il est également probable que les banques ne puissent suivre ce rythme important de baisse des taux. Elles peuvent décider de se montrer un peu moins agressive sur les taux des différents types de dossier de financement en tenant compte aussi de l'évolution des taux d'usure que les taux des prêts immobiliers, des crédits à la consommation et des découverts en compte ne devront pas dépasser.

Après deux années de réduction du montant de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, l'année 2020 marquera la première année où cet impôt local sera complètement supprimé pour 80 % des ménages. Pour les 20 % des ménages les plus riches, le paiement de la taxe d'habitation reste inchangé en 2020. Il faudra, sauf changement à venir, attendre 2021 pour voir les premières réductions sur cette taxe et 2023 avant sa complète disparition. Aucun changement significatif ne viendra donc influencer fortement l'évolution du marché immobilier l'année prochaine.

g) Situation de l'Emploi

Selon Eurostat, 15,61 millions de personnes étaient au chômage dans l'Union européenne en juillet 2019 (6,3% de la population active), dont 12,32 millions au sein de la zone Euro (7,5%). Comparé à juillet 2018, le chômage a baissé de 1,01 million de personnes dans l'UE28 et de 898 000 dans la zone Euro.



Source : Eurostat

En matière d'emploi, les contrastes en Europe sont marqués : une amplitude de 15,1 points sépare les extrêmes. Quand la République tchèque connaît un taux de chômage de 2,1% et que l'Allemagne et la Pologne enregistrent respectivement 3% et 3,3%, celui-ci culmine en Grèce (17,2% en mai 2019) et en Espagne (13,9%).

La France se classe en 4e position des États les plus touchés par le chômage (8,5%).

Sur un an, le taux de chômage a baissé dans 25 Etats membres et une augmentation a été enregistrée en Lituanie (de 6,1% à 6,4%), au Luxembourg (de 5,6% à 5,7%) et en Suède (de 6,3% à 6,8%).

Les baisses les plus marquées ont été observées en Grèce (de 19,4% à 17,2% entre mai 2018 et mai 2019), en Croatie (de 8,4% à 7,1%), à Chypre (de 8,3% à 7%), en Slovaquie (de 6,5% à 5,3%) et en Espagne (de 15% à 13,9%).

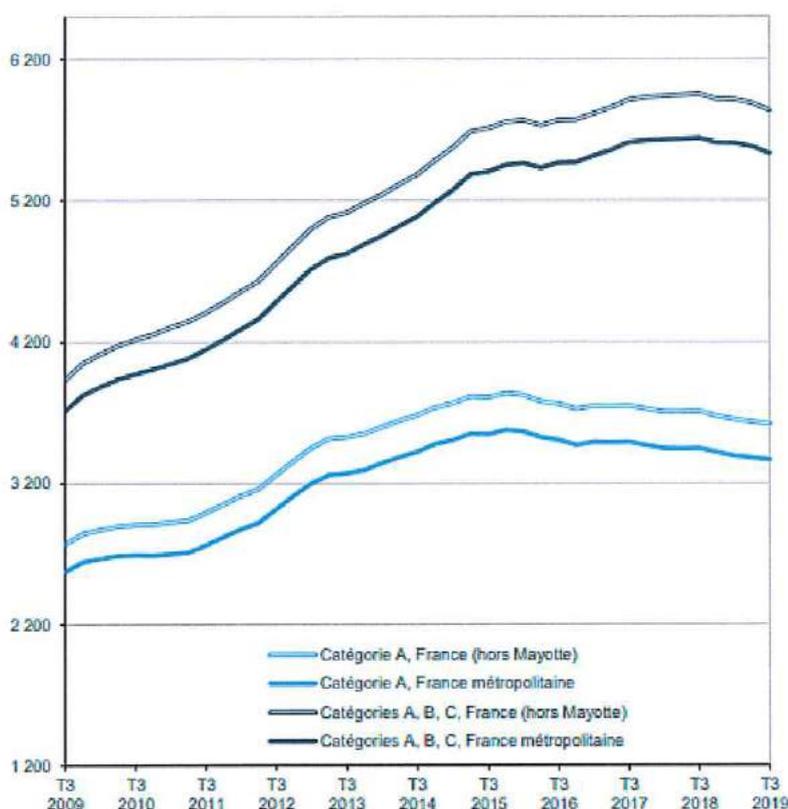
Sur le front de l'emploi en France, la croissance serait suffisante pour accentuer le dynamisme des créations avec plus de 240.000 créations nettes sur l'année après 182.000 l'an dernier. La population active tend à ralentir.

Le taux de chômage continuerait de baisser pour s'établir à 8,3% en fin d'année 2019 (8,7% en juin 2019) contre 8,7% fin 2018. On explique ce bon chiffre du chômage par le nombre de nouveaux actifs qui arrivent

sur le marché du travail, lequel devrait augmenter moins vite que l'an passé alors que dans même temps, les créations nettes d'emplois devraient être plus nombreuses.

En moyenne au 3^{ème} trimestre 2019 en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C)², s'établissait à 5 530 600. Parmi elles, 3 364 500 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 166 100 exercent une activité réduite (catégories B et C).

Nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C (octobre 2019)



Source : Pôle Emploi - DARES

Au 3^{ème} trimestre 2019, 666 300 personnes inscrites à Pôle Emploi ne sont pas tenues de rechercher un emploi. Elles sont, soit non immédiatement disponibles et sans emploi (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E).

En France métropolitaine, au 3^{ème} trimestre 2019, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 0,2% pour les hommes (-2,5% sur un an) et de 0,5% pour les femmes (-2,2% sur un an). Ce nombre en catégorie A, augmente cependant pour les moins de 25 ans (+0,7%), mais recule pour les tranches 25-49 ans (-0,6%) et 50 ans et plus (-0,3%).

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus diminue de 0,8% et celui des inscrits depuis moins d'un an recule de 1%.

L'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 635 jours au troisième trimestre 2019 (+4 jours par rapport au trimestre précédent) et leur durée moyenne d'inscription est de 321 jours (+3 jours par rapport au trimestre précédent).

² Catégorie A : personne sans emploi,
 Catégorie B : activité réduite (78 h/mois maximum),
 Catégorie C : activité réduite (> 78 h/mois),
 Catégorie D : sans emploi, non disponible
 Catégorie E : personne à la recherche d'un emploi, mais qui en a déjà un en cours (emploi aidé par exemple).

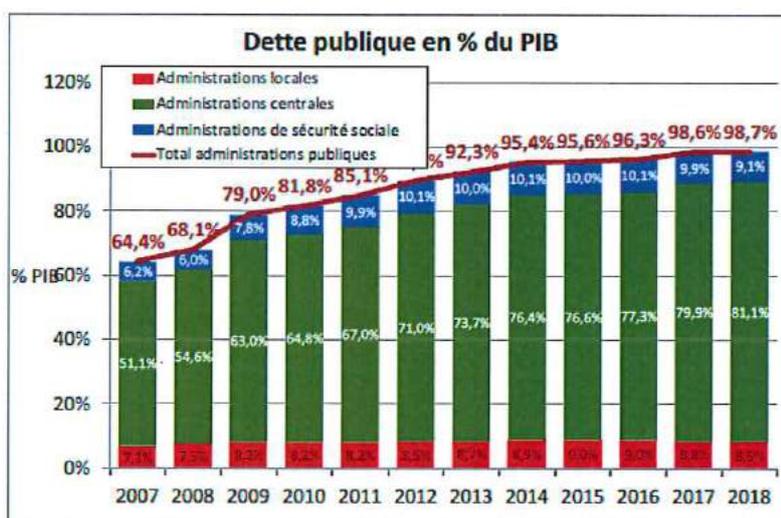
Au 3^{ème} trimestre 2019, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C diminue de 2,3%, tous motifs confondus (fin de contrat -4,6%, fin de mission d'intérim -4,8%, démission -2,1%, rupture conventionnelle -1,1%). En revanche, les entrées pour licenciement économique sont en hausse de 6,1%.

7) Contexte économique et financier des collectivités locales

La Cour des comptes publie chaque année un rapport sur la situation financière des collectivités locales. Le rapport sur la gestion de l'exercice 2018 a été examiné et approuvé le 28 mai 2019 par le comité du rapport public.

a) Généralités

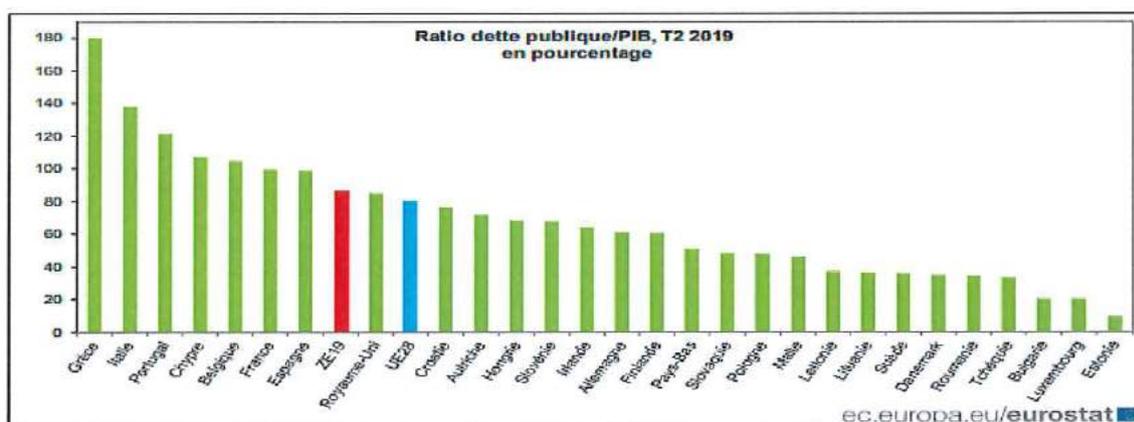
L'Etat attend des collectivités qu'elles contribuent au retour de la sphère publique française vers le quasi équilibre. Vis-à-vis de l'Union européenne, la cible vise à un retour du ratio dette/PIB des 99% actuels (99,5% au deuxième trimestre 2019 et même 100,4% en septembre 2019) vers 60% à long terme, sans préciser quelle est l'échéance retenue.



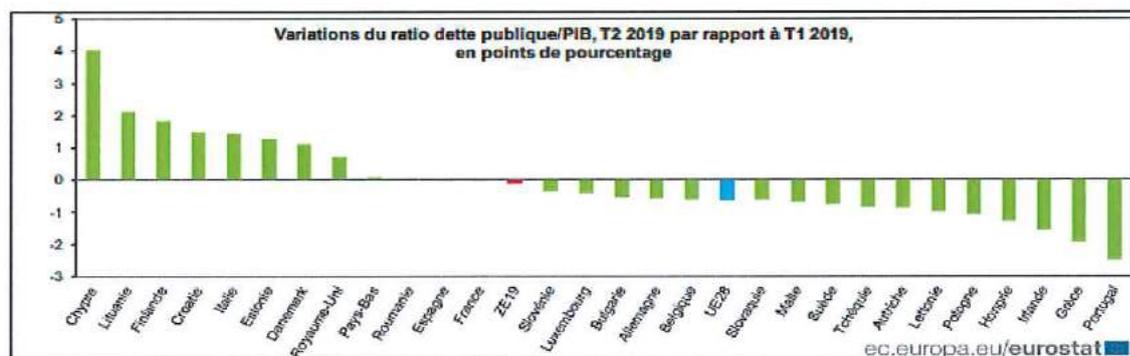
Source : cabinet Michel KLOPFER

Selon un rapport Eurostat publié le 22 octobre 2019 qui détaille la dette publique européenne (zone Euro) à la fin du deuxième trimestre 2019, le ratio PIB/dette s'établit à 86,4%, soit un niveau stable par rapport au 1^{er} trimestre.

Les ratios les plus élevés à la fin du 2^{ème} trimestre ont été enregistrés en Grèce (180,2%), en Italie (138,0%), au Portugal (121,2%) et en Belgique (104,7%). A l'inverse, les taux les plus faibles se trouvent en Estonie (9,3%), au Luxembourg (20,3%) et en Bulgarie (20,4%).



Par rapport au 1^{er} trimestre 2019, 10 états ont vu leur ratio PIB/dette augmenter, quand 16 états l'ont vu diminuer.



Cependant, l'effort de résorption est censé provenir en premier lieu des forts excédents des sphères locale et sociale, l'Etat se montrant pour sa part incapable de diminuer le poids de la dépense publique.

b) Dette publique et relance budgétaire

Face à une croissance molle, bon nombre d'experts s'accordent à dire que les politiques monétaires accommodantes ne sont pas parvenues à obtenir une relance. Aussi, plaident-ils pour une relance de la croissance économique au moyen d'une relance budgétaire sur fonds publics, laquelle passe par une reprise de l'investissement public.

La politique des banques centrales qui consiste à obtenir une baisse des taux d'intérêts par la baisse des taux directeurs ou à augmenter l'offre de monnaie par une politique de Quantitative Easing, devient inefficace face à la préférence pour la liquidité affichée par les agents économiques.

En effet, les entreprises s'endettent pour racheter leurs actions ou pour racheter d'autres entreprises, plutôt que pour investir dans les équipements physiques ou des technologies nouvelles.

Pour leur part, les ménages augmentent artificiellement leur capacité d'emprunt et d'investissement, notamment dans le domaine immobilier en contribuant ainsi à la flambée des prix.

Ces phénomènes de financiarisation de l'économie conduisent à un argent qui circule en boucle sur les marchés financiers en négligeant l'économie réelle, d'où les propositions actuelles d'une relance budgétaire par l'augmentation des dépenses publiques.

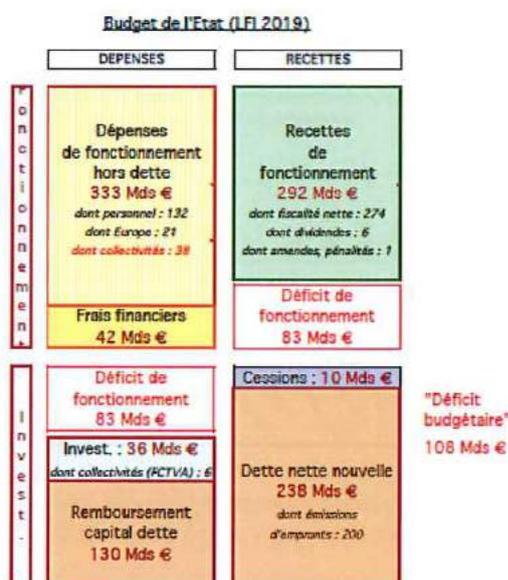
Or la situation de l'endettement public de la France ne paraît pas propice à une relance budgétaire au moyen de la hausse de la dépense publique. Compte tenu du niveau du ratio dette/PIB (100,4% au 3^{ème} trimestre

2019), on est en droit de s'interroger sur la soutenabilité du poids du remboursement de la dette publique française en cas de remontée des taux d'intérêts.

Emplois (en milliards d'€uros)		Ressources (en milliards d'€uros)	
Déficit de fonctionnement	78,1	Cessions d'immobilisations financières	9,6
Dépenses d'investissement	19,2	Emission d'emprunts nouveaux	195,0
Remboursement d'emprunt et autres charges de trésorerie	130,2	Autres ressources financières	30,5
Autres opérations financières	11,1		
Neutralisation d'opérations sans impact en trésorerie	-3,5		
TOTAL DES EMPLOIS	235,1	TOTAL DES RESSOURCES	235,1

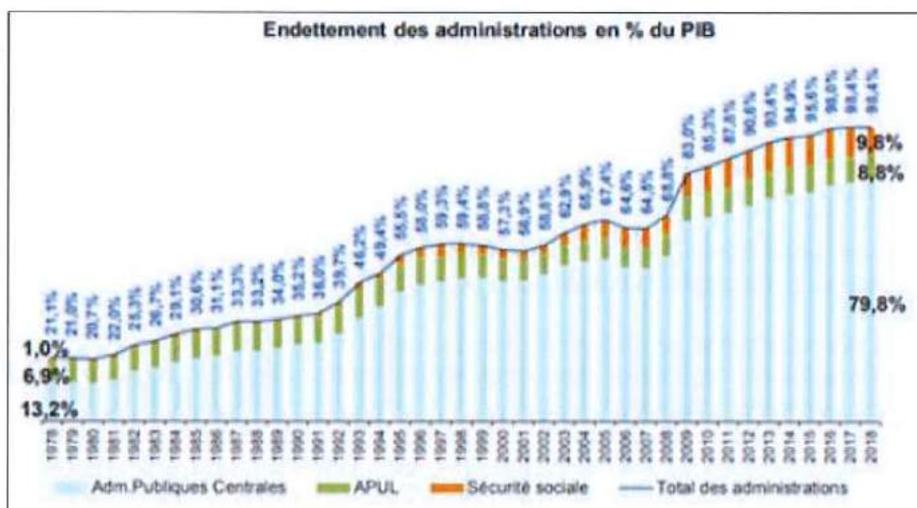
Comparaisons de structures budgétaire Etat - collectivités

- ✓ L'Etat emprunte 238 Mds € pour investir 36 Mds €.
- ✓ Les collectivités ont emprunté 18 Mds € pour investir 60 Mds €.



Source : cabinet Michel KLOPFER

En 2019, le déficit de l'Etat et des organismes divers d'administration centrale (69,9 Md€) est en partie compensé par l'excédent des administrations de sécurité sociale (10,8 Md€) et par celui des administrations publiques locales (2,3 Md€).



Pour respecter les engagements européens de la France en matière de finances publiques, l'Etat a mis en œuvre divers dispositifs de régulation. Après trois années de baisse de dotations de l'Etat pour un montant cumulé de 10 Md€, la gestion des collectivités locales relève désormais des dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018/2022. C'est donc cette loi qui fixe notamment le plafond de 1,2% de progression annuelle des dépenses de fonctionnement des collectivités.

c) La programmation à moyen terme des finances publiques

Le secteur local est censé dégager des surplus croissants (autrement dit, se désendetter) jusqu'à atteindre 0,6% du PIB en 2022, ce qui représente environ 16 Md€. Implicitement, cette approche supposerait que les administrations locales n'empruntent plus à partir de 2021 !....

Le cadre imposé aux collectivités, appuyé sur la loi de programmation des finances publiques 2018/2022, vise à comprimer le besoin de financement, le rendre de plus en plus négatif. Pour se faire, l'Etat se donne deux moyens d'y parvenir. La loi fixe au secteur public local des objectifs nationaux pluriannuels :

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1,2% par an pendant trois ans,
- Limitation du recours à l'endettement (plafond de 9 à 12 ans selon les types de collectivités).

En 2018, le secteur public local (communes et EPCI) a maîtrisé l'évolution de ses dépenses de fonctionnement en cohérence avec la loi de programmation des finances publiques précitée.

322 collectivités figuraient dans le périmètre de la contractualisation, parmi lesquelles 145 communes et 62 groupements dont le budget principal était supérieur à 60 M€ en 2016.

70% de ces collectivités ont accepté de signer un contrat avec l'Etat auxquelles se sont ajoutées 16 collectivités volontaires.

A contrario, 93 collectivités ont refusé de signer et se sont vu notifier leur taux d'évolution par arrêté.

d) Une amélioration générale de la situation financière des collectivités locales

Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités et de leurs groupements ont augmenté de 0,4% entre 2017 et 2018 (+0,2% pour les seuls budgets principaux).

Cette évolution tient à la fois à la baisse des concours financiers de l'Etat, au risque de sanction pour les 322 plus grandes collectivités entrant dans le champ de la contractualisation, mais également selon la Cour des comptes, aux diverses mesures mises en place par les collectivités elles-mêmes dans leur gestion.

En 2018, la stabilité de leur recours à l'emprunt (+0,1%) ayant été compensée par une accélération de leurs remboursements (+4,4%), la diminution du besoin de financement des collectivités locales (647 M€) a été inférieure à l'objectif assigné par la loi (-2,6 Md€).

Alors que les dépenses de fonctionnement des budgets principaux de l'ensemble des collectivités et EPCI ont progressé de 0,2% en 2018, celles des collectivités signataires ont diminué de 0,3%.

Le recul est encore plus sensible (-0,4%) chez les collectivités non signataires, ce qui tend à démontrer que les collectivités sont capables d'elles-mêmes de réguler leurs dépenses.

S'agissant du critère de désendettement, dans l'attente des données définitives, trois collectivités sur quatre auraient respecté les normes de la loi.

e) Une progression des produits de fonctionnement inférieure à celle de 2017

En 2018, les produits de fonctionnement des collectivités du bloc communal ont augmenté plus rapidement que leurs charges de fonctionnement (+1,8% contre +0,7%). Leur épargne brute s'est ainsi sensiblement améliorée (+7,3%).

Après une hausse de 2,3% en 2017, les produits de fonctionnement des collectivités du bloc communal ont progressé moins fortement en 2018 (+1,8%). Les recettes des EPCI progressent de 4,8% quand celles des communes restent stables (+0,3%).

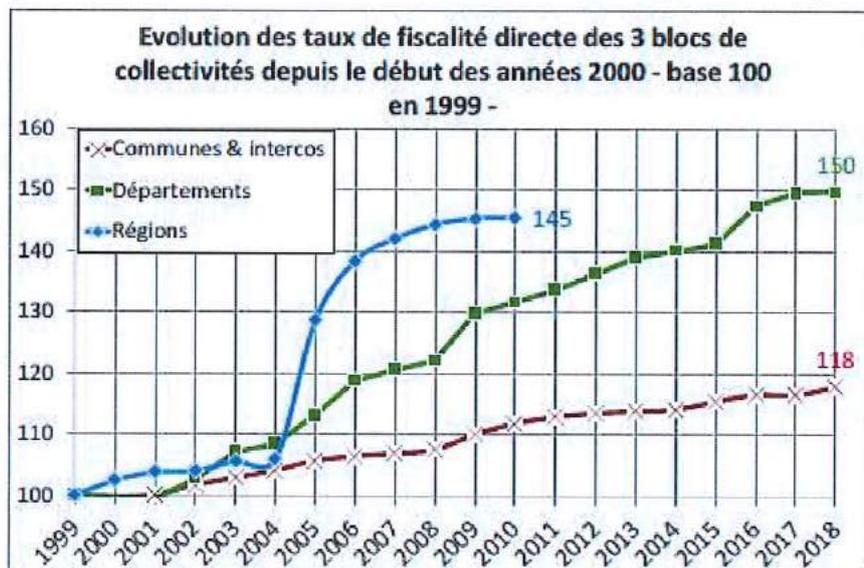
Les dotations et participations ont diminué de 0,9% en 2018, essentiellement en raison de la contraction de l'enveloppe financière de DGF. A l'intérieur des EPCI, les effets ont été parfois sensibles avec des montants notifiés aux communes qui enregistrent des variations à la hausse ou à la baisse de l'ordre de 10%.

Globalement, à quelques exceptions près, le levier fiscal n'a pas été plus mobilisé en 2018 qu'au cours des années précédentes.

Les produits fiscaux du bloc communal ont augmenté de 2,4%, mais plus dans les EPCI (+1,1Md€) que dans les communes (+723 M€). Cette progression s'explique par le dynamisme de la fiscalité directe locale et « l'effet bases ».

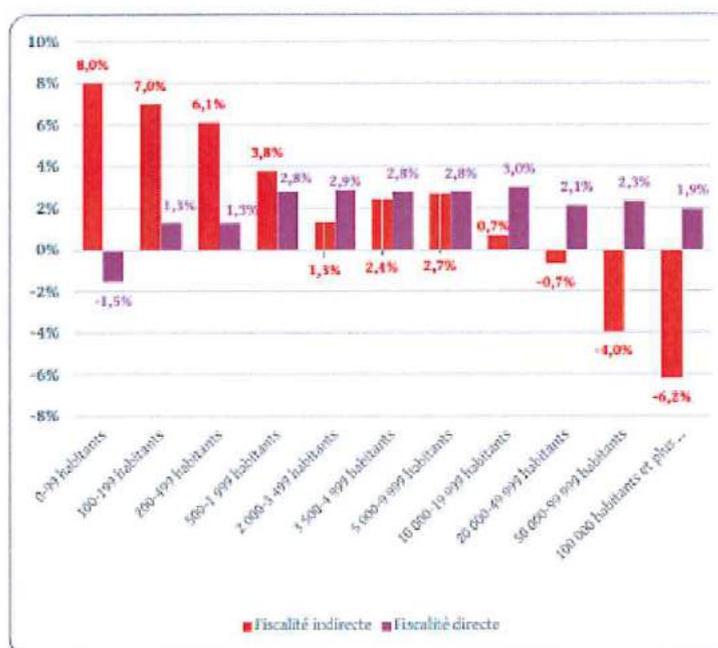
Les groupements bénéficient également de ce dynamisme dans leurs recettes de CFE, de TH et de TF.

Contrairement aux communes, la fiscalité indirecte des EPCI progresse en 2018, grâce notamment à la TEOM (+3%), aux IFER (+28,7%) et à la taxe GEMAPI instaurée le 1^{er} janvier 2018 pour accompagner le transfert de la compétence éponyme.



Source : cabinet Michel KLOPFER

Evolution des produits de la fiscalité des communes par strate démographique entre 2017 et 2018



Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP

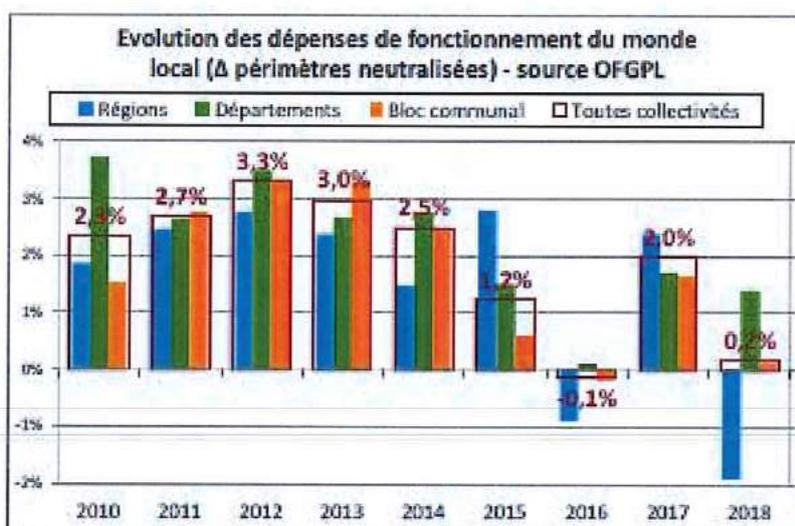
f) Des charges de fonctionnement maîtrisées

Après une hausse significative en 2017 (+1,8%), les charges de fonctionnement du bloc communal ont enregistré une progression limitée en 2018 (+0,7%).

Si les dépenses des communes ont été contenues (-0,7%), celles des EPCI ont augmenté de 3,7% dont 2,1% sur les budgets principaux et 5,9% sur les budgets annexes.

Ces budgets annexes d'EPCI qui ont connu les plus fortes progressions sont logiquement les budgets attachés à des compétences « lourdes » telles les transports publics, la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'eau et l'assainissement.

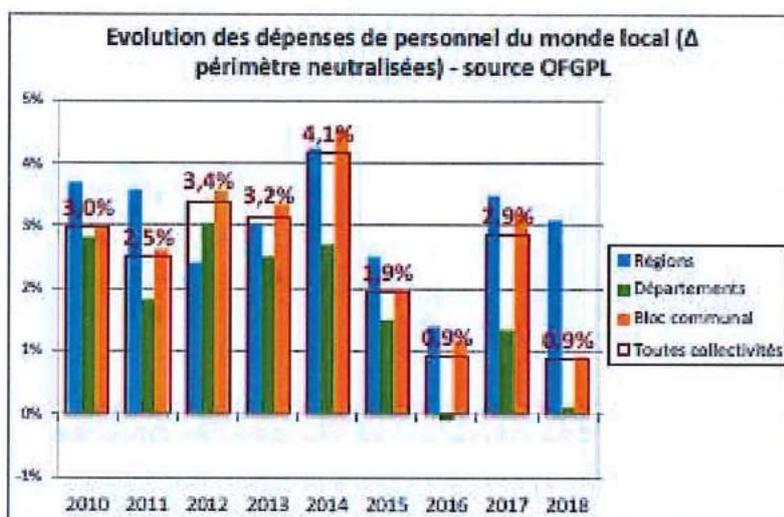
L'analyse des comptes montre que les charges de fonctionnement ont plutôt moins progressé dans les grands blocs intercommunaux de plus de 300 000 habitants (+0,6%) que dans les blocs de moins de 10 000 habitants (+2,4%).



Source : cabinet Michel KLOPFER

Les charges de personnel du bloc communal ont augmenté en 2018 de 0,8%, nettement moins qu'en 2017 (+3,1%). Cette hausse est cependant intégralement portée par les EPCI (+5%), les communes ayant pour leur part stabilisé leurs charges au niveau de 2017.

Conséquences des fusions d'intercommunalités et de la loi NOTRe, dans les EPCI, la hausse est encore plus nette dans les budgets annexes (+8,6%) du transport, de la collecte des ordures ménagères, de l'eau ou de l'assainissement.



Source : cabinet Michel KLOPFER

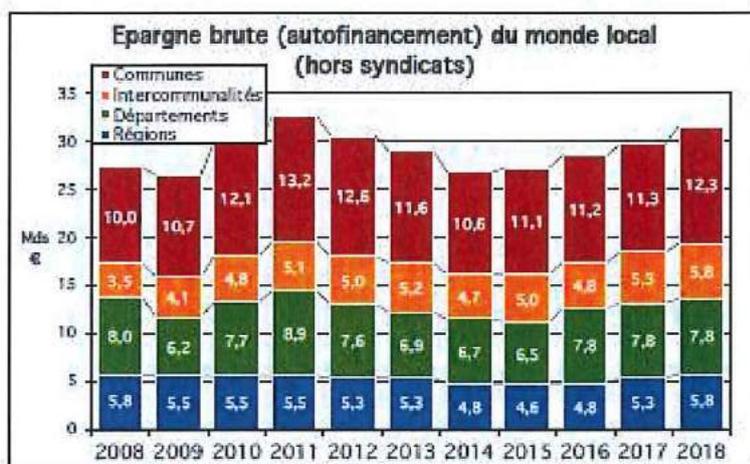
La hausse des achats de biens et services constatée en 2017 (+2,8%) s'est poursuivie en 2018 (+4,1%), notamment au niveau des budgets annexes des EPCI.

Les charges financières reculent en 2018 de 6,8% quand bien même l'encours global de la dette progresse légèrement, ce qui témoigne des conditions d'emprunt très favorables.

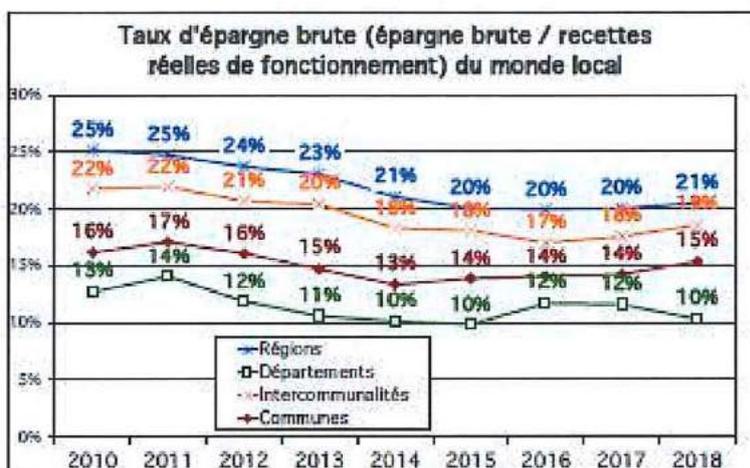
g) Nouvelle progression de l'épargne

Dans la continuité de 2017, les évolutions des produits de fonctionnement (+1,8%) plus rapides que les charges (+0,7%) ont favorisé l'évolution de l'épargne brute du bloc communal (+6,2% pour les communes et +9,2% pour les EPCI).

Compte tenu que dans le même temps, la progression du volume de remboursement d'emprunt a été modérée, l'épargne nette poursuit en 2018 le rebond observé en 2017 (+7,5% en 2017 et +10,2% en 2018).



Source : cabinet Michel KLOPFER



Source : cabinet Michel KLOPFER

h) Poursuite de la reprise de l'investissement

Après une période 2013/2016 au cours de laquelle l'investissement a connu une baisse de l'ordre de 10 Md€ liée aux réorganisations territoriales (fusions des régions, fusions d'EPCI, métropolisation), les dépenses d'investissement du bloc communal ont connu une augmentation en 2018 (+6,1%) habituelle à ce stade du cycle électoral.

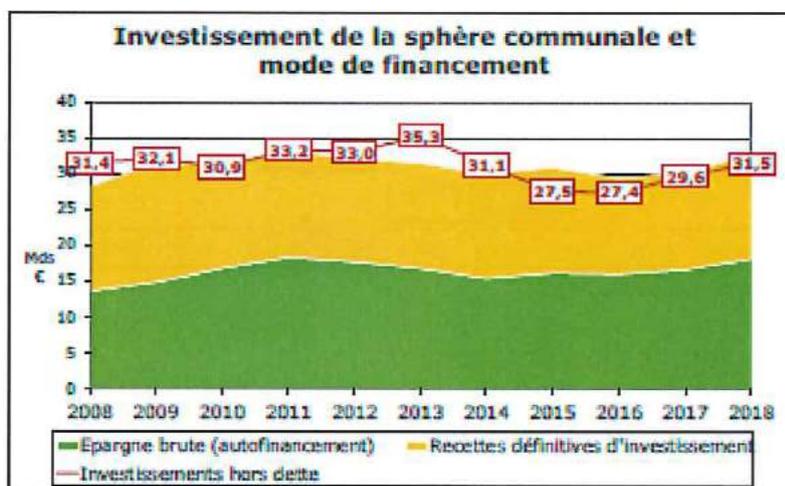
Ce sont les dépenses d'équipement qui se sont le plus accrues, notamment dans les EPCI et plus particulièrement au niveau des budgets annexes.



Source : cabinet Michel KLOPPER

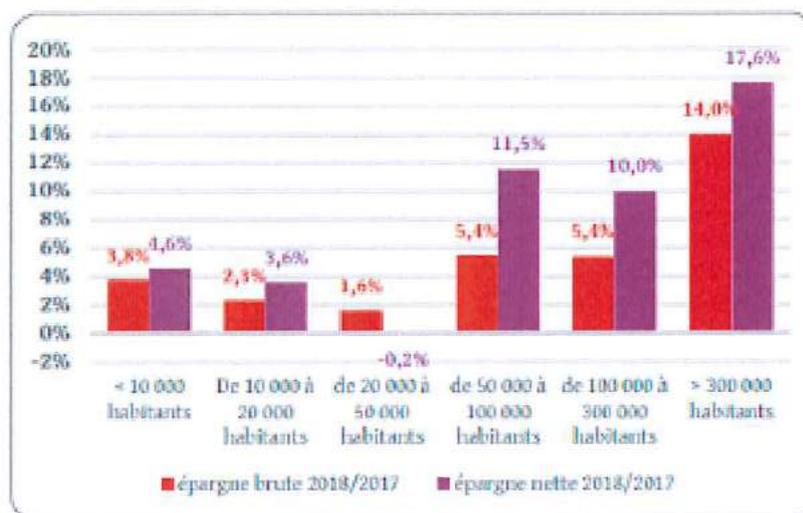
Après une année 2017 en recul, les subventions d'équipement sont reparties à la hausse (+2,7%). Mais cette évolution est nettement plus sensible dans les communes (+12,1%) que dans leurs groupements (+4,1%).

Conséquence de l'amélioration globale de leur situation financière, les collectivités du bloc communal ont réduit leur recours à l'emprunt en 2018 (-1,6%). L'épargne brute du bloc communal ayant progressé plus fortement que l'encours de la dette, la capacité de désendettement globale de ces collectivités s'est améliorée, atteignant 5,2 années malgré un investissement accru.



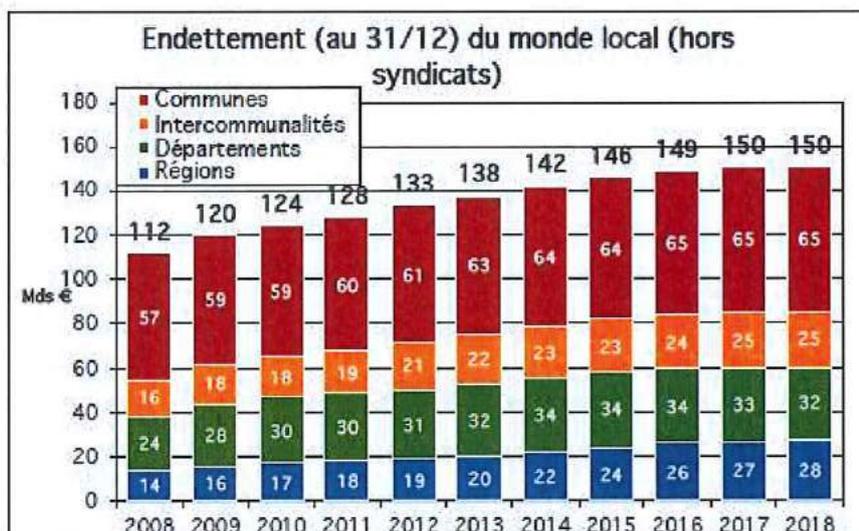
Source : cabinet Michel KLOPPER

Evolution de l'épargne brute et nette globale des blocs communaux par strate de population



Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP

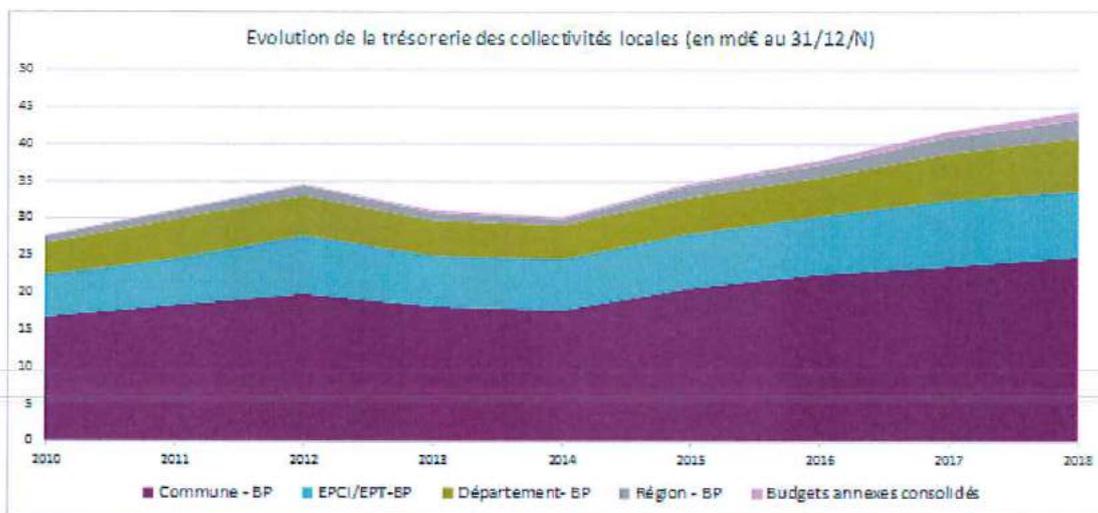
Après plusieurs années de lente augmentation, la dette de la sphère locale s'est stabilisée en 2018.



Source : cabinet Michel KLOPPER

Les taux de marché sont actuellement négatifs, ce qui permet aux collectivités de recourir au crédit dans des conditions qu'elles n'ont jamais connues par le passé. Ces conditions de marché poussent-parfois les collectivités à emprunter plus que leurs investissements ne le nécessitent.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du volume de la trésorerie nette des tirages sur des instruments de trésorerie court terme (ligne de trésorerie et encours de NEuCP / Billet de trésorerie) de l'ensemble des collectivités territoriales.



Source : FCL Gérer la Cité - DGFIP

Pour comprendre le graphique ci-dessus, il convient de distinguer trois périodes :

2010-2014 : cette période est marquée par la crise du crédit bancaire qui touche les collectivités. Ceci conduit les collectivités à souscrire des enveloppes afin de garantir la couverture de leurs investissements. La priorité n'est pas l'optimisation de la trésorerie. Les collectivités sont peu regardantes sur la souplesse des enveloppes, ce qui se traduit par une sur mobilisation des prêts comparativement aux besoins et donc un excédent de trésorerie qui augmente.

Sur 2012-2014 le niveau de la trésorerie diminue sous l'effet conjugué de l'utilisation par les collectivités du fonds de roulement généré sur la période précédente, et de l'assouplissement de l'offre bancaire qui permet d'ajuster le tirage des contrats aux besoins réels.

2015-2018 : Le coût de l'emprunt diminue fortement, ce qui réduit le coût d'une sur mobilisation d'emprunt. Par ailleurs, les emprunts revolving permettant un ajustement du volume de l'encours diminuent fortement dans l'encours. Les collectivités sur-mobilisent les emprunts ce qui se traduit par une augmentation sensible du volume de la trésorerie.

Sur la période récente de stabilisation du volume de l'encours de dette, le niveau de la trésorerie augmente. Ce n'est donc pas un prélèvement de la trésorerie qui a financé la baisse de l'encours. Ainsi, les Départements qui se sont désendettés en 2018 parviennent malgré tout à augmenter de 15% le volume de leur trésorerie.

i) Conditions de marché proposées aux collectivités

Depuis le début de l'année 2019, on assiste à une remontée des marges bancaires. Néanmoins, les conditions de financement restent toujours très attractives pour les collectivités.

Depuis le mois de janvier et jusqu'en octobre, les marges bancaires moyennes (taux fixes et taux variables) ont progressé de 62 points de base (bp) contre 50 sur la même période en 2018.

Dans le détail, les marges progressent en moyenne de 65 bp pour des financements sur 15 ans, de 70 bp pour des financements sur 20 ans. Cette tendance à la hausse qui intervient après une longue période de baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- Du fait de la concurrence sur le secteur public local et de la baisse des marges, les établissements bancaires ont vu leur rentabilité diminuer ce qui les amène à s'interroger sur leur stratégie vis-à-vis du secteur public local et se traduit par une remontée des marges.

- La baisse des taux long terme amène le taux de marché à 15 ans aux alentours de 0%. Les banques peuvent donc proposer des taux qui restent faibles (0,70% actuellement sur 15 ans) tout en augmentant leur marge.

Sur les taux variables, les marges moyennes actuelles (50 bp pour les emprunts sur 15 ans, 55 bp pour les emprunts sur 20 ans) n'incluent pas le coût du floor à 0. Or, celui-ci s'est fortement renchérit en 2019 (50 bp depuis l'été 2019), essentiellement en raison de la baisse des taux directeurs de la BCE.

En conséquence, la compétitivité des propositions à taux variable se dégrade comparativement aux propositions à taux fixe.

En outre, les banques continuent de proposer des offres souples incluant des phases de mobilisation suffisamment longues pour permettre aux collectivités d'anticiper leurs projets.

Depuis quelques temps, certains établissements assortissent presque systématiquement leurs propositions de prêts, d'offres intégrant des tunnels (cap + floor) ou des taux fixes à barrière comme par exemple :

- Un taux fixe classique à 0,70% sur 20 ans
- Ou un taux bonifié de 0,50% sur 20 ans, susceptible cependant de basculer sur Euribor 3 mois + 0,00% si pour une échéance donnée, l'Euribor passe la barrière des 3%.

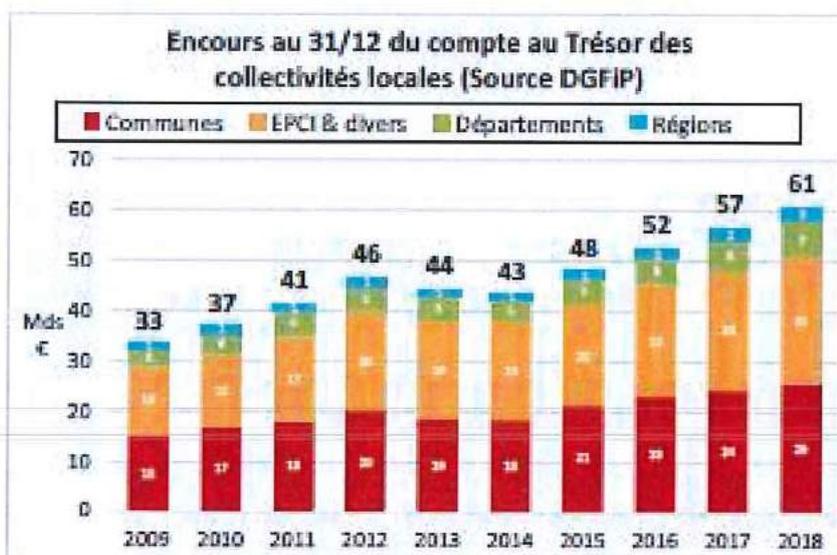
L'offre qui peut paraître a priori intéressante pour la collectivité, n'est pas sans rappeler par certains aspects les offres proposées il y a quelques années par la banque DEXIA. Pour l'heure, les anticipations sur Euribor plafonnent à 1%. Mais à terme, l'offre telle que présentée peut s'avérer piègeuse.

En effet, la collectivité s'engage de fait à couvrir tout dépassement de barrière au travers d'un surcoût sur les intérêts, d'autant que ces contrats sont souvent assortis de conditions de sortie coûteuses. Ce surcoût qui existerait pour la collectivité en cas de franchissement de barrière ne serait pas la différence entre l'Euribor constaté et les 3% de la barrière, mais entre l'Euribor constaté et le taux initial de 0,50%.

Evolution et anticipation des taux d'emprunt proposés aux collectivités

	Taux/cours constatés				Taux/cours anticipés		
	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Mars 2020	Juin 2020	Septembre 2020
Euribor 1 mois	-0,45%	-0,46%	-0,45%	-0,44%	-0,44%	-0,50%	-0,45%
Euribor 3 mois	-0,42%	-0,41%	-0,40%	-0,40%	-0,40%	-0,41%	-0,40%
Euribor 6 mois	-0,39%	-0,36%	-0,34%	-0,34%	-0,33%	-0,33%	-0,32%
Euribor 12 mois	-0,34%	-0,30%	-0,27%	-0,27%	-0,26%	-0,26%	-0,25%
T4M	-0,36%	-0,41%	-0,46%	-0,46%	-0,45%	-0,47%	-0,47%
TAM	-0,37%	-0,37%	-0,37%	-0,38%	-0,40%	-0,430%	-0,46%
TEC5	-0,63%	-0,53%	-0,43%	-0,44%	-0,41%	-0,38%	-0,36%
TEC10	-0,26%	-0,16%	-0,03%	-0,09%	-0,05%	-0,02%	-0,01%
Taux fixe 15 ans	-0,22%	-0,09%	-0,02%	-0,04%	-0,05%	-0,06%	-0,09%
Taux fixe 20 ans	-0,08%	0,06%	0,17%	0,19%	0,19%	0,21%	0,23%
€ contre \$	1,10	1,11	1,11	1,10	1,11	1,11	1,12
\$ contre Yen	107,5	108,1	108,9	109,6	109,1	108,6	108,1
€ contre CHF	1,09	1,10	0,99	1,10	1,10	1,10	1,10

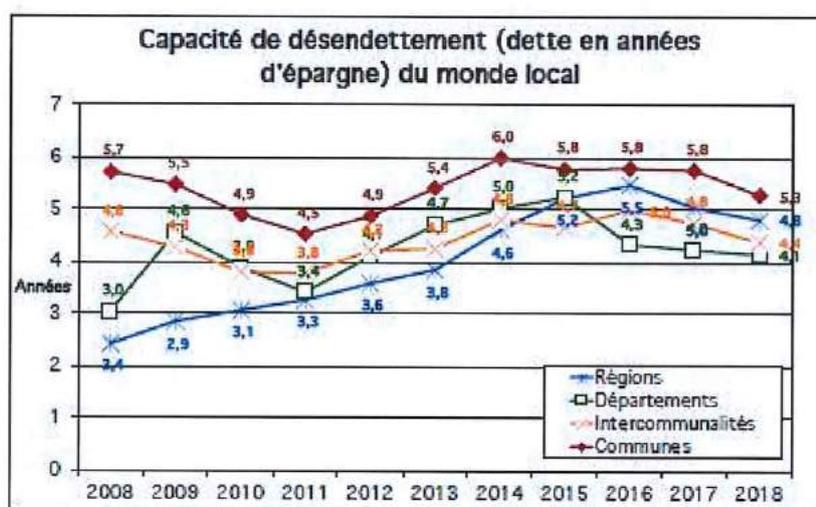
Source : La Lettre du Financier territorial



Source : cabinet Michel KLOPPER

Fin 2018, la trésorerie du monde local représente en moyenne 4 années d'emprunts.

Grâce à la croissance de l'épargne brute, les ratios de désendettement sont stables sur une longue période.



Source : cabinet Michel KLOPPER

S'agissant des lignes de trésorerie, les propositions les mieux disantes se positionnent autour de 0,2%. On assiste en outre à un retour des commissions de non-utilisation avec parfois la suppression de toute commission de mise en place.

On aurait pu croire que le creusement des index en territoire négatif pour les lignes floorées à 0 aurait dû procurer aux banques de quoi baisser les marges, mais les règles prudentielles imposées par les accords de Bâle III conduisent les banques à proposer des lignes couteuses aux collectivités.

Pour mémoire, l'accord de Bâle III oblige les banques à provisionner des liquidités pour faire face à leurs engagements à court terme. Ces fonds sont placés auprès de la BCE actuellement à -0,50%.

j) Le premier bilan de la contractualisation Etat/collectivités

On peut vaiblement s'interroger sur les mesures qui seront prises par l'Etat en cas de non-respect des objectifs. Les collectivités qui n'entrent pas dans le cadre du plafond des 1,2% d'augmentation des dépenses de fonctionnement se verront-elles appliquer une diminution de leur DGF ?

Qu'advient-il quand le constat sera fait que le désendettement attendu des collectivités n'est pas au rendez-vous ? L'Etat ira-t-il jusqu'à sanctionner l'insuffisance de désendettement dans la prochaine génération de contrats ou réactivera-t-il les ponctions sur les dotations ?

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 cible une dette des APUL à 5,8% du PIB (8,8% actuellement). La baisse de l'endettement des collectivités locales est déterminée par le biais de la contractualisation.

S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les nouveaux dispositifs, le moindre recours à l'emprunt s'explique à la fois par :

- Des effets structurels : baisse des ressources des collectivités qui a réduit les capacités à emprunter,
- Des effets conjoncturels avec encore un certain dynamisme fiscal.

Néanmoins, certaines collectivités ont profité des offres de taux bas pour renforcer leur encours sécurisé et pour allonger la durée de vie de leur encours. Les emprunts à taux fixe représentent désormais 68% de l'encours global et la durée de l'encours jusqu'à présent de 15-20 ans est désormais de 20 ans voire plus.

k) Focus sur les taux négatifs

Durant l'été 2019, on a assisté à un recul très marqué des taux longs. Depuis les taux fixes proposés aux collectivités sont très souvent inférieurs aux marges proposées sur les taux indexés, laquelle correspond du fait du floor, au taux minimal à la charge de l'emprunteur.

Des banques scandinaves ont commencé à proposer des emprunts à taux négatifs aux particuliers pour des crédits immobiliers. Ce cas de figure pourrait concerner les collectivités françaises ayant accès au marché obligataire. Pour ces collectivités (28), les émissions à court terme (Neu CP) bénéficient depuis 4 ans de taux négatifs proche d'EONIA, soit environ -0,45% actuellement.

Ainsi, plus ces collectivités empruntent, plus elles encaissent de produits financiers et ce en toute légalité dès lors que la démarche reste dans le circuit du Trésor et qu'elle ne donne pas lieu à aucun placement de fonds.

Depuis quelques mois, on assiste à l'augmentation du nombre de prêts à taux 0 :

- 11 ans in fine pour le Conseil départemental de l'Eure,
- 10 ans in fine pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- 9 ans in fine pour la Région Bretagne

Pour l'instant, les investisseurs obligataires refusent tout frais à leur charge ce qui interdit les emprunts à taux négatif et même les emprunts à taux réellement 0. En effet, les frais de mise en place laissés à la charge de l'emprunteur correspondent par exemple à un équivalent marge de 3pb pour un financement autour de 10 ans in fine. Ainsi, si l'émission ne génère aucun intérêt, elle revient à emprunter à 0,003%.

C'est pour cette raison que le Conseil départemental de l'Essonne a signé avec l'Agence France Locale un prêt amortissable sur 8 ans à taux zéro sans aucun frais ni commission. Pour sa part, la Région Sud a obtenu de la BEI un prêt sur 12 ans entièrement gratuit.

Le principe de la règle d'or veut qu'une collectivité ne peut pas emprunter pour rembourser sa dette. Néanmoins, on pourrait imaginer une collectivité emprunter une très grosse somme pour se prémunir en

perspectives d'investissements conséquents à venir. Sans gonfler ses dépenses, elle pourra alimenter son Fonds de Roulement (FDR) avec cette somme. Si également cette collectivité parvient à faire admettre aux prêteurs que son ratio de capacité de désendettement doit être retraité en défalquant de sa dette son important FDR, elle n'aura pas perturbé sa capacité d'endettement et pourra toujours emprunter plus.

Si elle reste caricaturale, cette hypothèse conduit à s'interroger sur la taxation prochaine des dépôts des collectivités au Trésor, éventuellement au-delà d'un certain seuil. A ce stade, aucun texte n'est venu préciser cette possibilité présentée comme étant « en réflexion ».

Quelle attitude vis-à-vis des offres de la Caisse des Dépôts ?

Par rapport aux offres bancaires classiques, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) porte des prêts sur des durées longues introuvables auprès des autres établissements (25 à 40 ans). En outre, ces offres sont souvent accompagnées d'une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Ces emprunts restent cependant élevés par rapport aux conditions actuelles car adossés à l'indice Livret A (0,75%) et assortis du barème CDC (+0,75% à +1,30% en sus de l'index) ;

II. La loi de finances pour 2020

Votée le 10 décembre 2019 (promulguée le 28 décembre 2019), la loi de Finances pour 2020 présente quatre axes majeurs concernant les collectivités locales :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Les modalités de révision des valeurs locatives,
- L'augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités,
- L'instauration d'exonérations d'impôt sur la production pour les petits commerces.

A. La suppression de la taxe d'habitation – schéma de remplacement

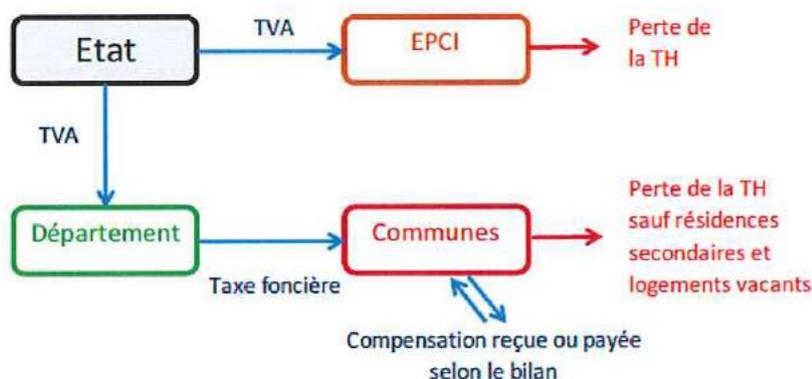
La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) est un engagement du Président de la République. Depuis cette annonce, tant le Gouvernement que les élus locaux se sont attachés à imaginer le remplacement de cette ressource.

Dans son discours de politique générale prononcé le 12 juin 2019, le Premier Ministre a déroulé le calendrier de la réforme de la fiscalité locale et confirmé que la TH sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour l'ensemble des Français.

80% de Français bénéficient depuis l'automne 2019 de la suppression du 2^{ème} tiers et leur TH sera intégralement supprimée en 2020.

Pour les 20% de Français restants, la suppression s'échelonne sur trois années jusqu'en 2023.

Schéma d'ensemble de la suppression de la Taxe d'Habitation



Source : cabinet Michel KLOPPER

Pour l'heure, le schéma de remplacement projeté par le Gouvernement avec effet en 2021 vise, pour les communes, à leur attribuer la taxe foncière prélevée jusqu'à présent par le Département et pour les EPCI, à leur accorder le versement d'une quote-part de TVA nationale.



Source : cabinet Michel KLOPPER



Source : cabinet Michel KLOPPER

Il reste que les élus s'interrogent encore sur les effets court et moyen terme de ces mesures. En effet, outre le transfert de fiscalité entre le Département et les communes, la ressource injectée en net par l'Etat sera la TVA (21 Md€ estimés qui viendraient s'ajouter aux 4 Md€ reversés aux Régions) Les collectivités récupéreront ainsi 25 Md€, soit 12% de la TVA nette nationale (194 Mds d'euros collectés en 2018).

La TVA affiche une dynamique voisine de celle des valeurs locatives de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), soit environ 3% par an à taux constants. Il est plus difficile de comparer cette évolution à celle de la TH qui est soumise à des variations de périmètre (exonérations) plus sensibles.

En outre, la TVA reste également très liée à l'activité économique du pays et un ralentissement de celle-ci pourrait avoir des répercussions immédiates sur les recettes, à la fois de l'Etat, mais également des collectivités locales (EPCI et départements).

Nouveaux paniers fiscaux des collectivités impactées par la suppression de la Ta d'Habitation

	Dynamique d'assiette	Pouvoir de taux	Lien avec le territoire
Communes	Taxe foncière progressant sur un rythme voisin de celui de la TH – relative neutralité Problème pour les communes sous-compensées en TFB si la compensation d'appoint est figée	Préservé mais désormais concentré sur les propriétaires	Perte du lien fiscal avec les résidents non propriétaires Maintien du lien entre le développement du territoire et le produit fiscal
EPCI	La TVA nationale évolue en valeur comme le PIB (+3% à +3,5%/an en tendance)	Perdu dans la mesure où l'assiette de TVA affectée n'est pas locale (quote-part d'assiette nationale)	Perdu car le produit de TVA évoluera en fonction de paramètres économiques nationaux (inflation, consommation) déconnectés du développement local.
Départements	Relative neutralité par rapport aux montants de TH et TFB abandonnés		

Source : cabinet Michel KLOPFER

Au-delà de ces aspects techniques, beaucoup d'élus s'interrogent sur la pérennité de ce dispositif qui de facto, constitue un concours de l'Etat indexé, certes sur une imposition dynamique, mais qui nourrit le débat sur l'autonomie financière des collectivités.

La présentation du PLF 2020 a également été l'occasion pour le Gouvernement de confirmer le fonctionnement du coefficient correcteur présenté lors de la conférence des villes le 18 septembre 2019.

1) Le mécanisme a pour vocation de garantir le même produit fiscal issu de la TH pour chaque commune après la mise en place de la réforme. En effet, les montants de TH perdue ne coïncidant pas avec les montants de TF transférée du département, 10 700 communes auraient été lésées, alors que 24 600, majoritairement rurales appliquant de faibles taux de TH, seraient sorties bénéficiaires.

Ni le Gouvernement, ni les élus locaux ne souhaitant recréer un FNGIR, les services de l'Etat ont donc imaginé un coefficient correcteur qui s'appliquerait directement sur le montant de TF transférée, comme un prélèvement à la source.

Le coefficient correcteur se calcule comme suit :

Coefficient correcteur =

$$\frac{\text{Produit fiscal de FB communal 2020} + \text{produit fiscal FB départemental 2020} - \text{produit fiscal à compenser}}{\text{Produit fiscal FB communal 2020} + \text{produit fiscal FB départemental 2020}}$$

Toutefois, l'opération ne sera pas équilibrée pour l'Etat qui s'est engagé à compenser le milliard de différence entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la TF départementale (14,2Md€).

Des premières simulations réalisées par le cabinet EXFILO confirment que les bénéficiaires du système seront majoritairement des grandes villes. En effet, 72% des communes de plus de 30 000 habitants bénéficient d'une compensation avec un coefficient correcteur moyen de 1,24. Le produit fiscal de foncier bâti qu'elles percevront sera donc majoré de 24%.

A contrario, seules un quart des communes de moins de 500 habitants bénéficieront d'une compensation pour un coefficient moyen de 1,08 et un montant moyen de l'ordre de 10 000 €. Les trois quarts des communes de cette strate seront donc mécaniquement concernées par le prélèvement.

Contrairement au système du FNGIR qui figeait les inégalités, le coefficient correcteur pourrait évoluer dans le temps compte tenu de la différence de dynamique des bases entre les petites communes et les grandes

villes. L'évolution des taux et des bases étant souvent plus dynamique en zone urbaine que rurale, la facture pourrait donc s'alourdir dans les années futures pour l'Etat, pour autant que le mécanisme continue d'être abondé par ce dernier.

En effet, ce système de compensation qui s'appuie sur le budget de l'Etat comme variable d'ajustement pourrait se révéler être un piège fiscal à moyen-long terme pour les petites et moyennes communes si l'Etat ne comble pas un écart toujours croissant.

La nouvelle répartition du panier fiscal des collectivités aura en outre des effets secondaires. En effet, si la compensation est figée au moment de la réforme, il peut survenir des divergences entre des communes urbaines qui risquent d'être sous-compensées et des communes plus rurales surcompensées. Statistiquement, l'impact de la suppression de la TH sera d'autant plus pesant que la commune est peuplée.

2) Impact pour les EPCI et les départements

A compter de 2021, les EPCI et les départements récupéreront une quote-part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette fraction sera calculée pour chaque EPCI et département par le rapport entre :

Sa taxe d'habitation intercommunale (départementale) 2020 calculée avec le taux 2017 pour les EPCI (mais le taux 2019 pour les départements), majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires, et majoré des compensations fiscales TH 2020, et le produit total national de la TVA.

Ce ratio sera calculé sur le produit de TVA encaissé par l'Etat au cours de l'année précédente. Les EPCI bénéficiant ainsi d'une quote-part, le produit de TVA reversé sera donc évolutif, à la hausse ou à la baisse.

Toutefois, si le produit reversé pour un EPCI ou un département représente moins que le produit de taxe d'habitation à compenser (avec les taux 2017, majoré des rôles supplémentaires et compensations fiscales), alors l'Etat devra verser un complément à due concurrence. Ainsi, contrairement aux communes, les EPCI et les départements bénéficient d'une garantie de compensation figée.

3) Quid du potentiel fiscal et financier ?

La prise en compte de la suppression de la TH sur le potentiel fiscal et le potentiel financier ne figure pas dans le projet de loi de finances pour 2020. Compte tenu du décalage d'une année, ce sont les potentiels fiscaux et financiers de 2022 qui seront pour la première fois impactés.

4) Incidence sur la taxe GEMAPI

La taxe d'habitation étant supprimée, la taxe GEMAPI, additionnelles aux quatre taxes directes locales doit être revue. Pour 2020, le taux additionnel à la TH au titre de la taxe GEMAPI sera figé à son niveau 2019.

Toutefois, le taux de la taxe GEMAPI pourra être augmenté, le supplément de produit fiscal appelé étant alors réparti entre les contribuables des deux taxes foncières et de la CFE.

Pour 2021, la répartition du produit de la taxe GEMAPI entre les taxes directes locales devra être réalisée hors taxe d'habitation sur les résidences principales. A compter de 2022, le produit de la taxe GEMAPI sera réparti entre la CFE, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe d'habitation des résidences secondaires et la taxe sur le foncier bâti, mais cette dernière devra être minorée du produit de foncier bâti départemental de 2020. Il s'agit d'éviter un report intégral du produit de la taxe GEMAPI sur la taxe d'habitation vers la taxe sur le foncier bâti, et de partager ce report avec la CFE et la taxe sur le foncier non bâti.

B. La réforme des valeurs locatives

Plusieurs fois renvoyée, la réforme des valeurs locatives ou « bases cadastrales » devait être engagée en 2020. Mais l'exécutif ne souhaite pas conduire tous les chantiers en même temps.

La tendance serait donc de décaler la révision générale des valeurs locatives pour les locaux d'habitation après la suppression de la taxe d'habitation.

Ainsi, la refonte des bases s'effectuerait en deux temps à partir de 2023. Au premier semestre 2023, les propriétaires bailleurs devront déclarer les loyers pratiqués afin d'opérer une révision initiale des valeurs reflétant la situation actuelle du marché. En 2026, la réforme produira ses premiers effets sur l'imposition foncière.

Bercy a précisé que cette réforme s'effectuerait à prélèvement constant et ses effets seront lissés sur une longue période pluriannuelle.

C. L'exonération fiscale pour les petites activités commerciales

La loi de finances pour 2020 donne la possibilité aux collectivités territoriales d'instaurer une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à destination des petites activités commerciales (articles 47 et 48).

Avec cette mesure, il s'agit de permettre aux communes rurales qui le souhaitent des exonérations pour les derniers petits commerces (entreprises de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions de chiffre d'affaires annuel).

Ce dispositif concernera, dans le détail, les petites communes rurales (- de 3 500 habitants) non intégrées à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois ayant encore moins de dix commerces ainsi que les zones d'intervention des communes ayant signé une convention d'opération de revitalisation de territoire et dont le revenu médian par unité de consommation est inférieur à la médiane nationale.

Toutefois, l'Etat ne compensera qu'à 33% ces exonérations décidées par les collectivités territoriales.

D. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités en hausse

Le PLF 2020 prévoit une hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités de 600 millions d'euros sur un an. Ils se composent des prélèvements sur recettes, des dotations de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et de la part de TVA attribuée aux régions, soit 48,9 milliards d'euros.

Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements reste stable à 26,9 milliards d'euros à périmètre constant. La TVA des régions progresse de 128 millions d'euros par rapport à 2019.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau élevé de près de 2 milliards d'euros, soit une augmentation de près d'un milliard d'euros depuis 2014. Les dotations d'investissement relatives aux équipements scolaires atteignent près d'un milliard d'euros en 2020. Le montant du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) évalué à 6 milliards d'euros est en augmentation de 351 millions d'euros par rapport à 2019. Une augmentation du FCTVA qui s'explique principalement par l'effet du cycle électoral et la reprise de l'investissement local.

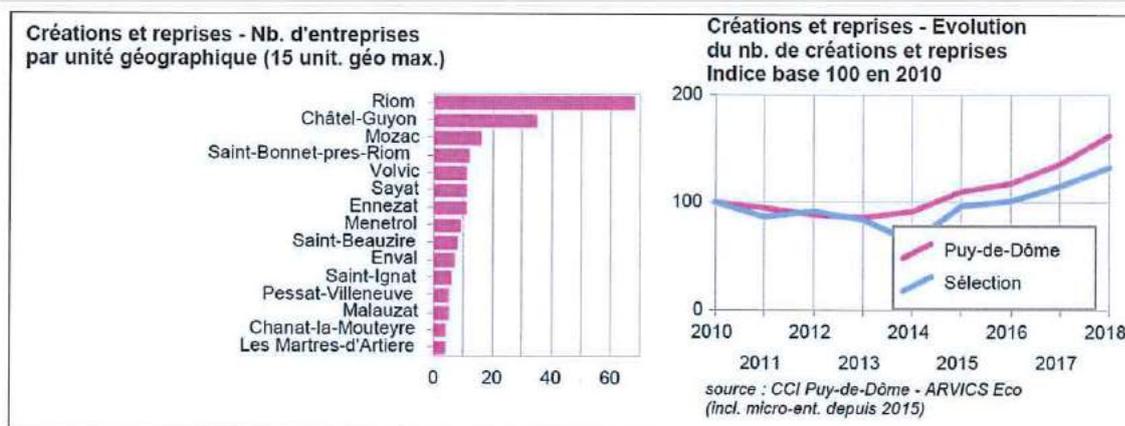
En ce qui concerne la péréquation, « elle augmente au même rythme que les années précédentes de l'ordre de 220 millions d'euros ». Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. Le PLF 2020 prévoit aussi 10 millions d'euros supplémentaires, au profit des

communes, pour financer les mesures du projet de loi « Engagement et proximité » examiné à l'automne au Parlement.

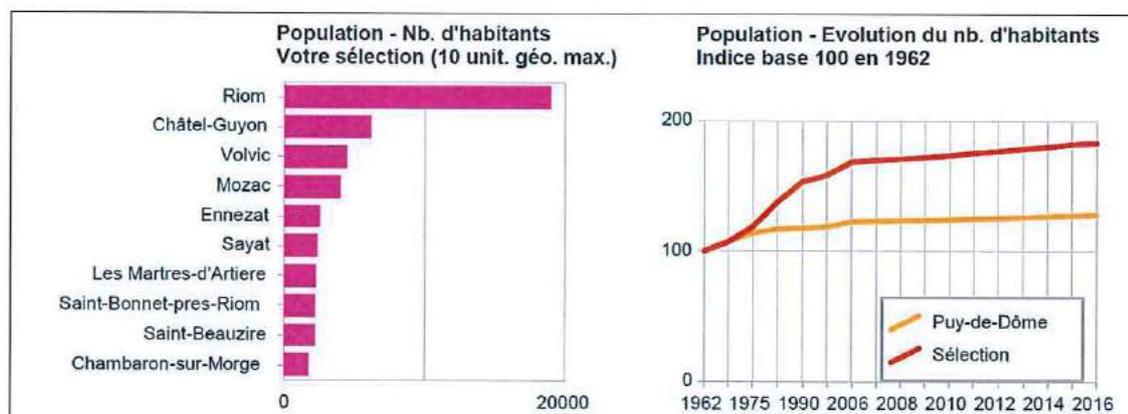
Mais toutes les dotations ne sont pas en augmentation. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de nouveau atteinte, avec une baisse de 45 millions d'euros ainsi que la compensation de la réforme du versement transport avec une diminution de 47% (de 91 millions en 2019 à 48 millions en 2020).

III. La situation de RLV en 2019

A. Focus sur la situation économique et démographique locale :



La création d'entreprises reste très dynamique mais concentrée sur les zones urbaines.



La dynamique démographique de RLV est toujours très positive et une des locomotives du département.

Nombre total d'établissements & Evolution (base 100 en 2005)			
Année*	Nb. Etab. CA Riom Limagne et Volcans	Evolution % (base 100 en 2005)	
		CA Riom Limagne et Volcans	Puy-de-Dôme
2005	1 655	100,0	100,0
2006	1 695	102,4	101,3
2007	1 775	107,3	104,6
2008	1 804	109,0	105,1
2009	1 836	110,9	107,6
2010	1 885	113,9	109,0
2011	1 953	118,0	111,1
2012	1 994	120,5	112,8
2013	2 048	123,7	115,1
2014	2 039	123,2	115,9
2015	2 096	126,6	118,2
2016	2 243	135,5	126,5
2017	2 317	140,0	131,6
2018	2 328	140,7	137,6
2019**	2 519	152,2	146,9

Source : CCI Puy-de-Dôme - ARVICS Eco (incl. micro-ent. depuis 2015)

* au 31/12/n **données provisoires

La dynamique de création d'entreprises est orientée à la hausse avec une performance meilleure qu'au niveau départemental.

Répartition du nb. d'étab. (%) 2019				
	CA Riom Limagne et Volcans		PUY-DE-DÔME	
	Nb d'établissements	%	Nb d'établissements	%
Commerce	711	28%	8 253	28%
Construction	285	11%	2 827	10%
Industrie	277	11%	3 316	11%
Services	1 246	50%	14 700	51%
Total	2 519	100%	29 096	100%

Source : CCI Puy-de-Dôme - ARVICS Eco - 2019 (données provisoires)

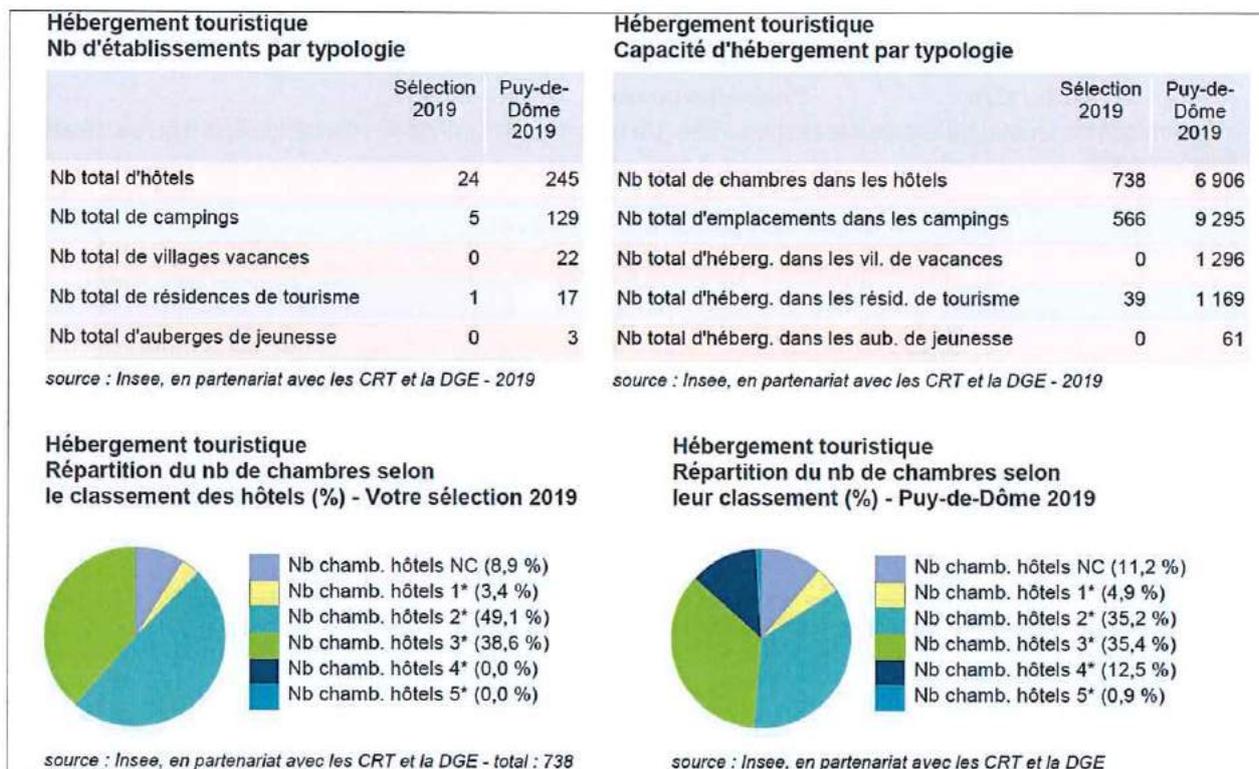
La répartition par secteur d'activité est identique à celle du département.

Evolution de la répartition du nb. d'étab. par secteur d'activité - CA Riom Limagne et Volcans 2019					
Année*	Commerce	Construction	Industrie	Services	Total
2005	36	10	13	42	100%
2006	36	10	12	42	100%
2007	34	11	12	43	100%
2008	34	12	11	43	100%
2009	34	12	10	44	100%
2010	34	11	11	44	100%
2011	33	12	11	45	100%
2012	32	12	11	44	100%
2013	31	13	12	45	100%
2014	30	12	12	45	100%
2015	31	12	12	45	100%
2016	30	12	12	46	100%
2017	29	12	12	48	100%
2018	29	11	11	49	100%
2019**	28	11	11	50	100%

Source : CCI Puy-de-Dôme - ARVICS Eco (incl. micro-ent. depuis 2015)

* au 31/12/n **données provisoires

La tertiarisation de l'économie s'affirme depuis 15 ans alors que la dynamique de création de commerces s'essouffle.



L'hôtellerie de moyenne gamme représente la principale offre qui représente 10 % du total du département.

B. Politiques locales face aux enjeux climatiques

Face au réchauffement climatique, l'heure est venue d'adopter les stratégies d'adaptation qui permettront de protéger les territoires et les populations. Cela passe par une prise en charge internationale de la reconnaissance du problème et ensuite une déclinaison descendante de la mobilisation face au problème. En conséquence, c'est un défi autant local que global et dans lequel les collectivités doivent mobiliser l'ensemble des acteurs pour jouer pleinement leur rôle d'assembleur et saisir les nouvelles opportunités de développement territorial.

Les risques liés à l'environnement sont particulièrement dépendants du climat. Il est donc impératif de prendre en considération l'impact des bouleversements climatiques à venir dans la gestion de ces risques, qui seront amenés à évoluer : fréquence des phénomènes climatiques violents, des périodes de sécheresse, migration de nuisibles et de vecteurs de maladies potentiellement dangereuses pour l'homme, etc.

La prise en compte des changements climatiques dans les actions des collectivités a débuté il y a moins de dix ans. Dans un premier temps, la lutte contre l'effet de serre s'est mise en place dans le prolongement d'actions antérieures relatives aux économies d'énergie et de réduction des pollutions. Puis en 2010, la loi Grenelle 2 a imposé l'élaboration de Plans Climat Energie territoriaux, affirmant ainsi une logique réglementaire pour l'action publique

L'adaptation au changement climatique, comme toute question de développement durable, est un sujet éminemment transverse qui touche toutes les politiques locales et concerne tous les services. Elle irrigue un certain nombre de formations et d'événements (urbanisme, transport... jusqu'à la gestion de ressources et du patrimoine) qui permettent de réinterroger les stratégies, d'intégrer les défis environnementaux dans les processus de décision et les projets des territoires, de l'évaluation de coût global ou ex ante jusqu'aux formations pour les agents de catégorie C avec l'offre zéro-phyto...

Dès la création de la communauté d'agglomération, l'exécutif de RLV a décidé de mettre les enjeux environnementaux au cœur des actions communautaires.

Cette volonté s'est concrétisée par :

- La nomination d'un vice-président en charge de l'environnement qui a eu la responsabilité notamment de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ambitieux sur le territoire.
- L'instauration d'une taxe GEMAPI, pour être en mesure d'anticiper et de lutter efficacement contre les inondations face aux crues décennales ou centennales et protéger ainsi le plus grand nombre d'habitants.
- La participation à des opérations visant à rendre les besoins de mobilités plus « vert » en subventionnant par exemple l'acquisition de vélos électriques ou investissant dans des bornes de recharge pour des véhicules électriques.
- La valorisation au mieux du potentiel offert par les énergies renouvelables en devenant partenaires dans des projets d'investissement de stations de gaz naturel pour véhicules (GNV) et d'hydrogènes sur le territoire.
- L'élaboration en partenariat d'un projet de méthaniseur à Pulvérières pour préserver l'impluvium des sources de Volvic.
- La mise en place un bonus écologique comme critère dans l'attribution des subventions versées aux associations du territoire afin de les encourager à entreprendre des démarches éco responsables.

Les communes ont quant à elles un certain nombre de compétences par lesquelles elles peuvent mettre en place des actions en complément de celles proposées par l'intercommunalité en passant notamment par l'élaboration d'un agenda 21 local.

C. L'analyse Financière de RLV sur l'exercice 2019

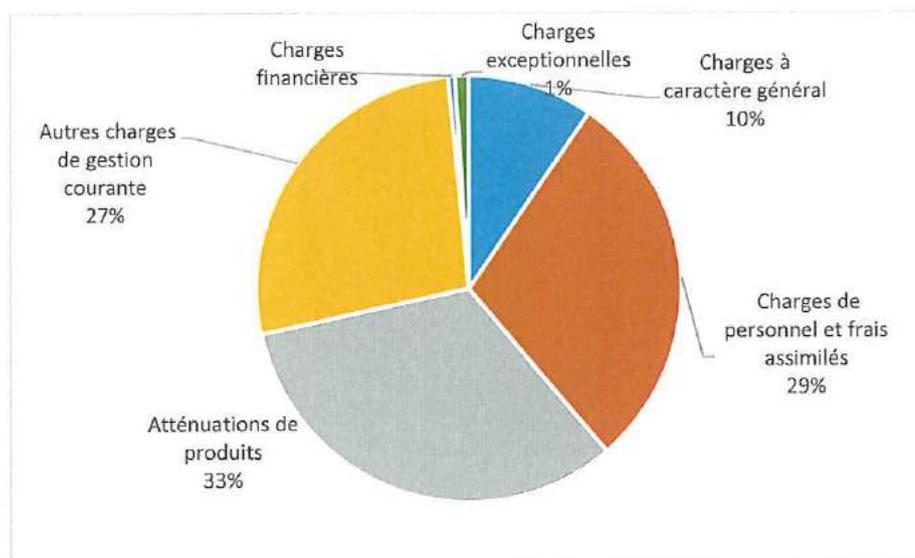
Sur la base des réalisations arrêtées au 6 décembre 2019 et en estimant les dépenses et les recettes réelles à venir d'ici à la fin de l'exercice, la situation financière de RLV se présente comme suit :

dépenses 2019	prévu	état au 6/12	Estimé fin 2019	recettes 2019	prévu	état au 6/12	estimé fin 2019
011 - charges à caractère général	5 014 796 €	3 625 724 €	4 100 000 €	013 atténuation de charges	100 000 €	180 853 €	200 000 €
012 - charges de personnel	12 998 215 €	11 336 337 €	12 500 000 €	70 produits des services	2 927 750 €	1 924 748 €	3 050 000 €
014 - Atténuation de produits	14 109 844 €	13 283 318 €	14 030 000 €	73 impôts et taxes	34 108 180 €	28 040 252 €	33 800 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 932 018 €	8 948 461 €	11 500 000 €	74 dotations et participations	8 645 150 €	5 961 990 €	8 500 000 €
66 - Charges financières	230 980 €	201 965 €	200 000 €	75 revenus des immeubles	139 500 €	122 371 €	150 000 €
67 Provisions pour risques et charges	763 500 €	444 899 €	450 000 €	78 reprise provisions	626 000 €	604 616 €	600 000 €
022 - dépenses imprévues	312 620 €			résultat reporté 2018	7 975 000 €	7 975 000 €	7 975 000 €
Total	46 361 973 €	37 840 704 €	42 780 000 €	Total	54 521 580 €	44 809 830 €	54 275 000 €

Au regard de ces données, le résultat à la fin de l'exercice 2019 serait de 11 495 000 € pour une Capacité d'Autofinancement (CAF) brute de 3 320 000 €. En considérant que RLV a remboursé le capital de sa dette pour un montant de 1 081 483 €, la CAF nette à l'issue de l'exercice serait de 2 238 517 €.

Dépenses 2019	prévu	état au 6/12	Taux d'exécution au 6/12	Estimé fin 2019	Taux d'exécution estimé fin 2019
011 - charges à caractère général	5 014 796 €	3 625 724 €	72%	4 100 000 €	82%
012 - charges de personnel	12 998 215 €	11 336 337 €	87%	12 500 000 €	96%
014 - Atténuation de produits	14 109 844 €	13 283 318 €	94%	14 030 000 €	99%
65 - Autres charges de gestion courante	12 932 018 €	8 948 461 €	69%	11 500 000 €	89%
66 - Charges financières	230 980 €	201 965 €	87%	200 000 €	87%
67 Provisions pour risques et charges	763 500 €	444 899 €	58%	450 000 €	59%
022 - dépenses imprévues	312 620 €				
Total	46 361 973 €	37 840 704 €	82%	42 780 000 €	92%

Répartition des charges de fonctionnement 2019

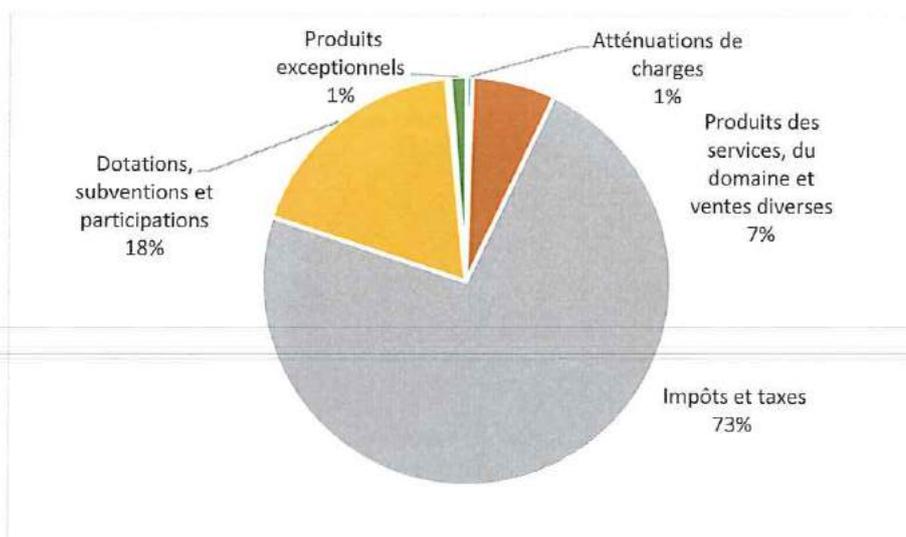


Les taux d'exécution affichent des niveaux très acceptables au 6 décembre 2019 et plus encore si l'on se réfère aux estimations de fin d'exercice. Un seul montant apparaît nettement en deçà des autres. Il s'agit du montant porté sur la ligne « Provisions pour risques et charges ». Une somme de 700 000 € avait en effet été inscrite au budget pour faire face aux obligations financières de RLV dans le cadre de la dissolution du SIAD. Or les crédits consacrés à la répartition de l'actif/passif du syndicat envers les autres membres se sont finalement élevés à un peu plus de 400 000 €.

Les autres chapitres de dépenses affichent des taux d'exécution nettement supérieurs à 80%.

Recettes 2019	prévu	état au 6/12	taux d'exécution au 6/12	estimé fin 2019	taux d'exécution estimé fin 2019
013 atténuation de charges	100 000 €	180 853 €	181%	200 000 €	200%
70 produits des services	2 927 750 €	1 924 748 €	66%	3 050 000 €	104%
73 impôts et taxes	34 108 180 €	28 040 252 €	82%	33 800 000 €	99%
74 dotations et participations	8 645 150 €	5 961 990 €	69%	8 500 000 €	98%
75 revenus des immeubles	139 500 €	122 371 €	88%	150 000 €	108%
78 reprise provisions	626 000 €	604 616 €	97%	600 000 €	96%
résultat reporté 2018	7 975 000 €	7 975 000 €	100%	7 975 000 €	100%
Total	54 521 580 €	44 809 830 €	82%	54 275 000 €	100%

Répartition des produits de fonctionnement 2019



En recettes de fonctionnement, les taux d'exécution sont tous proches de 100% ce qui traduit une construction budgétaire prudentielle. Seule la ligne « Atténuations de charges » affiche un taux très largement supérieur à 100%, mais il s'agit du chapitre budgétaire sur lequel sont comptabilisés les versements des caisses en cas d'absence des agents (maladie, maternité). Les prévisions sont bien évidemment très difficiles à anticiper.

	2017	2018	2019 données issues fiche 1259	Estimation 2020 BP
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	9 559 566	9 467 641	9 174 274	9 400 000
Cotisation sur les Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	5 138 482	6 298 311	5 302 590	4 800 000
Taxe d'Habitation (TH)	6 900 180	7 113 533	7 338 283	7 500 000
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	59 000	58 447	59 662	60 000
Taxe additionnelle foncier non bâti	64 000	64 489	69 513	70 000
Taxe Sur le COMMERCE (TASCOM)	1 215 525	1 011 000	965 747	1 000 000
Impôt Forfaitaire sur les réseaux (IFER)	439 114	430 445	426 896	430 000
Taxe GEMAPI		450 000	450 000	450 000
TEOM	8 270 000	8 230 273	8 065 472	8 150 000
total impôts locaux	31 645 867	33 124 139	31 852 437	31 860 000
Compensation de taxe d'habitation	375 854	394 069	420 694	430 000
total attributions fiscales de compensation	375 854	394 069	420 694	430 000
Dotation d'intercommunalité (DGF)	-215 646	577 897	639 200	670 000
Dotation de compensation DCPTP	3 151 265	3 085 461	3 014 615	3 000 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Pro	1 184 873	1 184 873	1 166 707	1 150 000
Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR)	1 663 698	1 661 912	1 663 184	1 660 000
total dotations (dont FNGIR)	5 784 190	6 510 143	6 483 706	6 480 000
TOTAL	37 805 911	40 028 351	38 756 837	38 770 000

Le tableau ci-dessus reprend l'évolution des recettes fiscales et des dotations dont a bénéficié RLV depuis 2017 et anticipe celles-ci pour 2020. On rappellera que depuis 2017, conformément à l'engagement des élus de faire de RLV un territoire attractif, les taux des taxes locales n'ont pas été modifiés.

L'évolution de la TASCOM est plus nuancée qu'elle n'apparaît dans le tableau. En effet, depuis 2017, les redevables ayant une surface de vente supérieure à 2 500 m² doivent acquitter un acompte sur la TASCOM de l'année suivante. La situation devrait à présent se stabiliser autour de 1 M€.

On constate également une relative stabilité de la fiscalité « ménages », uniquement portée par la dynamique des bases, les taux étant restés identiques depuis 2017.

Taux d'imposition

Impôt	RLV 2017	RLV 2018	RLV 2019
Taxe d'habitation	9,13	9,13	9,13
Taxe sur le foncier bâti	0	0	0
Taxe sur le foncier non bâti	3,92	3,92	3,92
CFE	23,97	23,97	23,97

Les évolutions les plus sensibles apparaissent sur la fiscalité économique (CFE-CVAE). RLV a subi en 2019 le deuxième contre coup de la fermeture de la société IMPERIAL TOBACCO. En effet, en 2018, le produit de la CFE et de la CVAE perçu de cette entreprise était de 2 030 000 €. En 2019, seule une partie résiduelle de CVAE a été encaissée par RLV, soit 471 281 €. A compter de 2020, RLV ne percevra plus rien au titre de cette entreprise et devra dans l'attente de nouvelles recettes, s'attendre à percevoir une somme de l'ordre de 14 M€ au titre de ces deux impôts.

En 2018, 70% des recettes d'impôts avaient été tirées des entreprises, les 30% restants représentant la fiscalité « ménages ». En 2019, la proportion reste sensiblement équivalente (68% pour la fiscalité professionnelle et 32% pour la fiscalité « ménages »).

S'agissant des dotations apportées par l'Etat, la transformation en communauté d'agglomération (impact sur le CIF) a permis de maintenir le niveau des dotations (3 603 358 € en 2018 et 3 653 815 € en 2019).

D. Section d'investissement

Dépenses 2019	Prévu	Mandaté	Recettes 2019	Prévu	Titré
Immobilisations incorporelles	2 376 432 €	726 866 €	Subventions d'investissement	8 175 038 €	2 885 329 €
Subventions d'équipement versées	3 955 030 €	1 344 902 €	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000 €	3 025 923 €
Immobilisations corporelles	2 725 353 €	1 704 583 €	FCTVA	4 066 000 €	3 106 177 €
Immobilisations en cours	12 363 970 €	8 372 638 €	Dotations, fonds divers et réserves (1068)	4 523 000 €	4 523 000 €
Opérations d'équipement	6 828 650 €	6 709 247 €	Autres immobilisations financières	506 700 €	304 000 €
Emprunts et dettes assimilées	1 283 079 €	1 104 718 €	Produits de cession	419 000 €	
Autres immobilisations financières	1 615 504 €	44 834 €	Solde exécution reporté	131 357 €	131 357 €
Dépenses imprévues	146 743 €	0 €	Divers		8 791 €
Solde exécution reporté	4 620 220 €	4 620 220 €			
Dotations	135 260 €	135 260 €			
Total	29 494 592 €	18 136 739 €	Total	21 321 095 €	13 985 538 €

En matière d'investissement, les taux d'exécution sont de fait moins élevés qu'en section de fonctionnement. Les enveloppes financières dédiées à des projets sont inscrites en totalité au budget, mais sont consommées en fonction de l'état d'avancement de l'opération, de l'enregistrement et du paiement des factures.

Ainsi, au 6 décembre 2019, hors Restes à Réaliser (RAR), le taux d'exécution en dépenses d'investissement s'élève à 61.5 %.

S'agissant des recettes, le taux d'exécution dépend essentiellement de l'encaissement des subventions, lesquelles sont encaissées après attestation de la réalisation des dépenses et de l'éventuelle contraction d'emprunts.

En 2019, les subventions attendues, notamment celles afférentes à l'opération des Jardins de la Culture ont été versées. En outre, dans le cadre d'une consultation groupée initiée par le Département, RLV a souscrit un emprunt de 3 M€ auprès de la Caisse d'Épargne. Le taux d'exécution en matière de recettes d'investissement s'établit donc à 66 %.

1) Le Coefficient d'Intégration fiscale

Un certain nombre de mouvements financiers (dotation, FPIC...) sont calculés en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de l'EPCI. Pour mémoire, le CIF mesure la part de fiscalité levée sur le territoire qui revient à l'intercommunalité.

En 2018, la transformation de RLV en communauté d'agglomération lui a attribué de façon mécanique le CIF moyen de cette catégorie d'EPCI, soit 34,65%. En 2019, le CIF réel de RLV est de 39,30%. On notera qu'en 2018, le CIF moyen des communautés d'agglomération (223 au 1^{er} janvier 2019) était de 34,66%.

2) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Parmi les dispositifs dont le mode de calcul est adossé au CIF, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser aux blocs communaux les moins favorisés.

Selon une étude de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL) « les choix locaux en matière de redistribution des ressources » publiée en octobre 2019, en 2018, 431 territoires étaient contributeurs nets pour un montant moyen de 32 €uros par habitant, représentant 1,7% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Pour RLV en 2018, le montant global de la contribution au FPIC représentait 22 €uros par habitant. En 2019, cette part est de 22,5 €uros par habitant.

Pour mémoire, en 2018, le calcul du FPIC pour le territoire de RLV a été modifié par deux impacts ; la prise en compte du CIF moyen de la catégorie des communautés d'agglomération et l'effet « fusion » qui a conduit à un nouveau mode de calcul du potentiel financier des communes.

Pour 2018, le choix avait été fait de conserver une répartition du FPIC entre RLV et ses communes membres au droit commun.

Evolution du FPIC entre 2017 et 2018

Communes	FPIC 2017	FPIC 2018	FPIC 2019
Chambaran-sur-Morge	17 598 €	17 306 €	16 789 €
Chanat-la-Mouteyre	8014 €	10 499 €	9 996 €
Chappes	20 020 €	24 487 €	23 130 €
Charbonnières-les-Varennes	13 212 €	17 691 €	17 014 €
Chatel-Guyon	85 936 €	106 927 €	102 205 €
Chavaroux	3 549 €	4 614 €	4 442 €
Clerlande	4 156 €	5 476 €	5 364 €
Ennezat	26 050 €	32 457 €	30 968 €
Entraigues	5 216 €	6 755 €	6 533 €
Enval	19 900 €	20 010 €	19 267 €
Le Cheix-sur-Morge	7 350 €	7 245 €	6 909 €
Les Martres d'Artières	19 742 €	25 309 €	14 143 €
Les Martres sur Morge	4 909 €	6 487 €	6 294 €
Lussat	8 393 €	10 657 €	10 090 €
Malauzat	13 919 €	13 642 €	13 057 €
Malintrat	10 665 €	14 454 €	13 257 €
Marsat	16 478 €	16 424 €	15 953 €
Ménérol	24 037 €	23 856 €	22 537 €
Mozac	49 563 €	48 623 €	46 324 €
Pessat-Villeneuve	7 464 €	7 550 €	7 371 €
Pulvérières	3 587 €	4 830 €	4 566 €
Riom	303 150 €	301 765 €	286 197 €
Saint-Beauzire	24 010 €	29 780 €	28 706 €
Saint-Bonnet-près-Riom	24 436 €	23 919 €	22 822 €
Saint-Ignat	10 263 €	12 568 €	12 054 €
Saint-Laure	4 595 €	6 120 €	5 883 €
Saint-Ours-les-Roches	19 389 €	25 231 €	23 740 €
Sayat	24 116 €	30 818 €	29 635 €
Surat	4 390 €	5 705 €	5 474 €
Varennes-sur-Morge	3 474 €	4 437 €	4 213 €
Volvic	91 006 €	117 546 €	112 517 €
Total communes	878 587 €	983 188 €	937 450 €
RLV	542 566 €	521 454 €	607 022 €
Total général	1 421 153 €	1 504 642 €	1 544 472 €

Mécaniquement, la prise en compte en 2019 du CIF réel de RLV dans le calcul de la répartition du FPIC a conduit à une augmentation de la part de l'agglomération et une diminution de la part des communes.

3) Les reversements de fiscalité aux communes

Jusqu'en 2016, les reversements de fiscalité opérés en direction des communes ont été d'environ 13,3 M€ (10,4 M€ pour les Attributions de Compensation et 2,9 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)).

Evolution des reversements de fiscalité aux communes (en M€)

	2016	2017	2018	2019
AC	11,1	10,2	10,2	10,2
DSC	2,5	2,9	2,9	3,0
Total	13,6	13,1	13,1	13,2

En 2017, dans la foulée de la fusion, les élus avaient décidé de conserver un niveau de reversement identique. L'étude du cabinet STRATORIAL précitée avait en effet montré un fort taux de dépendance des finances des communes aux concours financiers externes, notamment les reversements en provenance de RLV.

En 2018, deux mesures importantes avaient été engagées :

- Une refonte de la DSC afin d'obtenir des reversements mesurés sur la base de critères uniformes et objectifs,
- La mise en conformité des statuts de RLV avec les dispositions de la loi NOTRe qui a conduit à des mouvements de compétences, entraînant des effets sur le montant des attributions de compensation.

Les nouveaux montants d'attribution de compensation ont été versés aux communes à partir de l'année 2019.

La Dotation de Solidarité Communautaire

Sur proposition de la commission « Finances », le conseil communautaire a délibéré le 11 septembre 2018 sur une nouvelle répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Cette construction adossée à des critères « sociaux » occasionne une augmentation de la part versée par RLV de 59 884 € et porte le montant global de la DSC à 3 006 884 €. Cette somme a été versée aux communes à compter de l'année 2019.

Il peut être rappelé que, hormis RLV, seule Clermont Auvergne Métropole et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne reversent une DSC à leurs communes membres. Pour sa part, Vichy communauté a fait le choix de ne pas attribuer de DSC, mais a mis en place un pacte financier et fiscal.

L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL) dans son étude « les choix locaux en matière de redistribution des ressources » publiée en octobre 2019 montre qu'en 2018, la DSC a représenté 782 M€ et a concerné 286 EPCI.

Toujours sur cette même année, la DSC représente en moyenne 29 euros par habitant, soit l'équivalent de 6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour RLV, le montant moyen par habitant était de 43,25 euros en 2018 et de 43,99 euros en 2019. En 2018, la DSC distribuée par RLV représentait 6,3% des dépenses réelles de fonctionnement budgétées. Ce taux était stable à 6,5% en 2019.

Répartition de la DSC pour 2019

Communes	Pop 2018	DSC 2018	DSC 2019 tendance sociale	Ecart 2019/2018
Varennnes sur Morge	411	41 007 €	43 057 €	2 050 €
Pulvérières	413	39 543 €	41 520 €	1 977 €
Chavaroux	481	35 863 €	37 656 €	1 793 €
Clerlande	546	36 656 €	38 489 €	1 833 €
Surat	578	37 610 €	39 491 €	1 881 €
Pessat Villeneuve	623	16 778 €	17 617 €	839 €
Le Cheix sur Morge	647	20 013 €	21 014 €	1 001 €
Saint Laure	650	38 418 €	40 339 €	1 921 €
Entraigues	651	44 387 €	46 606 €	2 219 €
Les Martres sur Morge	662	40 280 €	42 294 €	2 014 €
Saint Ignat	871	47 628 €	46 675 €	-953 €
Lussat	939	18 184 €	19 093 €	909 €
Chanat-La-Mouteyre	968	42 735 €	44 872 €	2 137 €
Malintrat	1110	8 419 €	16 650 €	8 231 €
Malauzat	1147	34 375 €	36 094 €	1 719 €
Marsat	1318	39 537 €	41 514 €	1 977 €
Enval	1479	59 357 €	62 325 €	2 968 €
Menetrol	1 653	62 505 €	65 630 €	3 125 €
Chappes	1 688	110 461 €	108 252 €	-2 209 €
Chambaron sur Morge	1 696	54 997 €	57 747 €	2 750 €
Charbonnières-Les-V	1 703	46 037 €	48 339 €	2 302 €
Saint-Ours-Les-R	1 714	59 448 €	62 420 €	2 972 €
Saint Beauzire	2135	80 114 €	78 512 €	-1 602 €
Saint Bonnet Près R	2196	70 855 €	74 398 €	3 543 €
Les Martres d'Artières	2263	11 772 €	33 945 €	22 173 €
Sayat	2281	62 615 €	65 746 €	3 131 €
Ennezat	2566	105 793 €	111 083 €	5 290 €
Mozac	3974	128 826 €	135 267 €	6 441 €
Volvic	4555	138 549 €	135 778 €	-2 771 €
Châtel-Guyon	6357	121 557 €	127 635 €	6 078 €
Riom	19861	1 292 681 €	1 266 827 €	-25 854 €
TOTAL GENERAL	68 136	2 947 000 €	3 006 884 €	59 884 €

La loi « Engagement et proximité » du 28 décembre 2019 a modifié les critères d'attribution de la DSC. En effet, jusqu'à présent les critères prépondérants à prendre en compte dans le calcul de la DSC pour chacune des communes étaient :

- Le potentiel fiscal ou financier/habitant,
- La population

Quand bien même aucun texte ne fixait de minimum, plusieurs dispositions juridictionnelles estimaient que la part de ces deux critères devait représenter au moins 20% du montant global.

La loi du 28 décembre 2019 dans son article 256, a modifié ces dispositions et prévoit que désormais, les critères prépondérants devront être :

- o L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- o L'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.

Les attributions de compensation

La transformation de RLV en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018 conjuguée à l'application des dispositions de la loi NOTRe obligeaient les élus à réfléchir au contenu des statuts et au périmètre des compétences exercées par l'agglomération.

Par délibération du 11 septembre 2018, le conseil communautaire a validé les statuts de RLV et précisé l'intérêt communautaire de certaines des compétences.

A plusieurs reprises au cours de l'année 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a valorisé les mouvements enregistrés au niveau des compétences exercées par l'agglomération. Pour mémoire, les thèmes qui ont fait l'objet de valorisations sont les suivants :

- Navettes scolaires vers la piscine de Riom,
- Navettes scolaires vers les sites et équipements communautaires,
- Transport public,
- Urbanisme,
- Adhésion au SIAD,
- ENS de l'Etang Grand à Pulvérières,
- Adhésion à la Mission Locale,
- Interventions musicales en milieu scolaire,
- Interventions sportives en milieu scolaire,
- Réseau de lecture publique,
- Aide à domicile et portage de repas.

La CLECT avait proposé que les attributions de compensation devenues négatives à l'issue de la valorisation des différents mouvements dans les compétences de RLV, ne soient pas appelées par l'agglomération auprès des communes concernées.

4) La dette

Tiré de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a modifié le CGCT pour introduire une nouvelle organisation du rapport d'orientation budgétaire.

En vertu de certaines dispositions de la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire doit présenter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

a) Données générales sur la dette directe

Au 1^{er} janvier 2020, RLV sera détentrice de 49 contrats d'emprunts souscrits auprès d'un panel de 8 prêteurs (44 pour le seul budget principal).

Il faut noter qu'à ces contrats s'ajoutera en 2020 un prêt souscrit avec La Poste dans le cadre du groupement avec le Département, pour un montant de 3 M€.

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Montant du prêt	Organisme	1ère échéance	Durée	Fin du prêt	Taux	Nature du taux	Dettes au 1/01/2019	Annuité 2019	Part K	CRD au 31/12/2019
Investissements 22/09/2005	500 000	Banque Populaire	25/01/2006	20 ans	25/01/2025	3,37%	Fixe	214 116	34 465	27 596	186 520
Investissements 17/11/2005	600 000	Banque Populaire	20/03/2006	20 ans	20/03/2025	3,34%	Fixe	256 517	41 247	33 091	223 426
ALSH de Saint-Laure	150 000	CAF	01/06/2010	10 ans	01/06/2019	0%	Fixe	15 000	15 000	15 000	0
Hôtel d'entreprises n°2	764 074	Caisse d'Epargne	25/07/2005	17 ans	25/07/2021	3,56%	Fixe	144 647	47 843	42 622	102 025
Maison de l'Enfance	300 000	Caisse d'Epargne	25/01/2006	19 ans	25/01/2024	3,92%	Fixe	131 115	21 781	16 641	114 474
Investissement 29/06/2006	500 000	Caisse d'Epargne	25/02/2007	20 ans	25/02/2026	3,99%	Fixe	200 000	32 606	25 000	175 000
Investissement 25/02/2009	1 000 000	Caisse d'Epargne	25/10/2009	15 ans	25/10/2023	4,33%	Fixe	460 962	90 991	72 193	388 769
Emprunt Caisse d'Epargne	800 000	Caisse d'Epargne	25/03/2011	15 ans	25/03/2025	2,96%	Fixe	417 410	66 240	54 486	362 924
Voiries B2-2 B2-1 C1 ZAC Biopole	500 000	Caisse d'Epargne	25/03/2013	15 ans	25/03/2027	4,85%	Fixe	341 909	47 108	31 086	310 823
Emprunt du 22/12/2016	600 000	Caisse d'Epargne	25/01/2017	15 ans	25/01/2031	0,70%	Fixe	530 000	43 605	40 000	490 000
Emprunt PEER (reprise)	129 058	Caisse d'Epargne	25/09/2018	4 ans	25/09/2022	4,49%	Fixe	115 115	33 525	28 838	86 277
Emprunt 2019	3 000 000	Caisse d'Epargne	01/02/2020	15 ans	01/02/2034	0,38%	Variable				3 000 000
Bâtiments intercommunaux	1 250 000	Caisse des Dépôts	01/04/2013	15 ans	01/04/2027	4,51%	Fixe	846 231	116 472	78 307	767 924
Investissement 22/09/2005	500 000	Caisse Française de Financement	01/02/2006	20 ans	01/02/2025	3,37%	Fixe	175 000	30 582	25 000	150 000
Investissement 17/11/2005	600 000	Caisse Française de Financement	01/04/2006	20 ans	01/04/2025	3,54%	Fixe	217 500	37 301	30 000	187 500
Emprunt Maison de la Pierre	492 085	Caisse Française de Financement	01/06/2006	20 ans	01/06/2025	3,73%	Fixe	221 573	35 022	27 134	194 439
Investissement 10/07/2008	1 000 000	Caisse Française de Financement	01/12/2008	15 ans	01/12/2022	4,92%	Fixe	398 772	94 656	76 433	322 339
Investissement 10/07/2008	1 000 000	Caisse Française de Financement	01/02/2009	15 ans	01/02/2023	4,97%	Fixe	418 168	94 971	75 582	342 586
Emprunt DEXIA BTP 2009	62 125	Caisse Française de Financement	01/05/2011	15 ans	01/05/2025	1,85%	Fixe	32 175	4 752	3 147	29 028
Emprunt DEXIA BTP 2009	137 800	Caisse Française de Financement	01/05/2011	15 ans	01/05/2025	1,85%	Fixe	71 366	10 541	9 285	62 081
Investissement 29 juin 2006	500 000	Caisse Française de Financement	01/02/2007	20 ans	01/02/2026	0,01%	Variable	200 000	25 000	25 000	175 000
Transfert Multi-accueil Mozac.....	194 702	Caisse Française de Financement	01/03/2016	15 ans	01/04/2030	3,76%	Fixe	168 783	17 257	11 066	157 717
Investissements 22/09/2005	500 000	Crédit Agricole	07/02/2006	20 ans	07/02/2025	3,37%	Fixe	213 625	34 768	27 569	186 056
Investissements 17/11/2007 CA....	1 200 000	Crédit Agricole	05/03/2008	15 ans	05/03/2022	4,58%	Fixe	403 753	111 041	94 151	309 602

Désignation	Montant du prêt	Organisme	1ère échéance	Durée	Fin du prêt	Taux	Nature du taux	Dettes au 1/01/2019	Annuité 2019	Part K	CRD au 31/12/2019
Batiment d'accueil - Immobilier	1 103 685	Crédit Agricole	15/12/2005	16 ans	15/12/2020	2,36%	Variable	124 587	62 293	62 293	62 294
Reprise emprunt SIAD	353 658	Crédit Agricole						353 658	20 364	12 653	341 005
Voirie	393 182	Caisse Française de Financement	01/01/2006	20 ans	01/01/2025	3,58%	Variable	153 885	22 378	16 857	137 028
Emprunt crèche de Chatel-Guyon	548 425	DEXIA	01/01/2013	13 ans	01/01/2025	2,48%	Fixe	316 875	49 868		316 875
Chambaran sur Morge AB 483 Cellule	87 750	EPF SMAF	03/12/2009	12 ans	03/12/2020	1%	Fixe	15 584	7 792	7 792	7 792
Mozac AL 1003 et 1011 Ambène	17 600	EPF SMAF	13/11/2010	10 ans	13/11/2019	2,50%	Fixe	1 968	1 968	1 968	0
Riom BL 20	6 000	EPF SMAF	15/10/2011	12 ans	15/10/2022	1%	Fixe	2 093	523	523	1 570
Chambaran sur Morge AB 486 Cellule	8 900	EPF SMAF	02/08/2013	12 ans	02/08/2024	1%	Fixe	4 584	764	764	3 820
YN 11 Saint Beauzire zone Biopole	304 500	EPF SMAF	17/08/2013	8 ans	17/08/2020	2,70%	Fixe	82 281	42 068	42 068	40 213
Malauzat AE 63	98 700	EPF SMAF	17/05/2015	12 ans	17/05/2026	1%	Fixe	67 004	8 375	8 375	58 629
Malauzat AC 763	1 500	EPF SMAF	18/11/2015	15 ans	18/11/2029	2%	Fixe	1 140	113	96	1 044
Saint Bonnet AC 195	21 000	EPF SMAF	19/01/2016	10 ans	19/01/2025	2,50%	Fixe	15 231	2 308	2 079	13 152
Saint Bonnet AC 194	61 700	EPF SMAF	09/06/2016	12 ans	09/06/2027	1%	Fixe	46 857	5 206	5 206	41 651
Riom AS 146 308 309 310 330 332 149	26 200	EPF SMAF	10/09/2016	12 ans	10/09/2027	1%	Fixe	26 200	19 872	2 208	2 208
Saint Bonnet AC 193	161 600	EPF SMAF	14/12/2016	12 ans	14/12/2027	1%	Fixe	122 416	13 602	13 602	108 814
Riom AS 183 Planchepaleuil	77 150	EPF SMAF	06/04/2017	12 ans	06/04/2028	0%	Fixe	64 839	6 484	6 484	58 355
Marsat C 607 ENS Mirabel	2 300	EPF SMAF	25/09/2018	15	25/09/2032	1,25%	Fixe	2 163	172	140	2 023
Chambaran sur Morge AB 44-48	56 200	EPF SMAF	12/10/2018	12 ans	12/10/2029	0%	Fixe	51 572	4 688	4 688	46 884
Riom AS 119-120-267	180 000	EPF SMAF	24/10/2018	12 ans	24/10/2029	0%	Fixe	165 150	15 013	15 013	150 137
Saint Bonnet AC 532	56 500	EPF SMAF						47 386	4 738	4 738	42 648
Chambaran sur Morge A 1000	56 500	EPF SMAF	20/12/2018	12 ans	20/12/2029	0%	Fixe	51 799	4 709	4 709	47 090
TOTAL	19 902 894							7 911 009	1 380 072	1 081 483	9 807 742

BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Montant du prêt	Organisme	1ère échéance	Durée	Fin du prêt	Taux	Nature du taux	Dettes au 1/01/2019	Annuité 2019	Part K	CRD au 31/12/2019
Assainissement - Voirie - Bassin d'orage	500 000	Caisse d'Épargne	25/03/2013	15 ans	25/03/2027	4,85%	Fixe	341 909	47 108	31 085	310 824
TOTAL	500 000							341 909	47 108	31 085	310 824

SERVICES DE PROXIMITE

Désignation	Montant du prêt	Organisme	1ère échéance	Durée	Fin du prêt	Taux	Nature du taux	Dettes au 1/01/2019	Annuité 2019	Part K	CRD au 31/12/2019
Mozac AH 422 Pépinière de commerces	47 000	EPF SMAF						47 000	6 160	5 573	41 427
Investissement 10/07/2008	110 000	Caisse Française de Financement						45 998	10 447	8 314	37 684
TOTAL	157 000							92 998	16 607	13 887	79 111

ZA CHAMPLOUP

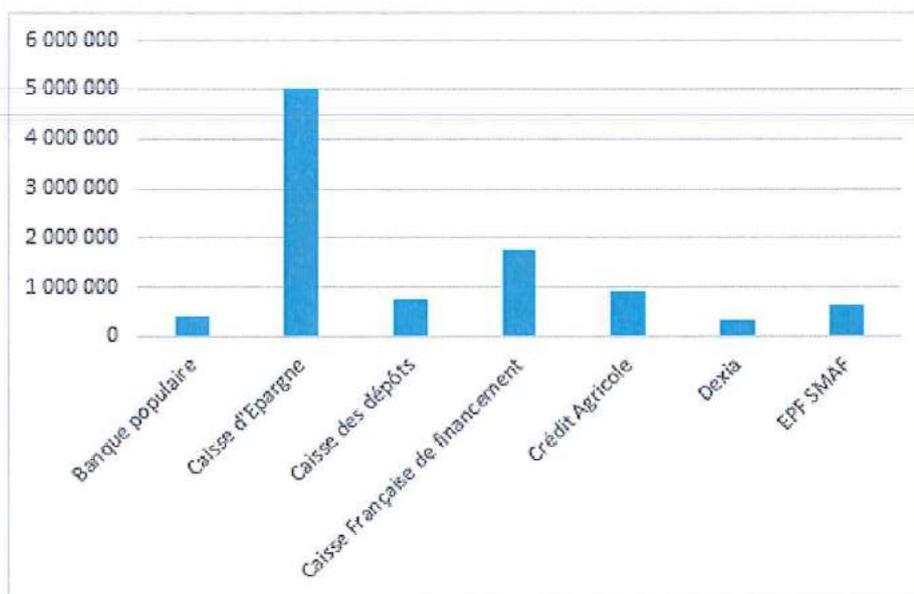
Désignation	Montant du prêt	Organisme	1ère échéance	Durée	Fin du prêt	Taux	Nature du taux	Dettes au 1/01/2019	Annuité 2019	Part K	CRD au 31/12/2019
Volvic ZM 315	9 000	EPF SMAF						8 189	959	856	7 333
Volvic ZN 74	11 000	EPF SMAF						11 000	1 165	1 028	9 972
TOTAL	20 000							19 189	2 124	1 884	17 305

CRD global au 31/12/2019	10 214 982
--------------------------	-------------------

Capital restant dû au 31 décembre 2018 (budget principal) :	7 911 009 €
Remboursement annuité 2019 (capital + intérêts) :	1 380 072 €
Emprunt nouveau 2019	3 000 000 €
Capital restant dû au 31 décembre 2019 (budget principal) :	9 807 742 €

Considérant une population de RLV au 1^{er} janvier 2020 (population légale 2017 valeur INSEE) de 68 678 habitants, la dette s'établit donc à 142,80 € par habitant.

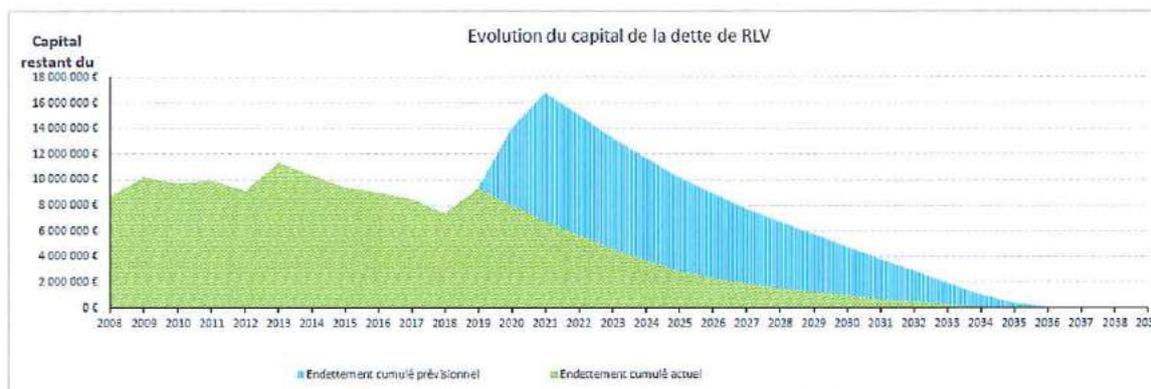
Répartition du capital restant dû par prêteur



Hormis l'EPF SMAF qui concentre 17 des 44 contrats d'emprunt, la dette est bien répartie entre les partenaires bancaires ce qui garantit une certaine forme d'indépendance de RLV. En tenant compte du dernier emprunt souscrit en 2019, la Caisse d'Epargne détient l'essentiel de l'encours avec respectivement 51,29% du CRD

RLV n'est pas fortement exposée aux risques de taux puisque l'essentiel des contrats, tant en nombre qu'en montant, est souscrit à taux fixe.

Le graphique ci-dessous représente le profil d'extinction de la dette de RLV, intégrant à partir de 2020 l'emprunt nouveau. En 2019 et notamment dans la perspective du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement », RLV a signé un contrat avec le cabinet TAELYS. Celui-ci accompagnera la communauté d'agglomération dans la gestion de sa dette (compactage, renégociation éventuelle...).



b) La dette garantie

Comme de nombreuses collectivités locales, RLV est régulièrement sollicitée par les bailleurs sociaux afin de garantir leurs emprunts dans le cadre des opérations de construction/aménagement de logements qu'ils conduisent.

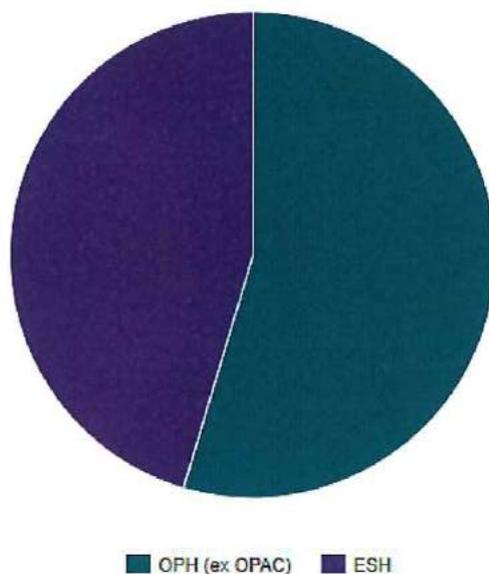
Les opérateurs du logement social, aussi appelés organismes HLM (habitation à loyer modéré), sont depuis près d'un siècle les piliers de la politique de logement en France. On distingue deux grandes catégories d'organismes HLM :

- d'une part, des établissements publics locaux (au nombre de 280 environ), à savoir les Offices Publics HLM (OPHLM) et les Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC),
- et d'autre part, les Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH - au nombre de 290 environ), qui sont des sociétés commerciales (sociétés anonymes) mais soumises, en très grande partie, aux mêmes règles que les offices HLM.

Il faut ajouter à ces organismes une soixantaine de Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier (SACI) et 160 sociétés coopératives d'HLM.

Actuellement, RLV apporte sa garantie à 174 contrats souscrits par les opérateurs du logement social du territoire (159 en 2018). 101 contrats ont été souscrits par les OPH (54,6%), tandis que 73 contrats ont été signés par des ESH (45,4%).

Répartition des contrats par opérateur

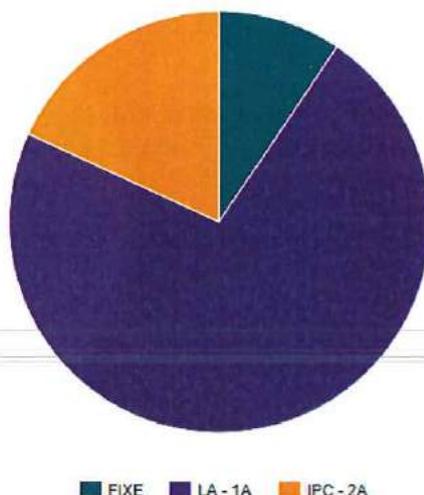


Le capital garanti initial était de 69,1 M€ répartis entre OPH (38,3 M€) et ESH (30,8 M€). Au 31 décembre 2019, le montant du capital garanti est encore de 58,6 M€, réparti entre OPH (32 M€) et ESH (26,6 M€). On notera que certains des derniers emprunts pour lesquels RLV a apporté sa garantie, ne sont pas intégrés dans les données exposées.

Les emprunts contractés par les opérateurs du logement social sont très souvent assortis d'une durée d'amortissement longue. Ainsi, le profil d'extinction de la dette garantie s'étire jusqu'en 2060.

S'agissant des taux sur lesquels sont adossés les contrats garantis, on constate qu'environ 10% du portefeuille a été souscrit à taux fixe, 70% au taux du livret A et 20% en fonction de l'inflation.

Répartition des contrats par type de taux et d'index



IV. Les ressources humaines

Comme pour la dette, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe formalisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a modifié le CGCT pour introduire une nouvelle organisation du rapport d'orientation budgétaire concernant la présentation de l'état du personnel de l'EPCI.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport doit ainsi présenter, « au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du travail ».

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

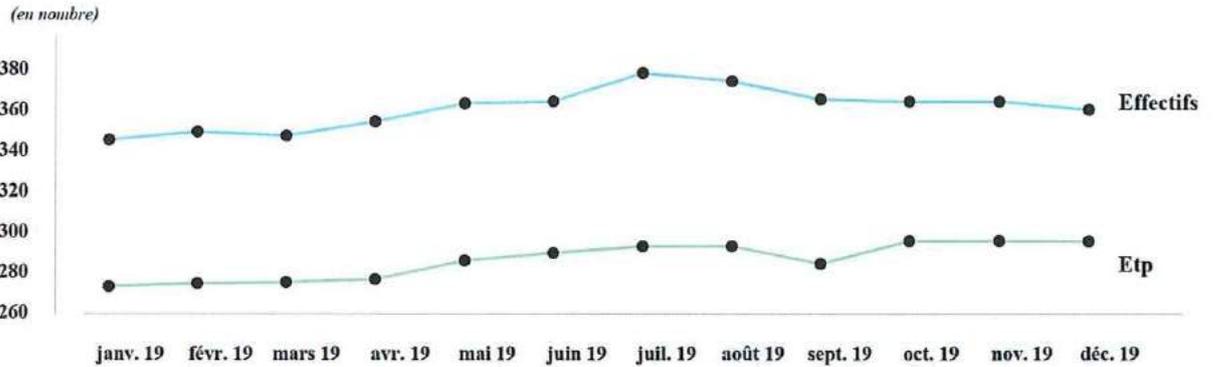
A. Effectif

Le tableau des effectifs fait apparaître un nombre total de postes de 360 toutes filières confondues pour 285 Equivalents Temps Pleins (ETP).

Pour autant, en intégrant les remplacements nécessaires au fonctionnement des services de RLV, ce sont en moyenne 400 agents pour lesquels RLV établit chaque mois un bulletin de paie.

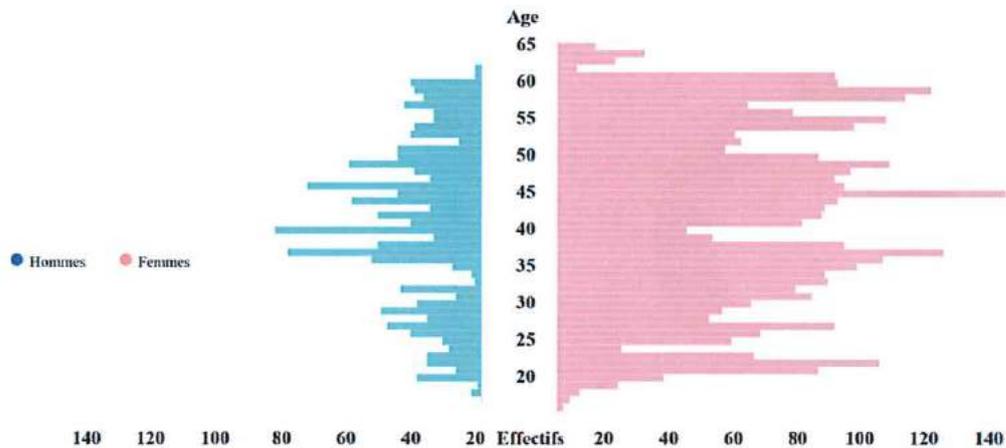
Evolution de l'effectif de RLV (Janvier 2019/Décembre 2019)

Les élus sont exclus de cette analyse.

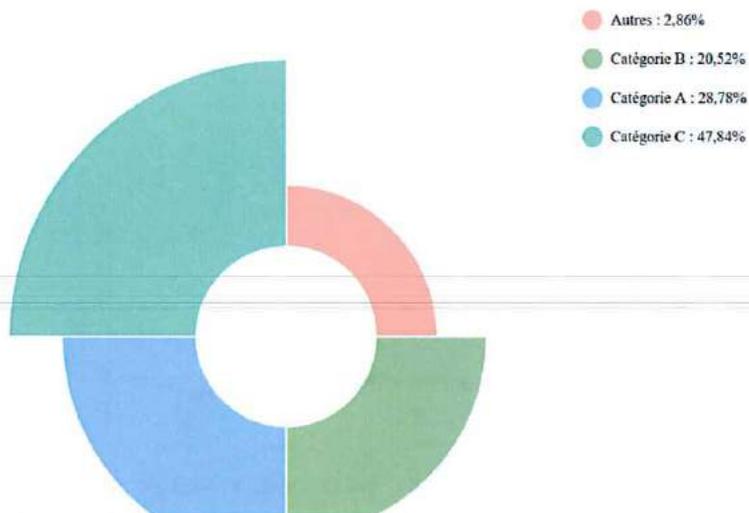


L'effectif moyen est de 360 agents correspondant à 285 Equivalent temps plein.

La pyramide des âges montre une proportion d'agents féminins nettement plus importante que les agents masculins (77,45%) et une moyenne d'âge de 36,5 ans.



Effectif par catégorie d'emplois



La répartition de l'effectif indique une très forte majorité d'agents titulaires et de catégorie C.

Effectif par statuts



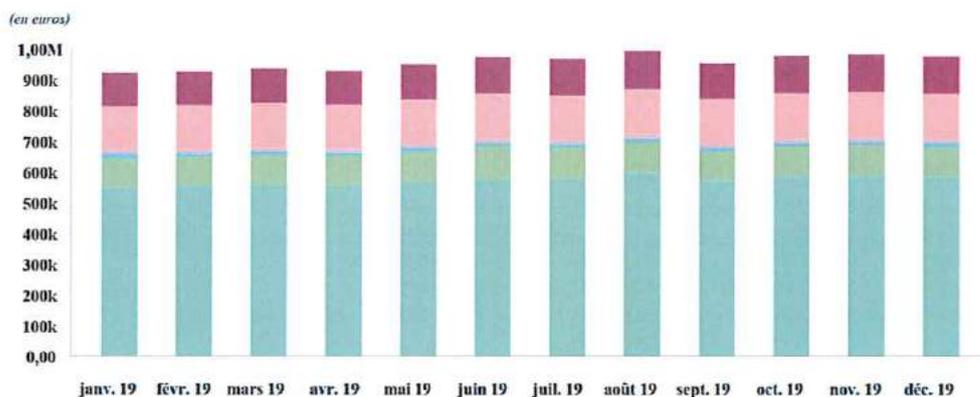
Les titulaires représentent près de 80 % du total des effectifs.

B. Rémunération

En termes de rémunération, en glissement sur 12 mois, le montant global s'élève à environ 11 500 000 Euros. Il était de 10 600 000 € pour la même période 2018.

Evolution de la masse salariale (Janv 2019/Décembre 2019)

Les élus sont exclus de cette analyse.



Ce montant global de rémunération est décomposé comme suit :

Rémunération permanente	6 852 360 €
HS et HC	12 075 €
Régime indemnitaire	1 148 364 €
Autres rémunérations	178 855 €
CDG/CNFPT	116169 €
URSSAF	1 409 434 €
Retraite	1 772 760 €
Autres charges	4 €
TOTAL	11 490 020 €

On notera que depuis le début de l'année 2019, le cumul des heures supplémentaires (12 075 €) ne représente que 0,001% de la masse salariale.

C. Absentéisme

A ce stade, les données ne sont pas entièrement consolidées. Néanmoins, on constate un taux d'absentéisme sur la collectivité stable autour de 8%.

V. La mutualisation

Selon la définition retenue, mutualiser consiste à faire ensemble ce qui est plus coûteux ou plus difficile de faire tout seul. Cela permet en théorie d'offrir un meilleur service à la population, et d'optimiser les moyens communs et les compétences.

Afin de préparer et de suivre l'évolution de la mutualisation un schéma doit être élaboré. Suite à la fusion de 2017, Riom Limagne et Volcans a commencé à travailler sur ce schéma en réalisant un bilan auprès des communes sur leurs souhaits. Aujourd'hui, il est possible de présenter un bilan des actions 2018 et 2019 ainsi que des perspectives pour 2020 et les années suivantes.

Les principaux résultats 2018 en matière de mutualisation concernent les commandes groupées, les mises à disposition et les services communs.

Commandes groupées	Services communs	Mises à disposition
-Produits d'entretien : 16 communes -Fournitures scolaires : 16 communes -Transport piscine : 20 communes	-Production florale : 7 communes -Informatique : 10 communes -Autorisation du droit des sols : 31 communes -RH : 2 communes -Santé et sécurité au travail : 4 communes	-SIG -Communication -Sports

En 2018, plusieurs dispositifs de mutualisation, reliquats des précédentes communautés de communes, ont été supprimés afin notamment de rationaliser l'organisation, par exemple : entretien des points lecture, services techniques, organisation de séjours de vacances.

Les principaux résultats 2019 concernent de nouvelles commandes groupées et de nouveaux services communs.

Nouvelles commandes groupées	Nouveaux services communs
-Fournitures administratives : 12 communes -Vérifications périodiques : 12 communes -Etat des lieux sur le RGPD : 21 communes	-Interventions sportives -Interventions musicales -Assistance logiciel Berger Levraut -Extension des RH à 1 commune supplémentaire

Pour 2020, deux nouvelles actions sont d'ores et déjà actées : l'extension de la gestion des RH à une nouvelle commune et l'offre d'un service commun d'archivage. La première action sera opérationnelle dès le mois de janvier 2020. La deuxième sera poursuivie si les conditions matérielles sont remplies, notamment la capacité de RLV à recruter des agents archivistes.

Au-delà de cela, les élus souhaiteraient engager une réflexion sur l'extension du service commun de production florale, sur la mise en œuvre de la RGPD, sur l'amélioration de la définition des besoins en matière de commandes groupées, sur les RH et sur la création d'un contrôle de gestion à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Après cette période d'harmonisation suite à la fusion, le prochain mandat pourrait être l'occasion d'entamer une réflexion plus globale sur la mutualisation sur le territoire de Riom Limagne et Volcans en réalisant un bilan global des ressources existantes.

VI. La prospective financière 2020-2022

La prospective présentée est construite sur les bases et avec les objectifs suivants :

- Maintenir des recettes de fonctionnement en s'appuyant sur la bonne dynamique du territoire en terme d'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques. On notera que la prospective présentée n'intègre pas les éventuelles conséquences de la diminution de l'activité de la société MSD,
- Contenir, malgré les obligations nouvelles imposées (PCAET, GEMAPI...) les charges de fonctionnement pour anticiper la contractualisation à laquelle RLV pourrait être soumise,
- L'objectif reste de maintenir une capacité d'autofinancement brute à environ 2,5 M€ par an, permettant ainsi à la fois, le remboursement du capital de la dette et l'autofinancement partiel des projets nouveaux,
- Hors emprunts nouveaux et fonds mis en réserve, s'appuyer sur des recettes d'investissement importantes. Ce choix traduit la volonté de RLV de mobiliser des financements externes pour assurer la réalisation de ses projets,
- Des dépenses d'investissement maintenues à un niveau ambitieux (13 M€ en 2020, 11 M€ pour 2021 et 10 M€ en 2022),
- La volonté de RLV de limiter le recours à l'emprunt, sans pour autant se l'interdire. La situation financière de l'agglomération et sa capacité de désendettement permettent en effet d'emprunter sans risquer de sortir des obligations légales de capacité à rembourser. En effet, avec un encours de dette qui atteindrait 20 M€ en 2022, RLV aurait encore une capacité de désendettement équivalente à huit années, en deçà de la limite fixée par l'Etat pour les EPCI (12 ans).
- Mais plus que la dette elle-même, c'est la capacité à la rembourser, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement qu'il faut préserver en maîtrisant les dépenses et en améliorant les recettes.

Evolution budgétaire anticipée (en k€)

<i>Budget principal - En K€</i>	2015 (réel)	2016 (réel)	2017 (réel)	2018 (réel)	2019 (estimé)	2020	2021	2022
Recettes de gestion	43 503	45 828	46 126	46 232	46 300	46 000	46 900	47 900
Dépenses de gestion	38 416	41 407	42 535	41 178	42 780	44 000	44 600	45 400
CAF Brute	5 087	4 421	3 591	5 054	3 520	2 000	2 300	2 500
Remboursement du capital de la dette	847	876	1 002	1 184	1 150	1 300	1 500	1 700
CAF Nette	4 240	3 545	2 589	3 870	2 370	700	800	800
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts- 1068)	3 381	2 894	2 287	5 800	5 600	4 000	4 000	4 000
Dépenses d'investissement	7 967	5 178	5 717	15 700	12 400	13 000	11 000	10 000
Besoin de financement	4 586	2 284	3 430	9 900	6 800	9 000	7 000	6 000
Emprunt nouveau	0	0	550	180	3 000	6 000	4 500	4 500
Résultat de l'exercice	-346	1 261	-291	-5 850	-1 430	-2 300	-1 700	-700
Excédents en fin d'année		12 520	13 816	7 966	6 536	4 236	2 536	1 836
Encours de dette	10 440	9 442	8 608	7 953	9 803	14 503	17 503	20 303
Capacité de désendettement	2,1	2,1	2,4	1,6	2,8	7,3	7,6	8,1

A. Le pacte financier et fiscal

L'élaboration d'un pacte financier est l'occasion pour les élus de s'interroger sur les finalités de l'action communautaire. En fonction des choix politiques et du contexte local, il combine deux approches :

- Une approche attachée à la solidarité financière, visant à compenser une inégale répartition des ressources et/ou à accompagner les communes devant faire face à des charges importantes,
- Une approche privilégiant le développement du projet communautaire : transferts de compétences, redéploiement de services existants et création de nouveaux services pris en charge par la communauté dans une optique de rééquilibrage territorial, par exemple.

L'objectif du pacte financier et fiscal est de réduire les disparités de ressources et de charges au sein du territoire communautaire en mobilisant différents leviers :

- Des outils de péréquation directe (dotations communautaires comme DSC, fonds de concours, règles d'évolution des attributions de compensation, FPIC...),
- Des outils de péréquation indirecte (mutualisation des charges au travers de la mise à disposition des services, des équipements, des ressources humaines et de l'action communautaire).

Dans le contexte de la fusion, il n'était pas envisageable pour les élus de RLV, de s'engager sur la voie de l'élaboration d'un projet de territoire avant la fin du mandat en cours. Cette démarche devra néanmoins être entamée à l'aube du mandat qui débutera en 2020.

Toutefois, la mission confiée en 2017 au cabinet STRATORIAL prévoyait bien dans un premier temps, le travail de diagnostic des moyens et des charges de l'ensemble du bloc local (communes et agglomération). Le rendu de ce travail pourra servir de base à l'écriture du pacte financier et fiscal.

Trois thématiques avaient ainsi été identifiées par les élus :

- *Maintenir un équilibre et une dynamique financière sur le territoire (pistes proposées)*
 - Partage de l'information financière entre commune et EPCI (observatoire fiscal),
 - Mise en place d'un service partagé d'optimisation fiscale pour les communes et RLV,
 - Apport d'une ingénierie financière aux communes (emprunts, recherches de subventions, aide à l'élaboration des budgets sous forme de conseils et/ou d'intervention en soutien),
 - Soutien à l'analyse financière annuelle externalisée et au PPI pour les communes et l'EPCI.
- *Renforcement de la péréquation et de la solidarité (pistes proposées)*
 - Application d'une DSC la plus juste possible (critères, montant, évolution),
 - FPIC (droit commun vs répartition dérogatoire),
 - Tendre vers une harmonisation fiscale sur le territoire
- *Soutien à l'investissement sur le territoire (pistes proposées)*
 - Création d'un observatoire des investissements,
 - Instauration de fonds de concours pour des projets pluri-communaux (critères à définir),
 - Financement des fonds de concours par l'instauration d'un partage des recettes liées aux investissements réalisés par la communauté d'agglomération (zones économiques, logements sociaux...)

Trois ateliers portant sur ces thématiques ont été organisés en 2019 suivis d'une restitution globale devant la conférence des Maires en décembre 2019. Les élus qui sortiront des urnes en mars prochain auront donc les moyens d'engager s'ils le souhaitent, l'élaboration d'un pacte fiscal et financier.

B. Le contrôle de gestion interne

Le contrôle de gestion peut être défini comme étant un outil de pilotage interne de recueil d'informations destinées à améliorer le suivi en temps réel du fonctionnement d'un service.

Les outils classiques du contrôle de gestion sont notamment la comptabilité analytique, la définition d'indicateurs et tableaux de bord, le suivi du plan pluriannuel d'investissement.

RLV dispose d'une **comptabilité analytique**. Cependant, afin de permettre aux services de disposer d'un meilleur suivi direct de leurs budgets, il a été décidé de passer la comptabilité en mode « hébergé ». Depuis 2019, chaque responsable de service peut donc suivre en temps réel la consommation budgétaire de son service.

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** est élaboré et suivi par la direction des finances. L'outil est alimenté en fonction des projets initiés et portés par l'agglomération. Le PPI n'a pas vocation à être contractuel. Il est alimenté « au fil de l'eau » avec les différents projets sur lesquels les services et les élus travaillent. En miroir, les modalités de financement sont élaborées avec la recherche d'un équilibre entre financement interne (autofinancement) et externe (subventions, emprunt).

Au final, le PPI est destiné à permettre aux élus de prendre les décisions tout en disposant d'une vision claire sur la capacité de RLV à porter ses projets.

Les **tableaux de bord** sont des outils utiles à la démarche de pilotage des services. Un tableau de bord utile contient généralement trois éléments essentiels :

- Un tableau rassemblant des indicateurs pertinents,
- Un graphique pour présenter l'information la plus représentative des données du tableau,
- Un commentaire clair, précis et concis donnant des indications sur les actions achevées, en cours et à venir,

C'est dans cet esprit que les tableaux de bords ont été construits. En 2019, ils ont été déployés pour la piscine Béatrice HESS, et le secteur de la Petite Enfance.

En lien avec la Trésorerie de Riom, un tableau de bord a également été mis en œuvre pour suivre l'activité du service « Finances ». Les indicateurs utilisés permettent de vérifier le nombre de mandats et de titres traités, le taux de rejets des opérations comptable par la Trésorerie, les délais de paiement des fournisseurs.....

D'autres outils de gestion sont appelés à être développés dans les autres services.

VII. Transfert de la compétence « eau et assainissement »

A. Cadrage réglementaire

La loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu le transfert obligatoire à la date du 1^{er} janvier 2020 aux communautés d'agglomération des compétences alimentation en eau potable, assainissement collectif et non collectif.

La loi du 3 août 2018 n° 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») a confirmé le caractère obligatoire du transfert pour les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 (alors qu'un report est possible au 1^{er} janvier 2026 pour les communautés de communes) et prévoit en outre, le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 également vers les communautés d'agglomération de la compétence eaux pluviales urbaines.

Ces dispositions traduisent une accélération du mouvement engagé sur les territoires : les métropoles et communautés urbaines exercent ces compétences à titre obligatoire depuis longtemps et à ce jour ¼ des communautés d'agglomérations exercent déjà la compétence eau potable et 40 % des communautés de communes celle de l'assainissement collectif.

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences suivantes constitueront chacune une compétence distincte et figureront parmi le bloc des 10 compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :

- Alimentation en eau potable,
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Eaux pluviales urbaines

Ces dispositions n'ont pas été remises en cause par le vote le 19 décembre 2019 de la loi « Engagement et Proximité » publié le 28 Décembre 2019. Toutefois, certaines dispositions initiales ont été assouplies telle la possibilité pour les syndicats de subsister pendant au moins 6 mois, quand bien même leur périmètre est entièrement compris dans les limites géographiques de l'agglomération.

B. La situation actuelle

a) Eau potable

Selon l'article L 2224-7 du CGCT, tout ou partie des missions suivantes composent un service d'eau potable :

La production par captage ou pompage

La protection du point de prélèvement

Le traitement

Le transport

Le stockage

La distribution.

La seule mission qui incombe obligatoirement aux communes, selon l'article L 2224-7-1, est celle de la distribution de l'eau.

Ce qui caractérise le territoire de RLV, est que la compétence eau est très segmentée. Ainsi, la compétence est exercée par 14 autorités organisatrices (9 communes et 5 syndicats). En effet cette organisation s'accompagne d'une gestion assurée sur différents modèles :

- gestion directe, avec le cas échéant le recours à des marchés de prestation de service pour certaines thématiques;
- gestion externalisée (délégation de service public ou marchés de prestation de service globaux);

b) Assainissement

Selon les articles L22254-7 et 2224-8 du CGCT la compétence assainissement comprend 5 missions :

- le contrôle des raccordements,
- la collecte,
- le transport,
- l'épuration,
- l'élimination des boues produites.

Encore plus que la compétence eau potable, la gestion de la compétence assainissement est exercée de manière très fragmentée sur le territoire sur lequel on trouve 28 autorités organisatrices (23 communes, 4 syndicats et RLV pour la zone du Biopôle.

Comme pour l'eau, l'organisation très segmentée de la gestion de l'assainissement sur le territoire est doublée de l'existence de différents modes de gestion que ce soit pour les communes ou pour les syndicats.

c) Assainissement non collectif

Selon les articles L22254-7 et 2224-8 du CGCT la compétence assainissement non collectif comprend le contrôle des installations d'assainissement individuel.

La compétence Assainissement Non Collectif est exercée par 12 autorités organisatrices (7 communes et 5 syndicats).

d) Eau pluviales urbaines

Selon l'article L 2226-1 du CGCT, la compétence eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Elle concerne les eaux de ruissellement à collecter du fait de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation.

La compétence « eaux pluviales » est aujourd'hui essentiellement exercée au niveau des communes, soit 31 autorités organisatrices.

C. La situation au 1er janvier 2020

Dans les cas des transferts existants à des Syndicats Intercommunaux, RLV se substituera aux communes concernées au sein de ces syndicats. Ces derniers resteront autorité organisatrice.

Pour ce qui concerne les communes qui sont actuellement autorités organisatrices :

- Dans les cas de délégation de service public, RLV en tant que nouvelle autorité organisatrice, se substituera aux communes dans la poursuite des contrats en cours sur le territoire,

- Dans les cas de gestion directe au moyen de régies municipales, la communauté d'agglomération poursuivra ce mode de gestion. L'ensemble des régies municipales seront réunies au sein de deux régies communautaires, une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif et non collectif.

Le choix de la régie à seule autonomie financière a été envisagé afin de préserver le pouvoir décisionnaire direct des élus communautaires.

Ce type de régie est un organe individualisé mais sans personnalité morale car, intégrée dans la personnalité juridique de la collectivité qui la crée. Ce qui la caractérise est qu'elle dispose d'un budget distinct de celui de la communauté et d'organes de direction propres.

Les 2 régies, conformément à l'article R.2221-3 du CGCT seront administrées par un même conseil d'exploitation et un même directeur.

1) La tarification des services

Les tarifs des redevances eau et assainissement 2019 seront maintenus en 2020. L'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire sera progressive sur 10 à 15 ans.

Par ailleurs, un régime unique de PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) est à prévoir au 1^{er} janvier 2020 conformément à la réglementation.

2) Les enjeux de demain

RLV est un territoire doté d'un fort potentiel de ressources en eau. Dans le Puy-de-Dôme, l'eau potable distribuée au robinet à la population provient de 1220 ouvrages de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. La dispersion des ressources est donc la première caractéristique de notre département en la matière.

Environ 60% de la consommation départementale (7% du nombre d'ouvrages de production) provient de ressources issues de nappes phréatiques alimentées à la fois par la pluie, les venues des bassins latéraux et, surtout, par les apports des rivières de l'Allier et de la Dore. Ces ressources alimentent les communes du Val d'Allier et de Limagne. Il s'agit notamment de la ressource essentielle de toute l'agglomération clermontoise.

Environ 26 % de la consommation départementale (22% du nombre d'ouvrages de production) provient de ressources issues des aquifères volcaniques : Chaîne des Puy, Sancy, Cézallier. Ces ressources alimentent essentiellement les communes du Cézallier, du massif du Sancy, de la chaîne des Puy et des Combrailles, ainsi que quelques communes au pied de ces massifs.

Ces aquifères très particuliers, très présents sur le territoire de RLV, produisent une eau acide, peu minéralisée, dont les teneurs en arsenic sont supérieures à la norme de potabilité, ce qui oblige à la traiter avant de la distribuer.

Le territoire de RLV est alimenté par des ressources situées dans son périmètre mais aussi pour certaines en dehors de ce périmètre.

Les ressources situées sur le territoire de l'agglomération qui alimentent les communes de RLV :

Volvic :

→ Le captage du Goulet de Volvic pour le SMUERR

- 4,5 à 5 000 000 m³/an produits sur les trois dernières années

Droit d'eau Volvic : 18 l/s

Droit d'eau Châtel-Guyon : 33 l/s

Droit d'eau SIAEP Plaine de Riom : 46 l/s

Droit d'eau SAEP Région de Riom : 70 l/s

- Les captages communaux d'Egaules et de Moulet-Marcenat :
- Entre 60 000 et 90 000 m³/an produits sur les trois dernières années

Chanat-la-Mouteyre :

- Les captages communaux de Fontbaron
- 12 000 m³ produits en 2017

Charbonnières-les-Varennes :

- Les captages communaux de Font-des-Rases et du Pécher
- 189 000 m³ produits en 2016

Pulvérières :

- Les captages communaux de Fontaube, Chazelle et La Perrère (Pulvérières)
- 10 000 m³/an produits (estimation-chiffres réels non connus)

Malauzat

- Le captage du Gargouilloux, qui appartient à un privé mais dont la gestion est assurée par le SAEPRR,
- 200 000 m³ produits en 2017

Les ressources situées sur le territoire de l'agglomération qui alimentent d'autres collectivités :

Sayat :

- Captage d'Argnat pour le SIAEPBL
- Près de 3 000 000 m³/an produits

St-Ours-les-Roches :

- Les captages de Côme pour le SIAEPSM, 200 000 m³/an
- Les captages de Peschadoires pour le SIAEPSM, 4 700 000 m³/an
- Captage de Louchadières pour le SIAEP Sioule et Morge, 1 000 000 m³/an
- Captage de Louchadières pour le SIVOM Sioule et Bouble, 2 000 000 m³/an

Les ressources situées hors du territoire de l'agglomération :

SIAEPSM

- Les captages du Grenouilloux et de la Coussidière sur la commune de Manzat
- Production dédiée à l'approvisionnement de la commune de Châtelguyon, 45 000 m³ en 2016

Clermont Auvergne Métropole

- Les Captages de Chamalières pour alimenter en partie Chanat-la-Mouteyre
- 40 000 m³/an produits pour Chanat-la-Mouteyre

SIAEPBL

- Nappe alluviale de l'Allier
- 3 000 000 m³/an produits

SIAEPPR

- Nappe alluviale de l'Allier
- 1 000 000 m³/an produits

D. Les orientations budgétaires pour 2020

Les compétences Eau et Assainissement seront exercées en 2020 pour la première fois par RLV dans un cadre législatif difficile à appréhender puisque la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a introduit des changements de dernière minute dont on ne maîtrise pas encore clairement les impacts.

Si les prévisions budgétaires peuvent être délicates dès la première année, les orientations peuvent être tracées ainsi les budgets 2020 seront construits autour de cinq grands principes :

- Assurer la continuité du service pour les usagers à travers le transfert des contrats de DSP existants et via la signature de convention de gestion avec les communes qui étaient en régie. Il s'agira pour RLV de rendre le plus transparent possible le changement intervenu pour les abonnés. Les contrats en place avec les fournisseurs et prestataires seront reconduits à l'identique.
- Acquérir une bonne connaissance des équipements et infrastructures grâce au lancement d'une étude patrimoniale sur plusieurs années et à la collaboration entre les équipes des régies de RLV et celles des communes en charge de la gestion quotidienne.
- Maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement au même niveau qu'en 2018. Les budgets seront construits sur la base des tarifs décidés par les collectivités compétentes en 2019, les décisions concernant les futurs prix et les durées des phases d'harmonisation ne seront prises qu'en 2020 pour une application à partir de 2021.
- Poursuivre les investissements engagés par les collectivités en 2019. RLV reprendra dans ses budgets les Restes à Réaliser des budgets annexes des collectivités compétentes en 2019 et réalisera les programmes engagés. De même l'ensemble des emprunts sont en phase de transferts et les échéances à venir seront du ressort de RLV.
- Maintenir un niveau élevé d'investissement en suivant au plus près des programmations envisagés dans les plans pluriannuels d'investissement.

VIII. Les orientations budgétaires pour 2020

Cette étape de la vie locale que constitue la définition des orientations budgétaires est double. D'une part, elle se déroule avec les services à travers un dialogue de gestion nourri, contradictoire et approfondi qui est mené à l'occasion d'une préparation budgétaire dessinant les contours de ce que sera le budget primitif de l'année 2020.

D'autre part, elle offre aussi l'occasion aux élus de mener une réflexion sur les politiques qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour faire prospérer le territoire.

Le ROB 2020 s'inscrit dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mise en exergue. Il s'agit de réaffirmer la poursuite d'objectifs de bonne gestion, mais également de proposer des budgets où l'ambition et le dynamisme du territoire sont la ligne directrice.

Les termes de la lettre de cadrage envoyée aux services en novembre 2019 s'inscrivaient dans l'esprit de la prospective décrite précédemment. Il appartenait aux services de construire leur budget en optimisant les recettes attendues, tout en maintenant les dépenses autant que faire se peut à leur niveau de 2019.

En matière d'investissement, il était demandé de privilégier les projets dont la réalisation ou l'engagement sont certains en 2020 et d'accompagner les projets nouveaux d'une analyse des conséquences en fonctionnement faisant apparaître, soit les coûts de fonctionnement induits par les investissements proposés, soit les gains que pourrait générer l'investissement proposé.

Toutefois, alors que l'exercice demandé devrait n'être que prospectif, il devient, chaque année, un peu plus délicat à construire face aux contraintes budgétaires toujours plus fortes et un Etat qui n'est pas en mesure d'assurer une permanence des ressources aux collectivités locales.

Le ROB met en avant des projets innovants ou structurants en s'appuyant sur un programme d'investissement en adéquation avec les besoins du territoire.

A. Les principales orientations pour 2020 par compétence

1) Compétences obligatoires

a) Développement économique

Le développement économique qui constitue un axe majeur d'évolution pour RLV se décline en plusieurs thématiques :

De façon transversale, RLV poursuit en 2020 des opérations engagées, mais initie également des projets nouveaux et innovants pour le territoire.

Depuis plusieurs années, VSV puis RLV travaillent en partenariat avec le groupe DANONE, à la création d'une unité de méthanisation sur le site de la zone agro-environnementale de Pulvérières. Les travaux d'aménagement de la zone débutant, il s'agira en 2020 de définir la forme sous laquelle RLV sera partenaire du projet.

Maitre d'œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), RLV souhaite s'impliquer dans la création et l'installation sur le territoire (Parc Européen d'Entreprises de Riom), d'une station d'avitaillement Bio GNV. L'appel à projet en cours permettra à court terme de désigner un opérateur auquel reviendra la charge de l'aménagement du site. En complément et afin de manifester encore plus son soutien au projet, RLV prévoit l'acquisition de véhicules GNV.

Afin d'être en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire, RLV prévoit l'extension de la zone d'activité du Biopôle à Saint-Beauzire, ainsi que l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité en Limagne. Des crédits seront ainsi prévus pour les acquisitions foncières et les diverses études.

Pour les zones d'activité existantes, et dans l'esprit du PCAET, il est prévu le remplacement des luminaires pour diminuer les consommations énergétiques.

En complément, RLV maintient ses dispositifs de soutien aux entreprises (Fonds Unique Interministériel, aides aux TPE/PME).

Commerces de proximité

Ce budget regroupe l'ensemble des commerces de proximité gérés par RLV, ainsi que la pépinière de bureaux et logements située à Volvic. Globalement, ces équipements fonctionnent plutôt bien. A côté des petites dépenses d'entretien courant des installations, plusieurs opérations sont en réflexion ou en cours pour améliorer et/ou développer les initiatives commerciales de proximité :

Ainsi, les installations de la pépinière de Volvic seront complétées avec l'aménagement d'un FAB LAB. Les marchés ont été conclus avec les entreprises qui procéderont à l'installation dès le début de l'année 2020.

L'aménagement d'un multiple rural sur le territoire de la commune des Martres-sur-Morge est également en cours. Les entreprises ont été retenues et les travaux débiteront prochainement.

Afin de fixer des initiatives commerciales en centre-ville ou en centre-bourg, RLV souhaite développer le concept de pépinières de commerces. Ainsi, des réflexions sont en cours autour de la création d'une pépinière de commerces à Mozac et le cas échéant dans d'autres communes du territoire,

Dans le même esprit et afin de faciliter l'installation d'artisans sur le territoire, RLV travaille à la construction d'un atelier relais sur la zone d'activité de Chatel-Guyon.

Zone artisanale de Champloup Volvic

Hormis des travaux d'entretien courant, il n'est envisagé aucun mouvement important sur ce budget.

Zone d'activité de Champloup Volvic

Il est prévu l'enregistrement du montant de la cession d'une parcelle à la société La Brasserie des Montagnes. En dépenses sont prévus des travaux courant d'entretien.

Zone d'activité de Pulvérières

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone agro-environnementale de Pulvérières a été attribué en 2019.

Le budget 2020 prévoira les crédits nécessaires à la réalisation des travaux qui seront engagés dès la modification du PLU communal effectuée.

Zone d'activité de la Croix des Roberts à Chatel-Guyon

Hormis le projet de création d'un atelier relais, seuls des travaux d'entretien courant sont prévus en 2020.

La zone a bénéficié de la première implantation d'entreprise en 2019. Ainsi, la société CHADASAYGAS, spécialisée dans les processus de méthanisation a décidé de transférer son siège social qui sera désormais installé à Chatel Guyon.

Zones économiques

Plusieurs opérations d'envergure figurent au budget 2020 :

- Aménagement de la zone d'activité Les Charmes à Ménérol (3^{ème} phase),
- Aménagements définitifs de la zone d'activité du Grand Chirol à Saint-Bonnet-près-Riom,
- Aménagement de la zone du Pelroux à Mozac

Sont également prévus des crédits destinés à la réalisation de la voirie définitive de la zone des Champiaux à Ennezat, ainsi que des crédits visant à acquérir le cas échéant des terrains sur la zone de Riom Est.

b) Tourisme

Le tourisme constitue l'autre élément majeur du développement du territoire de RLV. L'office de tourisme Terra Volcana Les Pays de Volvic créé en 2018, est en charge d'assurer la promotion du territoire, qui outre le label UNESCO obtenu en 2018, bénéficiera du passage du Tour de France avec une étape (la plus difficile aux dires des spécialistes) dont le départ sera donné de Chatel-Guyon.

Pour accompagner la promotion et la valorisation du territoire, l'office de tourisme pourra compter sur une participation de RLV estimée à environ 700 000 euros.

Pour sa part, RLV conserve la maîtrise sur des initiatives directes en matière touristiques, ainsi que l'aide aux porteurs de projets. Parmi les opérations les plus significatives figurant au budget 2020, on trouve :

- L'aménagement de la 3^{ème} tranche de la voie douce reliant Riom à Chatel-Guyon qui viendra finaliser la liaison entre la cité thermale et la RD 446,
- L'acquisition du foncier nécessaire à l'aménagement de la Maison de site UNESCO sur le site du Goulet à Volvic. Des crédits seront également inscrits pour financer les études et les travaux de l'équipement.

On notera également l'inscription des crédits permettant le solde de l'aide apportée par RLV au projet de construction des nouveaux thermes de Chatel-Guyon dont l'ouverture est programmée pour le mois d'avril 2020.

c) Aménagement du territoire

Sous ce vocable sont regroupées des compétences aussi variées que structurantes pour le territoire.

d) Urbanisme

Il convient de distinguer deux volets sur cette thématique :

- L'instruction des autorisations d'urbanisme qui relève d'un service commun porté par RLV, mais dont le coût est intégralement supporté par les communes. Il s'agit pour 2020 d'un budget de reconduction dont l'essentiel des dépenses relève de charges de personnel.
- La planification pour laquelle RLV est pleinement compétente depuis le 1^{er} janvier 2017. Les investissements prévus au budget 2020 relèvent d'ailleurs tous de cette deuxième thématique.

A côté des procédures de gestion des PLU en vigueur dans les communes (hors territoire de l'ex Limagne d'Ennezat sous PLU) dont RLV assure le suivi (modifications des PLU de Riom, Sayat, Pessat-Villeneuve,

Chanat-la-Mouteyre, Volvic, révision des PLU de Riom et Saint-Ours-les-Roches), RLV poursuivra l'élaboration du PLUi à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les grandes orientations, approuvés par l'assemblée actuellement en place, permettent à présent de décliner les thématiques. Il appartiendra à la nouvelle assemblée issue des élections de mars 2020 de poursuivre les réflexions avec pour objectif de valider le document final, fin 2022/début 2023 dans l'hypothèse la plus favorable.

Des crédits sont également prévus au titre de l'accompagnement de cette démarche d'élaboration du PLUi, qu'il s'agisse de supports de communication ou d'initiatives plus lourdes comme la retransmission Internet des ateliers participatifs avec la population.

e) Habitat

Le budget 2020 de l'Habitat se construit autour de deux thématiques :

- Le programme communautaire général de l'habitat
- Les opérations spécifiques à l'habitat des Gens du Voyage

S'agissant du premier volet, RLV maintient ses efforts en faveur du logement sur le territoire. Ainsi, 1,6 M€ (reports et crédits nouveaux) seront consacrés aux aides en faveur des bailleurs pour la production de logements locatifs sociaux. Plusieurs opérations sont en cours (15 logements à Volvic, 18 logements à Mozac, 3 logements à Saint-Beauzire, 6 logements à Ennezat).

En 2019, 94 logements ont été accompagnés financièrement dont 5 en accession sociale à la propriété pour un montant global de subvention engagé de 740 000 €uros.

Pour 2020, l'objectif est d'accompagner des opérations permettant la production de de 90 à 100 logements et un montant d'engagement estimé entre 650 000 et 900 000 €uros.

En complément, 574 000 €uros (reports et crédits nouveaux) sont prévus pour les aides aux particuliers souhaitant améliorer leur logement.

Sous réserve de l'obtention du soutien financier de l'Etat, RLV envisage une action au titre de la Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) sur un îlot à Chatel-Guyon.

Pour la partie du budget concernant plus particulièrement les Gens du Voyage, RLV s'est engagée à avoir une réflexion globale. Ainsi est-il prévu l'aménagement de plates-formes temporaires permettant l'accueil de familles en errance sur le territoire.

En complément, l'aménagement de terrains familiaux est envisagé pour les familles désireuses de se sédentariser, sans pour autant être prêtes ou demandeuses pour occuper un logement « classique ». Cette démarche se heurte cependant à la question du foncier disponible face à laquelle les délais de réponse et de mise en œuvre peuvent parfois être longs.

De façon plus récurrente, des crédits sont également prévus pour l'entretien des aires d'accueil et des travaux d'amélioration.

f) Mobilités

Le budget s'articule autour de deux politiques distinctes mais complémentaires ; le transport public de personnes et la mobilité sous ses autres formes.

Le transport public de voyageurs est organisé par le biais de la Délégation de Service Public (DSP) confiée au groupe KEOLIS depuis 2018. 2,520 M€ de crédits sont inscrits pour honorer cet engagement. On notera que la somme estimée inclut des crédits pour des ajustements de desserte (renforcement de

la ligne 3 « Chatel-Guyon/Riom/Ennezat », liaison Saint-Bonnet-près-Riom pour les élèves du collège Pierre Mendès France) ou la billettique sans contact.

Le budget prévoit également 350 000 Euros au titre de l'accord avec le SMTC pour la poursuite de la desserte des communes de Sayat et Saint-Beauzire.

La tarification solidaire mise en œuvre en 2019, prend en compte le niveau de ressources de chacun, afin de favoriser l'accès aux transports urbains pour tous. Elle repose sur l'application de réductions tarifaires sur le tarif du mensuel « Tout Public » en se basant sur le Quotient Familial (QF).

RLV assure aussi le transport des scolaires auquel environ 900 000 Euros sont consacrés. Dans le cadre du transfert de la compétence, RLV peut compter sur l'aide de la Région (1,129 M€).

Le produit du Versement Transport (VT) est estimé pour 2020 à 2,2 M€.

La mobilité sera dans les années à venir, une préoccupation importante, traduite par des actions concrètes dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En 2020, en fonction des résultats qui sortiront de l'enquête en cours, RLV pourra procéder à l'aménagement d'aires de covoiturage.

De la même manière, l'étude en cours sur l'élaboration d'un schéma des espaces cyclables devrait permettre de dégager des orientations à mettre en œuvre dans un avenir proche.

En 2019, RLV avait décidé de soutenir financièrement les personnes désireuses d'acquérir des Véhicules à Assistance Electrique (VAE), qu'il s'agisse de vélos ou de vélos pliants. A cet effet, 5 000 Euros avaient été inscrits au budget 2019. Devant le succès de l'opération (85 dossiers déposés, 76 retenus), il est prévu de renouveler le dispositif qui bénéficiera en 2020 d'une enveloppe de 20 000 Euros.

g) Cohésion sociale

Plusieurs actions sont identifiées au budget 2020 au titre de la cohésion sociale.

RLV poursuit ainsi sa collaboration avec les associations INSERFAC et AVENIR pour l'organisation de chantiers d'insertion (entretien des itinéraires de randonnée, collecte et recyclage des papiers usagés, nettoyage des véhicules de la flotte automobile). Cette initiative est poursuivie en partenariat avec la commune de Chatel-Guyon qui a également recours aux chantiers d'insertion pour l'entretien de ses espaces verts.

L'ouverture d'un Point Information Jeunesse (PIJ) sur le territoire est effective depuis le mois de janvier 2020. RLV porte la logistique de cet équipement (recrutements, loyer, équipement mobilier et informatique), tandis que la gestion et l'animation sont réalisées en partenariat avec l'Espace Info Jeunes de Clermont-Ferrand.

Après la signature en décembre 2015 du Contrat Local de Santé (CLS), RLV a décidé de renforcer sa présence et ses actions sur le terrain. La communauté d'agglomération s'est ainsi engagée dans le portage d'une initiative en faveur de la lutte contre la désertification médicale.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2019 qui seront poursuivies en 2020 afin d'arriver rapidement à une phase plus opérationnelle.

En parallèle, RLV en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) a décidé de recruter un coordonnateur de santé qui sera chargé de la mise en œuvre des orientations du CLS (améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour tous, développer la promotion de la santé, le repérage et le dépistage chez les enfants et les adolescents, améliorer le parcours de soins de la personne âgée, promouvoir un milieu de vie favorable à la santé).

RLV poursuit également son partenariat avec la Mission Locale de Riom à laquelle l'agglomération adhère pour l'ensemble des communes du territoire.

L'appel à projet pour l'organisation de séjours ou d'actions en faveur des jeunes du territoire a rencontré un certain succès en 2019. L'initiative sera renouvelée en 2020 en s'appuyant sur une enveloppe budgétaire de l'ordre de 50 000 €uros.

2) Compétences optionnelles

a) Environnement

L'approbation par RLV du PCAET et par là même, la volonté des élus de l'agglomération de porter pour le territoire des valeurs environnementales fortes, conduisent à poursuivre ou engager des actions importantes.

250 000 €uros de crédits devraient être consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments communautaires. 250 000 €uros, dont 200 000 €uros de nouveaux crédits seront également prévus pour aider les communes à améliorer la performance énergétique de leurs équipements publics.

La mobilité est également concernée par ces actions environnementales. Ainsi, 15 000 €uros seront dévolus à l'installation de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce projet est mené en partenariat avec le SIEG du Puy-de-Dôme.

Mais de façon autonome, RLV prévoit également l'installation de 10 bornes de recharge à proximité d'équipements accueillant du public.

Après avoir intégré dans sa compétence « environnement » la gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'Étang Grand à Pulvérières, RLV a été sollicitée par les propriétaires du site pour racheter l'équipement et ainsi en assumer pleinement le développement. Quand bien même les discussions sont en cours, le budget prévoira les crédits nécessaires pour cette acquisition, largement financée par le Département et l'Agence de l'eau (70 000 €).

Depuis 2018, RLV est compétente en matière de lutte contre les phénomènes d'inondation. Pour se donner les moyens de mettre en œuvre les actions adéquates, RLV a instauré la taxe GEMAPI qui produit des ressources à hauteur de 450 000 €uros par an.

Il s'agit donc de poursuivre ou engager des opérations qui s'inscrivent dans le périmètre de cette compétence. Sont ainsi prévus au budget 2020 :

- Etude portant sur la mise en œuvre d'un système local d'alerte contre les crues. Il s'agit d'un groupement de commande construit avec la Métropole de Clermont-Ferrand pour une action bénéficiant du soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne (FEDER),
- Etude pour la création de dispositifs de lutte contre les crues. Cette étude bénéficie également de la participation de l'Etat et de l'Union européenne,

D'autres initiatives plus larges et inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), sont également prévues telles la restauration des berges du Bédât sur le territoire des communes de Sayat et Chanat-la-Mouteyre, l'organisation d'exercices de gestion de crises ou l'élaboration d'un plan de continuité pour la mairie de Ménérol ou l'hôpital de Riom. Toutes ces actions bénéficient des financements du Département, le l'Etat et/ou de l'Union européenne.

b) Culture

Le volet culturel du budget 2020 s'articule autour des différents équipements dont RLV assure la gestion. En 2020 également, RLV achèvera les travaux de construction des écoles d'arts dont la gestion sera ensuite assurée par la commune de Riom. L'espace des Jardins de la Culture pourra ainsi pleinement assumer son rôle moteur de l'action culturelle sur le territoire.

Lecture publique

Après sa mise en service en 2019, l'équipement de la médiathèque sera poursuivi et terminé en 2020. Il s'agira donc de :

- Mettre en place la signalétique définitive,
- Acquérir les derniers matériels informatiques conformément aux dispositions du marché en cours,
- Acquérir les derniers mobiliers conformément aux dispositions du marché en cours,
- Compléter les collections, dont l'achat de livres d'artistes et engager le renouvellement des collections existantes

Après avoir en 2019 rassemblé les deux réseaux de lecture existants dans le dispositif souhaité par RLV pour desservir l'ensemble du territoire, l'action sera poursuivie en direction des communes de l'ouest du territoire (ex VSV)

Il est ainsi prévu l'acquisition des matériels informatiques et mobiliers pour équiper les points lecture. Des crédits seront également dédiés à l'acquisition d'ouvrages.

La commune de Volvic ayant prévu de déplacer l'actuelle médiathèque sur un nouveau site, RLV prévoit de contribuer à ce projet moyennant un fonds de concours dont le montant reste à ce jour à définir en fonction du montant de l'investissement qui sera présenté.

Musées de Riom

Le diagnostic global du bâtiment abritant le musée Mandet engagé en 2019 sera poursuivi en 2020, de même que l'aménagement de la cour intérieure. Des crédits seront également prévus pour l'acquisition d'œuvres ou leur restauration.

Mais l'événement majeur de l'année 2020 sera l'organisation d'une exposition importante autour de l'œuvre de Salvador Dalí. Un budget de l'ordre de 200 000 Euros est prévu à cet effet auquel viendront s'ajouter des dépenses indispensables à la tenue d'une telle exposition, mais qui entrent dans le fonctionnement récurrent du musée. Il s'agit des travaux de climatisation des salles d'exposition et de l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance.

Pius globalement, le musée bénéficierait en 2020 de travaux de rénovation d'espaces d'exposition incluant l'installation de stores occultants.

Ecole de musique d'Ennezat

Quelques crédits sont prévus pour le renouvellement d'instruments. Le budget intègre également les sommes destinées à compenser le différentiel tarifaire des inscriptions entre les élèves domiciliés sur le territoire et en dehors des limites de celui-ci. L'enveloppe sera ainsi répartie entre l'école municipale de Volvic et les différentes écoles associatives.

L'année scolaire 2019-2020 est la première année d'existence du service commun « interventions musicales dans les écoles » à l'échelle de l'ensemble du territoire. 15 communes ont rejoint le service commun.

Pays d'Art et d'Histoire

Durant les travaux d'amélioration réalisés par la commune de Riom à la Tour de l'Horloge, l'espace d'accueil sera déplacé dans un local proche, ce qui engendrera l'inscription au budget de crédits pour faire face au loyer. D'autres crédits sont également prévus pour le renouvellement et l'amélioration des matériels d'exposition.

Un dossier d'élargissement du label PAH à l'ensemble du périmètre de RLV est en cours d'élaboration pour mieux valoriser toutes les ressources patrimoniales présentes.

c) Sport

Comme pour la musique, 2020 est la première année de la mise en œuvre du service commun « interventions sportives en milieu scolaire ». 13 communes ont intégré le service commun pour 57 classes.

Parmi les principaux projets de l'exercice 2020, on trouve notamment deux dossiers importants :

Les élus communautaires ayant validé le principe de la nécessité de donner à la piscine Béatrice HESS de Riom les moyens d'accueillir de nouveaux publics et de développer l'apprentissage de la natation en direction des élèves des écoles du territoire, l'agrandissement de l'équipement débutera en 2020.

La procédure de concours pour la désignation d'un maître d'œuvre a été engagée fin 2019. Le jury appelé à sélectionner les candidats appelés à participer à la sélection finale se réunira en février 2020. Il appartiendra ensuite aux nouveaux élus issus des élections municipales de mars 2020 de décider de la poursuite ou non du projet en désignant le cas échéant le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Dans l'attente de cette extension, la piscine bénéficiera de travaux d'amélioration (matériel pédagogique, analyseurs, projecteurs subaquatiques, système d'évacuation...),

L'autre projet moteur pour le territoire est la création d'un centre de tir sportif sur le territoire de la commune de Riom. Dans l'attente de la concrétisation de la faisabilité foncière du projet, il est prévu d'engager le pré-programme en vue de la désignation d'un architecte.

Parmi les autres projets de l'année 2020, figurent :

- Des travaux de rénovation au gymnase Aimé Césaire,
- Des acquisitions foncières nécessaires à l'extension du pas de tir au Centre Régional de Tir à l'Arc (CRTA),
- Le remplacement de la chaudière au CRTA et le remplacement du système de chauffage du centre de tennis couvert avec pour cible dans les deux cas, l'amélioration des performances énergétiques et de moindres consommations.

A côté de ces projets dont RLV assure la maîtrise d'ouvrage, il est prévu deux enveloppes de crédits pour des fonds de concours. L'une est destinée à soutenir les communes qui créent des équipements de tennis couverts, ouverts aux clubs des communes voisines du territoire. Chatel-Guyon réalise actuellement un tel équipement. Les communes d'Ennezat et de Saint-Beauzire travaillent également sur de tels projets.

L'autre enveloppe de crédits est destinée aux communes qui créeraient des équipements municipaux en lien avec les compétences communautaires en matière de sport.

3) Compétences facultatives

a) Enfance - Jeunesse

Ce budget recouvre le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Saint-Laure. Quelques investissements sont prévus pour le renouvellement de petits matériels et l'installation d'un système de climatisation dans la salle de restauration. La climatisation des espaces d'activités a été réalisée en 2019.

b) Petite Enfance

A côté du projet de création du multi-accueil de Riom qui constitue le projet phare de RLV en 2020, d'autres interventions plus légères sont prévues pour améliorer le fonctionnement des différentes structures :

- Installation de stores occultants au RAM,
- Aménagement d'une salle de psychomotricité au multi-accueil de Riom,
- Etude pour le réaménagement du patio et installation d'un système de climatisation au multi-accueil de Mozac,
- Renouvellement de mobilier au multi-accueil d'Ennezat,
- Aménagements extérieurs, changement de luminaires, travaux de peinture dans les salles d'activités au multi-accueil de Chatel-Guyon,
- Installation de stores occultants au multi-accueil de Volvic,
- Aménagements extérieurs et installation d'un système de climatisation au multi-accueil de Saint-Ours-les-Roches.

4) Compétences transversales

a) Administration générale

L'évolution du budget 2020 traduit en partie l'activité de RLV. Sur ce budget sont en effet comptabilisés les crédits nécessaires à l'assurance des biens de la collectivité, le soutien juridique aux services, qu'il s'agisse de la documentation ou du recours à des juristes extérieurs.

La gestion des archives de RLV requiert également des crédits qui seront inscrits au budget 2020, qu'il s'agisse de la gestion des archives immédiates (traitement, stockage) ou des documents appelés à être conservés sur un terme plus long, en mutualisation avec la commune de Riom (utilisation d'un espace de stockage sur le site des archives municipales).

b) Communication

Le service « communication » soutien et valorise au quotidien les différentes actions de RLV. A côté des actions courantes de communication autour de cette activité (organisation des diverses manifestations, publication de la lettre d'information...), le budget 2020 devrait intégrer des opérations plus ponctuelles ou liées à des événements :

- Retransmission audio/vidéo des conseils communautaires,
- Communication autour des événements importants organisés sur le territoire (Tour de France, exposition Dall),
- Soutien aux associations locales pour l'organisation de manifestations,
- Inauguration des Jardins de la Culture.

c) Informatique/télécommunication

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement courant en matière de téléphonie ou d'informatique sont désormais quasiment stabilisées.

En termes d'investissements, le renouvellement des installations ou des équipements nécessite un budget significatif pour permettre un fonctionnement optimum des services.

En 2018, RLV a engagé le renouvellement de son infrastructure « serveurs » permettant ainsi le dimensionnement des équipements aux besoins des services. Les matériels existants ont été réinstallés sur le site de la bibliothèque pour être utilisés en back up sauvegarde et le cas échéant en secours. Il n'en demeure pas moins que cet équipement relève d'une configuration ancienne. C'est pourquoi il était prévu de poursuivre cette opération en 2019 à travers deux actions :

- Le renouvellement de l'installation de secours,
- La migration sur l'installation principale nouvelle de l'annuaire des agents et de la messagerie.

La cessation d'activité de la société en charge du projet a retardé la mise en œuvre qui devrait être reprise début 2020.

L'autre poste de dépenses important en matière Informatique concerne le déploiement du nouveau réseau de lecture publique. Après avoir renouvelé les postes dans les points lecture de l'ex Limagne d'Ennezat et installé sur ceux-ci le logiciel de Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB), il s'agira de déployer le même type d'équipements sur les points lecture des communes de l'ex VSV.

Financièrement, l'esquisse budgétaire de l'exercice 2020 intégrant les opérations et projets décrits précédemment se présente comme suit. On notera qu'à ce stade, la construction n'intègre pas les opérations de clôture de l'exercice 2019 (opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise des résultats antérieurs) :

B. Le prévisionnel 2020

Section de fonctionnement

dépenses 2020		recettes 2020	
011 charges à caractère général	5 812 250 €	013 atténuation de charges	150 000 €
012 charges de personnel	13 404 200 €	70 produits des services	3 433 135 €
014 Atténuation de produits	14 103 130 €	73 impôts et taxes	33 810 000 €
65 Autres charges de gestion courante	12 320 371 €	74 dotations et participations	8 823 700 €
		75 autres produits de gestion courante	151 180 €
Total dépenses de gestion	45 639 951 €	Total recettes de gestion	46 368 015 €
66 Charges financières	211 735 €	76 produits financiers	10 870 €
67 Charges exceptionnelles	8 000 €	77 produits exceptionnels	12 150 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	45 859 686 €	Total recettes réelles de fonctionnement	46 391 035 €

Section d'investissement

dépenses 2020		recettes 2020	
20 immobilisations incorporelles	901 020 €	13 subventions d'investissement	150 000 €
204 subventions d'équipement versées	2 536 500 €	16 emprunt et dettes assimilées	3 000 000 €
21 immobilisations corporelles	2 533 690 €		
23 immobilisations en cours	4 582 700 €		
Total dépenses d'équipement	10 553 910 €	Total recettes d'équipement	3 150 000 €
10 dotations, fonds divers et réserves	1 800 000 €	10 dotations, fonds divers et réserves	1 650 000 €
16 emprunt et dettes assimilées	1 341 708 €	27 autres immobilisations financières	612 950 €
27 autres immobilisations financières	1 601 390 €		
Total dépenses réelles	15 297 008 €	Total recettes réelles	5 412 950 €

IX. Conclusion

Lors de la fusion en 2017 et plus encore lors de la transformation de RLV en communauté d'agglomération, trois axes principaux avaient été tracés par les élus.

Il s'agissait de faire de RLV une agglomération :

Innovante en soutenant les acteurs locaux à s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouveaux enjeux climatiques.

Ambitieuse grâce à une volonté affirmée d'être attractif pour les entreprises en mettant à disposition des zones et des services pour faciliter leurs installations, ainsi que pour de nouveaux habitants par des services à la personne et des infrastructures de qualité et au plus près des attentes de la population.

Solidaire vis-à-vis des communes qui la composent et de ses habitants par la revalorisation de la DSC ou la mise en place de fonds de concours.

Ainsi, depuis la préparation du budget 2017 jusqu'à celui de 2020, l'assemblée communautaire s'est assurée de porter des projets qui suivent ses orientations stratégiques et qui s'appliquent de manière transversale dans chacune des compétences exercées mais aussi dans l'organisation interne de la collectivité.

Les conditions de travail et le bien-être des agents ont été aussi au centre des préoccupations compte tenu du contexte difficile lié à la fusion des 3 anciennes intercommunalités.

Cette fusion imposée par la loi NOTRe et sur une période courte a généré une charge de travail supplémentaire accompagner de périodes stress difficiles pour les agents comme pour les élus d'ailleurs. Cela a abouti à une réorganisation profonde des services et des bureaux sur différents sites.

C'est pourquoi il a été décidé de créer un groupe de travail sur la qualité de vie au travail (QVT) avec la collaboration un partenaire extérieur pour améliorer la communication avec les agents et leurs conditions de travail.

Notre nouveau périmètre intercommunal nous a conduit aussi à mettre en place une gestion financière la plus optimale possible pour éviter des dérapages budgétaires facilités par la prise en charge de nouvelles compétences cumulée à des baisses de dotations de l'Etat.

Enfin, investir dans des infrastructures d'intérêt communautaires et organiser des événements majeurs aussi bien culturels que sportifs contribuent pleinement dans l'attractivité de notre territoire et surtout le faire savoir par une communication innovante permet d'asseoir notre position stratégique et géographique entre la métropole clermontoise et les territoires ruraux.

Toutes ces actions convergent, en réalité, vers une seule finalité : permettre à RLV de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité à agir et à investir pour son territoire. En ajoutant sa volonté de renforcer des partenariats étroits avec ses communes membres et les intercommunalités voisines, mais également en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, RLV entend rester maître d'œuvre du dynamisme de son territoire.

Il est important que l'attractivité, la promotion et le rayonnement du territoire soient encore au centre de l'action de la communauté d'agglomération.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200114-
DELIB2020011409-DE
Date de télétransmission : 21/01/2020
Date de réception préfecture : 21/01/2020